

« Ils savaient, ils ont menti, ils continuent
de tâtonner dans le brouillard... »



LE LIVRE NOIR **DU CORONAVIRUS**

Du fiasco à l'abîme

**CE LIVRE EST DÉDIÉ À TOUTES LES
VICTIMES DU COVID-19 ET À LEURS PROCHES.**

*«Ils savaient, ils ont menti, ils continuent
de tatonner dans le brouillard...»*

LE LIVRE NOIR **DU** **CORONAVIRUS**

Du fiasco à l'abîme

INTRODUCTION

Le 17 mai 2020, le président de la République, familier des rôles de composition et rompu à la récupération politique tous azimuts, s'est rendu à Montcornet pour invoquer « *l'esprit de résistance* » et tenter de chausser les bottes du Général de Gaulle. Exercice hasardeux, tant il est vrai que le Président Albert Lebrun se serait couvert de ridicule si l'idée lui était venue, le 26 août 1944, d'accueillir le Chef de la France Libre sous l'Arc de Triomphe.

Car la France vient d'essuyer, il ne faut pas s'y tromper et M. Macron le sait mieux que quiconque, une sourde mais étrange défaite.

Avec une théâtralité dont il ne parvient pas à se départir, M. Macron n'avait pas hésité à déclarer l'état de guerre, un état de guerre qui révéla finalement les faiblesses du commandement, l'indigence de la logistique, les errances stratégiques.

Le grain de sable avait la taille d'un virus

La crise sanitaire que notre pays traverse depuis l'hiver 2020 a en effet révélé, sous un jour particulièrement cruel, l'ampleur du déclassé français.

Sanitaire d'abord, la crise a très tôt viré à la crise politique et a déclenché une crise économique d'une gravité sans précédent depuis la dernière guerre mondiale. Plus touchée que d'autres pays, toutes choses égales d'ailleurs, en termes de mortalité due au virus, la France l'est également en termes de recul du Produit Intérieur Brut. Enfin, si l'Etat a été capable de donner un coup d'arrêt brutal à l'activité économique, sa capacité à anticiper la crise sanitaire, à y faire face et à la résoudre s'est révélée singulièrement décevante. En outre, aucun pays plus que la France n'a cru devoir mettre en place, pour affronter une crise imprévue par ceux dont l'honneur et le devoir est précisément de prévoir, une législation d'exception, qui s'est traduite par un recul des libertés les plus fondamentales : liberté d'aller et de venir, liberté du commerce et de l'industrie, liberté de réunion, liberté de culte, notamment. En quelques semaines ont été prises, sur le fondement d'une législation d'exception, 54 ordonnances dont la lecture donne une idée assez exacte de la folie normative qui a saisi l'appareil d'Etat. Si l'on ajoute que, pour des raisons qu'il y aura lieu d'élucider le moment venu, la justice s'est brutalement mise en sommeil, on prend la mesure de la véritable déroute du droit qui a marqué la période. Il ne faut dès lors pas s'étonner que la défiance à l'égard des pouvoirs publics atteigne, en France, des proportions inédites. A ce jour, la Cour de Justice de la République a été saisie de 63 plaintes dirigées contre le chef et les membres du Gouvernement, et les fonctionnaires chargés de mettre en œuvre l'action publique sont visés par 47 plaintes déposées au Parquet de Paris.

De la fissure à la faille

Comme c'est le cas dans les périodes de crise qui mettent les systèmes en tension, la séquence du Covid-19, pour conjoncturelle qu'elle ait été, a mis au jour l'effondrement structurel de notre pays.

Elle a signé la faillite des politiques publiques menées depuis plusieurs décennies.

Dans des circonstances aussi difficiles, il ne revient pas aux forces politiques de l'opposition de s'ériger en procureurs. Le temps viendra où la justice passera, si elle l'estime nécessaire. Le temps viendra où des commissions



LE MASQUE N'EST PAS UN BÂILLON

Si Emmanuel Macron a pu faire au pays le coup du « *nous sommes en guerre* », personne ne doit être dupe. Son but était, à l'occasion d'une crise exceptionnelle, de s'arroger l'image du père de la Nation qui pourrait être à la sortie de la crise, à l'image d'un Clémenceau sortant de la Guerre, le « *père la victoire* ».

Cet artifice de communication ne doit pas faire oublier qu'un virus n'est pas un ennemi doué de conscience. Il progresse selon une logique mécanique, insensible aux débats qu'il peut susciter. C'est pourquoi, non seulement le débat démocratique

était légitime, mais il était d'autant plus nécessaire que les tâtonnements du Gouvernement menaient, du fait notamment du confinement imposé, à des restrictions inédites des libertés publiques.

En faisant part publiquement de son analyse et de ses propositions dans cette période particulière, le Rassemblement National a exercé la mission dévolue à l'opposition, étant tour à tour aiguillon, inspirateur ou même parfois garde-fou.

d'enquête parlementaires dignes de ce nom seront mises en place. Le temps viendra où les Français seront appelés à se prononcer par la voie des urnes. Ils sauront alors se souvenir de la manière dont les affaires de l'Etat ont été conduites au cours du premier semestre de l'année 2020.

En revanche, le devoir des partis d'opposition, notamment lorsqu'ils sont représentés au Parlement, est de contrôler l'exécutif. Le masque, dont le port, naguère proscrit, est aujourd'hui imposé en certaines circonstances, n'est pas un bâillon.

C'est pourquoi le Rassemblement National a estimé utile que soit publiée une réflexion sur la période que nous venons de vivre. Elle n'a d'autre objectif que de concourir à la manifestation, sinon de LA vérité, du moins des vérités qui ont été dissimulées tout au long du drame dans lequel notre pays a été précipité, vérités occultées pouvant aller jusqu'au mensonge d'État.

La crise économique à laquelle la France est durablement confrontée trouve son origine dans une crise sanitaire inédite, aggravée par une crise politique profonde(I). La conjonction de ces trois crises a surtout révélé l'ampleur du déclin français (II).

I. Autopsie d'un fiasco

Un pouvoir sourd aux alertes

Sans doute est-il prématuré d'essayer d'établir les origines exactes de la contamination au Covid-19, apparu en Chine dès le mois de novembre 2019, semble-t-il. L'histoire dira si les pratiques alimentaires douteuses de certaines catégories de populations chinoises sont en cause ou si, comme l'hypothèse en a parfois été émise, le virus se serait « *échappé* » d'un laboratoire de Wuhan spécialisé dans la recherche sur les virus et financé, notamment, par la France, sur décision du Président Chirac devant l'insistance du Premier ministre Raffarin.

En tout état de cause, il est de fait que dès le mois de janvier 2020, l'OMS adoptait des recommandations, énoncées dans son rapport du 23 janvier, aux termes desquelles était appelée la mise en œuvre de politiques de santé publique combinant l'identification des personnes infectées, le diagnostic et la gestion rapide de ces cas et le suivi de leurs contacts, mais aussi la prévention et la lutte contre l'infection dans les établissements de soin, l'information des populations concernées et la mise en place de mesures sanitaires applicables aux voyageurs. Dès le 30 janvier suivant, l'OMS déclarait l'épidémie « *urgence médicale de santé publique au niveau mondial* ». Considérant que la transmission « *communautaire* », c'est-à-dire sans lien avec les personnes rentrant du foyer chinois de l'épidémie, était avérée en Allemagne, au Japon, en Thaïlande et aux Etats-Unis, l'OMS appelait chacun des pays membres de l'organisation à se préparer.



WUHAN : UNE TRAGIQUE RAFFARINADE ?

Beaucoup de questions restent posées sur l'origine du virus, même si la thèse de la création humaine du virus semble, à l'heure actuelle, scientifiquement écartée.

Est-ce un hasard si ce nouveau covid fait son apparition à Wuhan, la ville qui justement abrite le laboratoire de virologie P4, spécialisé dans la manipulation de virus ?

La question est d'autant plus cruciale que la France, très réticente à l'origine, en fut la cheville ouvrière sur l'insistance de l'industriel Mérieux et l'ardeur d'un certain Jean-Pierre Raffarin. Ce n'est qu'après l'inauguration par M. Cazeneuve qu'elle s'inquiéta des conditions d'exercice, de contrôle et de direction de cet établissement à haut risque, au point de stopper toute coopération. Face à cette situation, le laboratoire Mérieux se retire de la finalisation du projet.

Pour autant, le transfert de cette

technologie médicale hautement sensible s'opéra malgré l'opposition absolue du ministère français de la défense, inquiet d'une possible utilisation militaire chinoise.



Jean-Pierre Raffarin

En attendant peut-être d'autres révélations, la crise du coronavirus a mis en lumière une nouvelle affaire d'un transfert de technologie sensible qui échappe aux autorités françaises.

Un télégramme de l'ambassadeur de France à Pékin aurait alerté, fin 2019, les autorités françaises sur l'ampleur de l'épidémie en cours dans son pays de résidence, mais serait demeuré sans écho. Mme Buzyn affirma par la suite, dans une interview au journal « *le Monde* » qu'en tant que Ministre de la Santé, elle avait alerté le président de la République de la gravité de la situation dès le 11 janvier 2020.

Le choix inavoué d'une stratégie d'auto-immunisation ?

Il ne semble pas que le Gouvernement français ait pris ces avertissements au sérieux et, dans un premier temps tout au moins, tout s'est déroulé comme si les pouvoirs publics avaient fait le choix - contraint ou délibéré - de la stratégie de l'auto-immunisation, qui consiste à laisser l'épidémie se répandre, dans l'espoir que le nombre de personnes contaminées sera, à terme rapproché, suffisamment important pour que le virus s'épuise de lui-même.

L'élément le plus emblématique qui amène à s'interroger sur ce choix stratégique pour le moins hasardeux est l'inconsciente déclaration du Président, du 7 mars 2020, invitant les Français à aller au théâtre : « *la vie continue, il n'y a aucune raison, mise à part pour les populations fragilisées, de modifier nos habitudes de sorties* ». Ironie de l'histoire, la pièce de théâtre s'appelait « *par le bout du nez* » et mettait en scène un psychiatre et un président de la République.

Dès le début, alors même que l'OMS commençait à appeler à la mobilisation, la Ministre de la Santé expliquait qu'elle refusait d'envisager la fermeture des frontières en provenance des zones à risques, préférant la stratégie de l'affichette dans les couloirs des aéroports.

Deux jours avant, la porte-parole du Gouvernement déclarait : « *Il faut avoir conscience que 80 % des malades ont un gros rhume, une grosse grippe au maximum. Il y a 20% des cas qui sont compliqués. On ne va pas arrêter le pays* ». Dans la logique de cette « *stratégie* », Mme Sibeth N'Diaye, porte-parole du Gouvernement, concluait, « *qu'une fois que l'épidémie est installée sur tout le territoire national, ça ne sert plus à rien d'empêcher les enfants d'aller à l'école ou autre* ».

Le 18 février 2020, M. Véran, Ministre chargé de la santé, justifiait son insouciant passivité par sa confiance inoxydable dans le système de santé.

Les milieux scientifiques se sont, dès le départ, inquiétés des aléas prévisibles de cette approche, rappelant que l'auto-immunisation supposait

que 60 à 70 % de la population soit contaminée. Or, même après la première vague et près de 30 000 décès, il s'est avéré que moins de trois pour cent de la population avait été en contact avec le virus. Pire, l'expérience révéla que, dans le cas du Covid-19, le contact avec le virus n'offrait aucune garantie d'immunité définitive. Enfin, laisser une population s'infecter sans avoir pris en compte le risque des complications et des séquelles ultérieures relève d'une inconséquence coupable. On attend de responsables politiques d'être les garants de la santé publique et non de jouer les apprentis sorciers.

L'OMS n'a jamais prôné cette stratégie, rappelant la nécessité d'une démarche volontariste et scientifique résumée en trois préceptes : TESTER- ISOLER- TRAITER.



L'OMS AU RENDEZ-VOUS... MAIS PAS LES TESTS

Malgré les voix parfois critiques, l'honnêteté oblige à reconnaître que l'OMS a suivi avec une particulière sagacité l'évolution de la crise du Covid.

Dès le 30 décembre, l'organisation alertait sur l'apparition en Chine d'un virus inconnu et malfaisant. En janvier, elle lançait l'alerte avec un mot d'ordre : « *tester-isoler-traiter* », un triptyque dont l'application stricte aurait permis d'éviter le confinement général, attentatoire aux libertés publiques, qu'elle jugeait comme « *l'ultime recours* ».



! *Testez ! Testez !* ». Et lorsque, par la voix de son représentant en Autriche, l'Oms indiqua ne pas souhaiter la fermeture des frontières, elle assortit immédiatement sa remarque de la condition d'y instaurer des contrôles sanitaires rigoureux.

Incontestablement, les pays qui ont suivi ses recommandations s'en sortent mieux que la France qui, avec arrogance et manque d'anticipation, a cru pouvoir s'en dispenser.

Encore eut-il fallu disposer de tests comme en Allemagne qui les débuta à grande échelle dès le 15 janvier.

Son secrétaire général usa même de cette exhortation claire : « *Testez*



ET SI ON PARLAIT DES SÉQUELLES ?

A juste titre, tout le monde s'est, dans un premier temps, focalisé sur le traitement de l'infection et la prise en charge des malades. Beaucoup de patients sont certes sortis vivants de réanimation, mais parfois très diminués.

Avec le recul, les scientifiques commencent à observer des séquelles inquiétantes chez les personnes touchées, y compris considérées comme asymptomatiques : anosmie durable (perte de l'odorat), persistance des gênes respiratoires, insensibilité des extrémités, fatigue chronique. A ces pathologies invalidantes et qui affectent la vie quotidienne des

personnes, s'ajoutent de possibles lésions cardiaques, neurologiques, rénales ou pulmonaires.

Ces pathologies que n'évoquent pas les pouvoirs publics, montrent la dangerosité de la stratégie de l'auto-immunisation qui aurait provoqué des dégâts de santé considérables et peut-être même irréversibles au sein de la population.

Dans l'immédiat, ces constatations médicales mettent une nouvelle fois en lumière l'inertie du Ministère de la Santé sur ces sujets et notamment les conséquences à long terme du coronavirus.

LA STRATÉGIE DE L'AUTO-IMMUNISATION : UNE LOGIQUE LIBÉRALE APPLIQUÉE À LA MÉDECINE

La stratégie « *auto-immune* » consiste à laisser une infection progresser au sein d'une population jusqu'à ce que le niveau d'immunisation bloque, par effet mécanique, toute propagation du virus.

Comme en économie où la main invisible du marché est censée réguler naturellement les activités humaines, cette stratégie procède d'une pensée libérale qui attribue au laisser-faire des vertus magiques.

La seule question qui se pose pour ses promoteurs confrontés au dilemme de la crise sanitaire ou de la crise économique est de connaître le niveau de sacrifices en vies humaines qu'il est possible de supporter.

Dans cette vision où la logique comptable l'emporte souvent sur des considérations mêmes éthiques, le cynisme peut conduire à admettre des raisonnements éloignés de l'humanisme, notamment à l'égard des personnes âgées ou malades réputés « *non productives* ».

Le Conseil Scientifique mis en place auprès du président de la République signalait même, le 25 avril 2020 qu'avec « *un taux d'immunisation de 5 à 20 % selon les régions, nous sommes loin du taux d'au moins 70 % requis pour éviter une reprise épidémique* ».

De manière significative, on relèvera qu'à Crépy-en-Valois, épiscentre de l'épidémie en Picardie, seules 26 % des personnes testées présentaient des anticorps, loin, là encore, des 70 % requis pour que soit constituée une barrière immunitaire.



UN PREMIER MINISTRE AUX ABONNÉS ABSENTS

Dès le début de l'année 2020, Edouard Philippe se déclare candidat à la mairie du Havre alors qu'au même moment l'OMS alerte de l'apparition d'une pandémie. Dans un premier temps ô combien capital où chaque jour compte, la mobilisation du Premier ministre face à la menace épidémique sera relative et dictée par sa disponibilité au regard des élections au Havre.

Une analyse de l'agenda officiel du premier Ministre à partir du 28 Janvier 2020, recoupée par les articles de la PQR montre qu'Edouard Philippe n'aura aucun engagement officiel, chaque semaine, du jeudi début d'après midi au samedi soir à partir du mois de Janvier.

Les premières réunions «Covid» apparaissent à son agenda dans la semaine du 9 au 12 mars 2020 ; soit quelques jours avant la déclaration relative au confinement et le premier tour des élections municipales.

Ce manque de disponibilité ne sera pas

sans conséquence sur l'efficacité de la réponse de l'Etat et la gestion de la crise .

Comme alertera très rapidement Marine le Pen dès sa première réunion à Matignon, le Premier ministre ne réunira pas, pourtant après l'alerte de l'OMS, le Centre Interministériel de Crise (CIC), placé sous son autorité et chargé de coordonner l'action des ministères face à une crise de toute nature.

Cette absence de réactivité et de coordination sera à l'origine notamment de la cacophonie médiatique où chaque Ministre annoncera une mesure parfois en contradiction complète avec celle d'un autre ministère .

Lutte contre le virus : simple comme un coup de fil

Le Gouvernement n'a pas seulement pêché par inaction.

Préférant le clinquant de la communication à la rigueur de la prudence sanitaire, il a certainement aggravé par sa légèreté et sa gestion politicienne de la crise la propagation du virus sur le territoire national.

Les premières imprudences ont été commises dans le cadre militaire, cruel paradoxe quand on sait que le rôle de l'armée est d'empêcher l'ennemi de prendre position sur le territoire.

Il en va ainsi du séjour à Wuhan de sportifs, puis du rapatriement à Creil de six cadres militaires français du Centre National des Sports de Défense, chargés de récupérer le fret de la délégation militaire française aux jeux mondiaux militaires d'été.



CONSEIL SCIENTIFIQUE : CONSEIL OU CAUTION ?

Saviez-vous que le Conseil Scientifique qui était censé éclairer la décision publique sur le Covid n'a été créé que le 11 mars 2020, soit plus de 2 mois après les premières alertes de l'OMS sur la dangerosité de ce nouveau virus ?

Cette crise nous apprend donc que le Ministère de la Santé fonctionne en temps normal sans experts.

On peut également s'étonner que sur des questions de virologie, il s'entoure

d'anthropologues et de sociologues. Comment enfin ne pas s'interroger sur le passage éclair du Professeur Raoult infectiologue de réputation mondiale qui quitta le conseil au bout de quatre jours (il en fut membre du 12 au 16 mars).

Ce Conseil l'était-il vraiment ou n'était-il qu'une caution, voire un fusible pour des décideurs politiques apeurés par les conséquences potentiellement judiciaires de leur amateurisme ?

Il en va ainsi des conditions dans lesquelles, le 31 janvier 2020, les Français résidant à Wuhan ont été rapatriés à Creil. On doit à cette piteuse campagne de communication du Gouvernement très probablement l'un des premiers foyers français de l'épidémie.

Que dire enfin de la contamination quelque peu humiliante pour le pays de 1 046 marins du porte-avions Charles-de-Gaulle sur laquelle l'enquête de commandement diligentée depuis lors a clairement établi l'origine et les modalités.

Mme Buzyn, décidément peu consciente des réalités sanitaires décrites en Chine et mises en lumière par l'OMS dès fin décembre 2019, ne déclarait-elle pas, le 23 janvier 2020, qu'en cas de doute, il suffisait d' « *appeler le centre 15* ».

S'il fallait une preuve de la désinvolture des pouvoirs publics au plus haut niveau, notons que le 31 janvier, la conseillère santé de l'Élysée, Marie Fontanelle, condisciple d'Emmanuel Macron à l'ENA et ancienne responsable de l'ARS Grand Est, partie battre campagne électorale avec son mari à Strasbourg, ne fut remplacée qu'un mois plus tard. Le 17 février, ce fut au tour de la Ministre de la Santé de quitter le navire.

Le Conseil Scientifique, quant à lui, ne fit son apparition que le 11 mars 2020 comme s'il devenait urgent pour les gouvernants de trouver une caution scientifique et peut-être un bouc émissaire ou un fusible judiciaire aux errances des décideurs politiques.

Finalement, à l'Élysée, comme au ministère de la Santé, à la veille d'un pic épidémique inquiétant que les esprits attentifs pressentaient ou prédisaient, la lutte contre le virus se réduisait à des annonces cosmétiques, à un numéro vert, des vacances de postes.



Rendez-vous sportifs ou électoraux : un seul gagnant, le virus

Le 29 février, alors qu'il apparaît que le nord de l'Italie est durement affecté et que la France connaît son premier décès autochtone à Amiens, quelque 3 000 supporters italiens furent autorisés à venir en France pour assister au match opposant l'Olympique Lyonnais à la Juventus de Turin. Le 2 avril 2020, un médecin lyonnais dénonçait ce match comme « *la porte d'entrée de la contamination* » en région lyonnaise.



Le maintien du premier tour des municipales, le 15 mars, qui a vu une bonne partie de la France défilé dans des bureaux de vote confinés, procède de la même insouciance coupable. Contrairement à ce que raconta le Président, jamais les partis politiques ne furent consultés sur cette question. S'il est impossible de quantifier son impact sur la propagation du virus, il est sûr que des assesseurs ont été infectés ce jour-là et que certains y ont perdu la vie.

Comme on le sait, la même Mme Buzyn conviendra, quelques semaines plus tard, dans un entretien retentissant au journal *Le Monde* du 17 mars, que le premier tour des élections municipales n'aurait jamais dû se tenir et qu'il s'agissait d'une « *mascarade* » face au tsunami de l'épidémie qui s'annonçait. Elle affirma avoir tenté vainement d'en dissuader le président de la République.

Plus ponctuellement, certaines décisions sont rapidement apparues comme irresponsables car incompréhensibles : l'ordre aux forces de police de ne



ORDRE DONNÉ AUX POLICIERS DE RETIRER LEURS MASQUES

Le 14 mars 2020, le Premier ministre annonce la fermeture des écoles et des lieux publics. Quatre jours plus tard, l'Union Européenne se fait violence en décidant de fermer les frontières de Schengen et le Gouvernement déclare l'état d'urgence sanitaire.

C'est dans ce contexte grave, voire catastrophiste, que sur les ondes de la Police nationale est diffusé aux fonctionnaires en service un ordre formel de leur État-major de retirer

leurs masques.

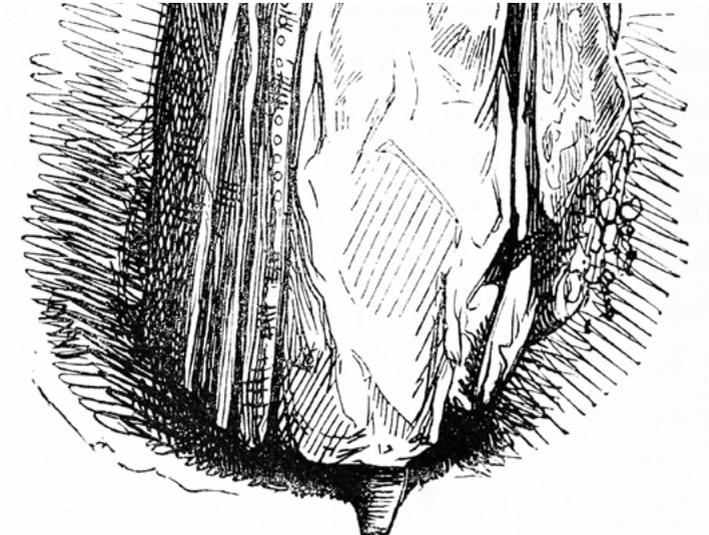
Dans une entreprise privée, forcer des salariés à retirer leurs protections individuelles dans des situations à risque vaudrait des poursuites immédiates du responsable pour « manquement à une obligation de sécurité » ou même « mise en danger de la vie d'autrui ».

Un syndicat de Police a, très légitimement, saisi la justice.



*« Il sied encore moins
à un Ministre de dire des
bêtises que d'en faire »*

Cardinal de Retz



pas porter de masques, l'interdiction faite aux pharmaciens de vendre des masques, l'interdiction faite aux entreprises et aux collectivités territoriales de mettre en place un dépistage du personnel...

Le mensonge érigé en doctrine de communication

Les déclarations ministérielles du début de la crise ont illustré à l'envi à quel point l'incompétence de leurs auteurs frôlait l'inconscience.

Elles ont également apporté la preuve du bien-fondé de la remarque formulée en son temps par le Cardinal de Retz, selon laquelle « *il sied encore moins à un Ministre de dire des bêtises que d'en faire* »...

Les autorités affirmèrent que, pour le grand public au moins, les masques ne servaient à rien contredisant ainsi l'expérience des pays asiatiques, pourtant rompus à l'endigement des épidémies virales.

Jusqu'au 15 avril, dans l'Express, le président de la République refusait de « *recommander le port du masque pour tous* ».

Dès le 26 janvier 2020, Mme Buzyn, au Grand Jury RTL/LCI/le Figaro développait l'argument : « *il n'offre aucune protection contre le virus, le masque bleu ne protège de rien (SIC)*

Comme si cette contrevérité scientifique ne suffisait pas, le Dr Buzyn ajoutait avec aplomb : « *Nous avons des dizaines de millions de masques en stock en cas d'émergence de virus ou de bactéries. En cas d'épidémie, nous distribuerions des masques. Il n'y aura pas besoin d'aller en pharmacie* ».

Dès le 27 février, le Premier ministre clame dans une conférence de presse solennelle à l'Hôtel Matignon , en toussotant de gêne: « *Nous avons augmenté les capacités de diagnostic de façon à pouvoir produire le nombre de tests suffisant pour faire face au développement, le cas échéant, de l'épidémie* ». Les déficiences logistiques qui perdurèrent dans tous les domaines démontreront la déloyauté du propos.



MENSONGES ÉHONTÉS : UNE ÉQUIPE CHAMPIONNE DU MONDE !

«Le masque bleu ne protège de rien (...) nous avons des dizaines de millions de masques en stocks»

Agnès BUZYN - 26 janvier

«La France est prête»

Olivier VÉРАН - 18 février

«Il n'y a pas d'épidémie en France»

Olivier VÉРАН - 23 février

« Il n'y a pas de sujet de pénurie de masques. »

Jérôme SALOMON - 26 février

« Nous avons augmenté les capacités de diagnostic de façon à pouvoir produire le nombre de tests suffisant pour faire face au développement le cas échéant, de l'épidémie »

Edouard PHILIPPE - 27 février

« Dans la population générale le port du masque n'a pas d'utilité »

Olivier VÉРАН - 4 mars

« Il n'y a pas de risque de pénurie »

Sibeth NDIAYE - 4 mars

« Il n'y a pas d'intérêt scientifique à fermer les frontières »

Olivier VÉРАН - 14 mars

« Il ne faut pas porter de masque quand on n'est pas malade »

Jérôme SALOMON - 19 mars

« Je suis Ministre et je ne sais pas utiliser un masque, ce sont des gestes techniques précis »

Sibeth NDIAYE - 20 mars

«Le président ne porte pas de masque parce qu'il n'y en a pas besoin lorsqu'on respecte la distance de protection»

Sibeth NDIAYE - 25 mars

«Tester tout le monde» en Ehpad, «une fausse protection»

Olivier VÉРАН - 7 avril

« 10% de la population française est immunisée. »

Olivier VÉРАН - 15 avril

« Nous n'avons jamais été en rupture de masques »

Emmanuel MACRON - 19 mai

Le 3 mars, Mme Buzyn, devenue candidate à la mairie de Paris, se croit obligée de se justifier devant la colère qui monte chez les soignants en déclarant avoir anticipé l'arrivée du virus, prévu les stocks de masques, passé les commandes et vérifié que des services de réanimation avaient le nombre de machines suffisantes. Elle ajoute avec conviction : « *tout cela a été préparé en amont* ».

Pris dans une spirale de mensonges, le Gouvernement voit peser sur lui des menaces de poursuites pénales qui le contraignent à allonger la liste des mensonges, tordant pour l'occasion les vérités ou les avis scientifiques.

Ce chapelet de contre vérités égrainé par des voix officielles n'eut d'autres fins que de tenter de dissimuler à l'opinion, de plus en plus suspicieuse, les carences publiques et les fautes objectives commises par les hiérarchies administratives ou politiques.

Les inexactitudes n'affectèrent pas seulement les consignes données à la population mais aussi le rythme des commandes publiques, la situation des Ehpad, ou, de manière plus sordide, le chiffre des personnes décédées. D'opportunes défaillances informatiques masquèrent les progressions trop alarmantes de victimes. Les décès dans les Ehpad, non comptabilisés durant un moment, et surtout les morts à domicile totalement occultés condamnent désormais le pays à attendre les chiffres de surmortalité pour connaître la vérité.

Au fil des communications, des conférences de presse ou des points presse du ministère de la Santé, il est apparu clairement que des messages émanant des autorités publiques ressortaient davantage d'éléments de langage que d'informations vérifiées, de propos de circonstances que de vérités scientifiques, de preuves à décharge que de vérités objectives.





SIBETH NDIAYE OU L'INSUBMERSIBLE INCOMPÉTENCE

Porte-parole d'un Président et d'un Gouvernement en pleine dérive, l'ineffable Sibeth Ndiaye a incarné tout au long de cette crise le ridicule et les mensonges d'un régime aux abois.

Avant la crise, elle s'était fait notamment connaître par ses tenues excentriques et ses « analyses » sur le nouvel art de vivre à la française : « *Nous avons conscience que nos concitoyens ne mangent pas du homard tous les jours, bien souvent c'est plutôt des kebabs* ».

Durant la séquence du Covid, ses déclarations, plus baroques les unes que les autres, ont égayé les longues semaines de confinement et fait la joie des réseaux sociaux.

Sur le fond, elles sont venues illustrer l'inanité du pouvoir et les errements gouvernementaux : « *Si nous basculons dans le stade 3, une épidémie qui circule sur tout le territoire, on ne va pas arrêter la vie de la France* » (4 mars) ; « *Il y a 20% de cas qui sont compliqués. On ne va pas arrêter le pays* » (5 mars) ; « *il n'y aura pas de confinement dans les heures qui viennent* » sur RTL le 15 mars soit la veille de l'annonce du confinement par le président de la République.

D'une discipline qui l'amène jusqu'au sacrifice, elle n'hésitera pas à pousser le soutien politique jusqu'au ridicule : « *je suis Ministre et je ne sais pas utiliser un masque, ce sont des gestes techniques précis* ».

Elle-même reconnaît d'ailleurs que ses formules peuvent être « *débiles* », comme lorsque le 25 mars elle indique que les enseignants ne « *travaillent* » pas, compte tenu de la fermeture des écoles.

Sa capacité à pérorer avec un air éthéré, faussement naïf, sans aucune gêne, restera l'une des images de ce naufrage gouvernemental en direct.

Le Titanic coula sur la musique de fond d'un orchestre, le Gouvernement Philippe avec Sibeth Ndiaye.

Au fil des communications, des conférences de presse ou des points presse du ministère de la Santé, il est apparu clairement que des messages émanant des autorités publiques ressortaient davantage d'éléments de langage que d'informations vérifiées, de propos de circonstances que de vérités scientifiques, de preuves à décharge que de vérités objectives.

En une période qui exigeait la crédibilité et donc la loyauté des autorités, cette communication infantilissante, à géométrie variable et mensongère jusqu'au grotesque a fini par discréditer la parole publique.

Un ministre tristement bravache

Son successeur, M. Véran semble, quant à lui, s'être réfugié dans des mensonges auxquels sa qualité de médecin et son irruption récente sur la scène politique nationale paraissaient donner quelque crédit. Il déclarait sur France Inter, le 18 février, « *d'abord, je n'ai pas besoin de vérifier que la France est prête, la France est prête* ».

Avec une sorte de fatalisme et une certaine désinvolture, il recommandait toutefois le 28 février « *d'éviter les poignées de mains* », il ne voyait toujours pas « *l'intérêt scientifique* », le 14 mars, de fermer les frontières. Le même assurait encore, le 6 avril, qu'il n'y avait « *aucune décision de port du masque obligatoire pour toute la population* », ce qui ne l'empêchait pas de mettre en garde, le 10 avril suivant sur « *l'illusion de la protection du port du masque qui peut s'avérer aussi dangereuse que l'absence de protection* ». Il est vrai que M. Véran est passé maître, en un temps record, dans l'art de dire une chose et son contraire. Qu'on en juge : le même qui annonçait le 6 avril sur



LE MYTHE DU BOUTON DE GUÊTRE

« *Nous sommes prêts et archiprêts. La guerre dût-elle durer deux ans, il ne manquerait pas un bouton de guêtre à nos soldats* ». C'est ainsi que s'exprimait Edmond Le Bœuf, le très satisfait Ministre de la guerre de Napoléon III, avant la cuisante défaite de 1870 face à la Prusse.

Plus près de nous, en septembre 1939, un glorieux Ministre de la République, Paul Reynaud, commentant la guerre qui s'engageait avec l'Allemagne clamat : « *nous vaincrons parce que nous sommes*

les plus forts ! ».

C'est dire si la France est habituée aux rodomontades tapageuses mais vides qui annoncent généralement les défaites.

Avec son outrecuidante formule qui précéda le fiasco de la crise du covid : « *Je n'ai pas besoin de vérifier que la France soit prête : la France est prête* », le sentencieux et calamiteux Ministre de la Santé, Olivier Véran, s'est inscrit dans cette sinistre tradition.



France-Info une « *vaste opération de dépistage dans les Ehpad* », affirmait le lendemain sur BFM que tester tout le monde dans les Ehpad n'offrirait qu'une « *fausse protection* ».

Des postures stratégiques dictées par les pénuries et les approximations

En réalité, la « *stratégie* » du Gouvernement a consisté à user de mensonges répétés et à s'abriter derrière les prétendues fluctuations des doctrines sanitaires pour tenter de dissimuler ses carences : pénurie de personnels, pénurie de lits de réanimation en structures hospitalières, pénurie de machines de ventilation, pénurie de masques, pénurie de gel hydroalcoolique, pénurie de tests, pénurie de réactifs, pénurie de médicaments, pénurie de produits de réanimation, pénurie de surblouses, pénurie de charlottes, pénurie d'écouvillons.... bref, pénurie de tout !

Quant à la communication gouvernementale, ce serait un exercice cruel de pointer le détail de ses incohérences, de ses retournements, de ses contradictions quotidiennes. Tout s'est déroulé comme si la France était transformée en une garderie d'enfants, affolés comme à dessein par des pouvoirs publics désorientés et surtout soucieux de se protéger d'éventuelles poursuites pénales.

On retiendra par exemple que fin février 2020, il est recommandé de ne pas envoyer les enfants à l'école, mais que début mars, la porte-parole du Gouvernement fait savoir qu'il est inutile de ne pas envoyer les enfants à l'école dès lors que l'épidémie est installée sur l'ensemble du territoire national; le 11 mars, le Ministre de la Santé insiste : « *il n'est pas dangereux de mettre les enfants à l'école* », message confirmé le lendemain en des termes vigoureux par le Ministre de l'Éducation Nationale.

Las, le 14 au soir, le Premier ministre annonce la fermeture des bars à minuit, circonstance qui n'empêche pas la porte-parole de déclarer le 15 mars que le confinement n'est pas à l'ordre du jour.

Pourtant, le 16 mars, M. Macron prend la parole à la télévision pour annoncer, sans prononcer le mot, un confinement général pour quinze jours et le report du second tour des élections municipales. C'est au cours de cette intervention qu'il emploie par six fois les mots « *nous sommes en guerre* ».

Suivra le triste épisode de la comédie des masques : ne pas en porter quand on n'est pas malade, selon le directeur général de la santé, car ce peut être une « *fausse protection* » ; ne pas en porter parce que cela implique des « *gestes précis* » et que « *même Ministre* », Mme N'Diaye ne sait pas l'utiliser ; même le Président n'en porte pas, affirme-t-elle, aussitôt démentie par les images du Chef de l'Etat apparaissant masqué à Mulhouse... Un mois et demi plus tard, ne pas en porter dans les transports publics est passible d'une amende de 135 euros...

Il serait cruel d'insister davantage sur l'affaire des masques, qui aurait tourné au mauvais gag si les enjeux n'avaient pas été aussi lourds pour la santé publique.

- Dans un premier temps, ils étaient « *inutiles* », trop difficiles à utiliser pour un citoyen normal voire « *nuisibles* », mais on disposait prétendument de stocks considérables ;

- Dans un deuxième temps, on prétendait être en mesure d'en fabriquer par millions et on en achetait tout autant ; ils allaient arriver, à destination des personnels soignants et des personnes atteintes par le virus : les très bureaucratiques « *appels d'offres étaient passés* », c'était une question de jours ;

- Dans un troisième temps, un décret fut publié pour permettre à l'État de réquisitionner à tout va et particulièrement les commandes passées par les collectivités territoriales. Les pharmaciens se virent interdits de commercialiser ce bout de tissu cousu relié à un élastique, devenu subitement un produit de marché noir.

Comme si l'humiliation nationale devait s'ajouter à la rage des soignants et à la stupéfaction des habitants, on vit la sixième puissance du monde vivre au rythme des arrivées d'avions remplis de masques chinois, souvent de piètre



**Chacun s'inquiète
de la disponibilité de
masques de protection.**

**Effet de la mondialisation,
80% de la production
est en Chine et à Taiwan. (...)**

MARINE LE PEN
11 FÉVRIER 2020 - ASSEMBLÉE NATIONALE

qualité, négociés à des prix prohibitifs et dans des conditions douteuses. Pire, les pouvoirs publics, tutos à l'appui, finirent par supplier les simples citoyens de confectionner eux-mêmes des masques plus ou moins efficaces avec des bouts de tissu ou même du sopalin.

Enfin, en dernière phase, au sortir du confinement, le discours officiel changea du tout au tout : avec l'arrivée des masques, ce confinement individuel, si inutile, fut recommandé dans l'attirail des gestes barrière et fut rendu obligatoire dans certaines circonstances, notamment dans les transports publics.

Comble de l'ironie, lorsque les entreprises françaises furent enfin incitées à en produire, l'imprévoyance de l'Etat les engagea dans une surproduction où à aucun moment la priorité nationale jouera.

Le Ministère de la Santé en guerre contre la médecine privée

Le Covid a révélé la guerre ouverte menée à la médecine privée par les idéologues du ministère de la Santé au plus grand détriment de la prise en charge des patients et donc du contrôle de l'épidémie.

Au grand dam des médecins libéraux, des cliniques privées et des laboratoires, y compris vétérinaires qui offrirent en vain leurs services, le ministère a délibérément écarté du dispositif de dépistage, de soin ou d'accueil la médecine de ville.

Tout s'est en réalité passé comme si le ministère de la Santé n'était que le ministère de l'hôpital public.

« *Appelez le Centre 15* » recommandait Mme Buzyn le 23 janvier 2020, sous-entendu, pas votre médecin généraliste. Sauf détresse respiratoire vitale, la consigne publique était clairement de rester à la maison avec du doliprane.

A-t-on oublié au ministère de la santé que l'engagement d'un médecin contenu dans le serment d'Hippocrate est de diagnostiquer -en l'occurrence plus sûrement qu'un test-, et de soigner ?

Le 23 mars, la Fédération Hospitalière Privée lançait : « *Faites appel à nous !* ». En vain, et les témoignages abondent de cliniques privées qui, spontanément, ont dégagé des lits de réanimation, attendant qu'ils soient réquisitionnés, effort fourni en pure perte. Quant aux médecins libéraux, aucune consigne ne leur a été donnée tout au long de la crise et, les semaines passant, ils n'ont dû qu'à leur seule ingéniosité de se pourvoir en masques, surblouses et visières de protection.

Les seules recommandations reçues par les professionnels de santé libéraux ont porté sur la prescription de l'hydroxychloroquine, pour l'interdire. On reviendra plus loin sur les différents aspects de cette affaire.

Ces messages aberrants ont conduit de nombreux malades à désertier les cabinets médicaux, y compris pour des pathologies chroniques avec toutes les conséquences futures sur leur état de santé.

Mais surtout, en faisant reposer l'effort sur le seul hôpital public, le ministère a contribué à saturer certains services et imposé le report de toutes les interventions réputées « *non urgentes* » mais parfois souhaitables.

Sera-t-il possible un jour de mesurer les conséquences médicales de cette faute gravissime ?

Il est évident que tant d'approximations et d'erreurs annonçaient une situation épidémique incontrôlable.

Confinement : la stratégie de ceux qui n'en n'avaient pas

C'est dans ces conditions qu'à la mi-mars 2020, le Gouvernement français, confronté à une situation qui le dépassait et prisonnier de ses propres mensonges, a eu recours à ce que le Pr Jean-François Delfraissy, Président du Conseil Scientifique, qualifiait le 18 avril, dans la presse italienne, de « *moins pire des solutions* », compte tenu de la faible capacité journalière de tests : le confinement.

Dans un contexte de pénurie générale, faute d'avoir, quand il en était encore temps, fermé les frontières, tout le moins aux personnes en provenance de pays contaminés par le Covid-19, le Gouvernement s'est vu contraint d'imposer à la population française une mesure qu'elle n'avait jamais subie au cours de sa longue histoire : le confinement généralisé.

Critiquée par maints commentateurs comme « *moyenâgeuse* », la décision de confiner la population a été dénoncée par l'OMS qui, par la voix de son porte-parole, a relevé n'avoir jamais demandé d'instaurer des mesures de confinement mais recommandé de « *tester, isoler, traiter* ». Toutes mesures, il est bien vrai, que les pouvoirs publics ont été dans l'incapacité technique de prendre.



CONFINEMENT : LORSQUE « LES PROGRESSISTES » OUBLIENT LA SCIENCE

Quelques jours seulement après avoir invité les Français à sortir au théâtre, Emmanuel Macron se voyait contraint de changer de stratégie et d'entrer dans une logique de confinement généralisé, un confinement dont il n'osa pas prononcer le nom. Cette situation de confinement c'est-à-dire d'enfermement qui prit la forme d'une assignation à résidence pour tous les Français durant deux mois révèle un empilement d'erreurs d'appréciation ou de décision.

- À ne pas avoir prévu les stocks de masques qui permettent un confinement individuel et donc la poursuite des activités, le Gouvernement a condamné la France à un confinement collectif.

- À ne pas avoir voulu fermer les frontières au moins avec les zones à risque sanitaire, le Gouvernement a condamné la France à imposer à ses citoyens des frontières intérieures, des frontières domestiques (les

logements individuels de chacun), des frontières départementales ou des limites de déplacements de 100 km.

- À ne pas avoir voulu ou pu raisonner par foyer d'infection, faute de tests pour les circonscrire, le Gouvernement a condamné la France à un confinement général et indifférencié. Il toucha sans nuance ni distinction toutes les régions, tous les secteurs d'activité sans même épargner ceux qui, par leurs situations ou leurs conditions d'exercice, ne posaient pas de difficultés sanitaires majeures.

Enfin, la période du confinement ne fut pas employée à préparer le déconfinement dont les modalités ne furent définies qu'après le 11 mai, par étapes souvent aléatoires et incertaines, ajoutant aux victimes médicales de très nombreuses victimes économiques qui auraient pu être évitées.

Un confinement à deux vitesses

D'une manière générale, les règles du confinement ont été observées scrupuleusement par la population française, à la notable exception de scènes de rassemblement parfois émaillées de violence dans plusieurs cités de certaines banlieues.

Alors même que le confinement était imposé de manière rigoureuse dans de nombreux endroits à coup d'amendes de 135 euros, Laurent Nunez, secrétaire d'Etat au Ministre de l'Intérieur, avoua le 18 mars avoir donné des instructions pour une application outrageusement laxiste des règles sanitaires dans certains quartiers.

Cette application à deux vitesses fut mal ressentie, notamment par les forces de l'ordre et par les Français qui s'astreignaient à une privation stricte de leur liberté et pour certains de toute activité professionnelle comme les restaurateurs.

Les pouvoirs publics y ont perdu encore un peu de crédibilité et l'Etat son autorité.

Le meilleur allié du virus : la bureaucratie

Rarement l'Etat se sera autant engluë dans des règles bureaucratiques d'une lourdeur aussi incapacitante.

Les Agences Régionales de Santé ont, pendant cette période, fait la preuve de leur inutilité voire de leur nocivité tant elles se sont montrées incapables d'assurer la coordination et l'information des différents acteurs du système de santé.

L'épisode de l'interdiction de la vente des masques en pharmacie restera comme un modèle du genre. Chargées d'une mission de «*tueuses de coûts*», les ARS se sont montrées incapables de gérer une crise sanitaire.

Traitement : du rien à la guerre de religion

Des recommandations simples de l'OMS formulées dès le début de l'année 2020, -tester-isoler-traiter, le Gouvernement n'a rien retenu et rien appliqué. Il n'a pas su tester, il n'a pas su isoler, et il n'a pas su traiter.

En matière de traitement, le ministère s'est contenté du tout ou rien : soit le doliprane soit la réanimation : entre les deux rien, comme si aucun antiviral n'existait.

Sur le plan des principes, des fonctionnaires du ministère ou des médecins de plateaux de télévision se sont crus autorisés à retirer à des professeurs de médecine, spécialistes de virologie, la liberté de prescrire.

Or, le rôle et même la vocation d'un médecin est de traiter avec les médicaments connus, pour soulager, éviter les complications, aider l'organisme à combattre le mal et dans toute la mesure du possible guérir le patient.

Cette interdiction de prescrire, peu compatible avec le serment d'Hippocrate, n'a jamais été appliquée et même évoquée en Allemagne. En France, la question du traitement a pris notamment dans le cas de l'hydroxychloroquine



LABORATOIRES VÉTÉRINAIRES : L'AVEU ÉDIFIANT D'EDOUARD PHILIPPE À MARINE LE PEN

Lors de l'un des échanges en visio-conférence que le Premier ministre organisa avec les formations de l'opposition, Marine Le Pen l'interrogea sur l'absurdité qu'il y avait à ne pas accepter l'offre des laboratoires vétérinaires pour les tests médicaux à grande échelle.

Edouard Philippe lui avoua que « ce projet était bloqué depuis trois semaines

par la recherche des textes réglementaires qu'il fallait abroger pour autoriser l'intervention de ces laboratoires. »

Marine Le Pen s'étonna alors de l'utilité de la loi d'urgence sanitaire, prétendument votée pour permettre les décisions indispensables. Durant la crise, la bureaucratie a sévi à tous les étages !



ARS : UN MONSTRE BUREAUCRATIQUE

Les Agences Régionales de Santé (ARS) sont inspirées du rapport de la commission Attali « *Pour la libération de la croissance française* » de 2008 dont le rapporteur général n'était autre qu'un certain Emmanuel Macron. Elles ont été pensées pour régionaliser le secteur public de la Santé en France, marquant un désengagement de l'Etat car elles bénéficient d'une réelle autonomie par rapport au Ministère de la Santé.

Les ARS ont surtout été le bras séculier de la cure d'austérité imposée aux établissements hospitaliers en cherchant des objectifs de rentabilité et en imposant des coupes budgétaires ... sauf pour les directeurs des ARS eux-mêmes.

Ainsi, Aurélien Rousseau, professeur d'histoire de formation et ancien directeur de cabinet de Valls et Cazeneuve à Matignon reçoit la coquette somme de 17 000€ brut par mois depuis sa prise de fonction à la tête de l'ARS d'Île de France. Une somme assez éloignée des salaires perçus par les aides-soignants ou les infirmières.

Parmi les nombreuses attributions

des ARS, on retrouve « *l'anticipation, la préparation et la gestion des crises sanitaires* » et avec la crise du coronavirus, les défaillances de ce système sont apparues au grand jour.

Ce sont notamment elles qui auraient dû constituer les stocks de matériel de protection sanitaire dont la France a cruellement manqué. La gestion purement comptable de la santé a même fait dire à l'un des directeurs d'ARS en plein milieu de la crise qu'il « *n'y avait pas de raison de remettre en cause le plan de suppression de 175 lits et 589 emplois au CHRU de Nancy !* ». Symbole de la déconnexion entre la technostructure et le monde médical, les ARS ont une responsabilité immense dans la faillite de notre système de santé et doivent être supprimées.

Cliniques privées et médecins libéraux ont été laissés sur le bord du chemin, sans instructions claires ni consignes opérationnelles. Des obstacles administratifs multiples ont été dressés sur le chemin de tous ceux, fabricants de tests ou de masques par exemple, qui tentaient de concourir à l'effort national.

l'allure d'une véritable guerre de religion avec visiblement en toile de fond un différend profond et ancien entre Yves Lévy, ancien directeur de l'Inserm et mari d'Agnès Buzyn et Didier Raoult, patron du trop indépendant IHU de Marseille, pourtant réputé dans le monde entier.

Personne n'a vraiment compris pourquoi le protocole préconisé par le professeur Raoult à un stade précoce de la maladie a été mis en expérimentation à son stade terminal. Les mois qui nous séparent de l'apparition du virus auraient dû permettre des essais cliniques randomisés au stade précoce de la maladie. Les promoteurs de ces études manifestement et peut-être volontairement déloyales devront s'en expliquer.

Certains y verront en toile de fond, notamment à la lumière de l'article contesté du journal médical Lancet, l'influence obscure des laboratoires médicaux dans le système de santé français.

Discovery : l'explosion en vol

Soucieux de redorer l'image d'une Europe défaillante dans le règlement de la crise sanitaire et de conforter son image volontariste, le président de la République fut le promoteur de l'essai thérapeutique « *discovery* » visant à rechercher un traitement efficace au Covid-19.

Engagée le 22 mars, l'étude devait voir ses premières conclusions rendues publiques quinze jours plus tard.

Plusieurs mois passés, il ne reste rien de Discovery que le souvenir vague d'une prétention présidentielle morte née, perdue dans les méandres stérilisants de l'Union Européenne.

L'essai Discovery, dans lequel la France était fortement impliquée, n'a été rejoint que par le Luxembourg, aucun patient britannique, allemand, autrichien ou portugais ne s'y est rallié. Initié par l'Union Européenne, ce programme a été concurrencé par celui lancé par l'OMS, dénommé Solidarity, moins coûteux.



CHLOROQUINE : LA MOLÉCULE POPULISTE !

Personnage emblématique de la crise du Covid-19, le professeur Raoult aura été au centre d'un débat devenu hystérique entre pro et anti-chloroquine.

Cet antipaludique connu et utilisé depuis plus d'un siècle était-il trop bon marché pour être promu par les grands groupes pharmaceutiques qui n'auront pas réussi à se présenter comme des sauveurs de l'humanité ?

Alors, médicament miracle persécuté par Big Pharma, effet placebo ou «*fake med*» ?

La polémique prendra une dimension internationale quand la Maison-Blanche elle-même s'intéressa au protocole Raoult, déclenchant une hostilité immédiate de la classe médiatique française et une véritable guerre médicale.

La chloroquine est alors devenue la «*molécule populiste*», illustrant le mépris de certaines élites scientifiques ou parisiennes et de leurs relais médiatiques pour les solutions trop simples et peu onéreuses.

Dès lors, la chloroquine devint un parti pris idéologique, là où les Français et les malades attendaient un débat serein et des études honnêtes.

Difficile pour le citoyen de se faire un avis tranché tant tout aura été fait pour saboter les études et le protocole pendant que les experts et les soutiens politiques se déchiraient sur les plateaux de télévision.

Une chose est sûre, dès le début, Olivier Véran aurait dû sans attendre

expérimenter le protocole Raoult à la lettre pour vérifier sa pertinence, avec l'intention d'agir pour le bien commun et la vérité scientifique, même si elle ne plaisait pas à ses réseaux pharmaceutiques.

Comme sur le sujet des frontières, c'est pourtant l'idéologie qui l'a emporté, jusqu'à ce que le président Macron sente que la persécution du «*gourou marseillais*» pouvait devenir dangereuse à tel point qu'il se rendit lui-même à son service pour calmer la fièvre populaire le 9 avril.

Sur ce sujet aussi, le Ministre de la Santé a failli, et l'étude internationale Discovery a tourné au fiasco, avant qu'Olivier Véran ne profite des mauvais résultats de la désormais très contestée étude du «*Lancet*» pour une interdiction de la prescription opportuniste et la fin de l'étude Hycovid du CHU d'Angers. Cet empressement a trahi un parti-pris qui discrédite encore un peu plus le Gouvernement dans cette crise, miroir inversé d'une popularité inédite pour le professeur Raoult qui aura fait trembler le système et remis en place quelques journalistes condescendants avec son franc-parler désormais légendaire.

Reste que la question n'est du coup toujours pas tranchée et tout porte à croire que la polémique reviendra si deuxième vague il y a.

Et faute d'études irréfutables, nous perdrons encore du temps, de l'énergie et donc des vies. Inacceptable.

La France : cancre de la classe mondiale

Au total, les résultats obtenus par notre pays dans la lutte contre l'épidémie sont dramatiquement décevants si on les compare à ceux d'autres pays. Les pays qui, comme Singapour, la Corée du Sud, L'Allemagne ou la Suisse ont massivement testé la population et imposé le port du masque dans les espaces publics, ont su mobiliser un système de santé publique performant et présentent au final de bien meilleurs résultats en termes de contamination et de décès.

Lorsque l'Allemagne testait 300 à 500 000 personnes par semaine, la France n'atteignait pas le chiffre de 70 000. Pourtant, la France consacre, comme ses voisins d'Outre-Rhin, 11,2 % du PIB aux dépenses de santé. Mais l'Allemagne compte quatre fois plus de lits de réanimation et a enregistré cinq fois moins de décès dus à l'épidémie. Il y a donc lieu de s'interroger sur les causes d'une distorsion de cette ampleur.

Ehpad : de l'abandon à l'indignité

Lorsque le ministère de la Santé fit le choix de confier aux ARS la gestion du Covid au lieu de centraliser la lutte contre le virus dans le cadre d'un plan pandémie, il a présumé des capacités de ces organismes bureaucratiques à anticiper quoi que ce soit.

La gestion des Ehpad qui relève formellement de leurs prérogatives témoigne de l'urgence d'une réforme en profondeur de tout l'édifice.

La politique mise en œuvre à l'égard des personnes âgées résidant dans les EHPAD porte la marque d'une inhumanité qui soulève le cœur.

L'interdiction faite aux familles de rendre visite à leurs parents a confiné à la maltraitance avec des conséquences dramatiques pour des personnes âgées, rongées par la peur et la solitude.



Mais surtout, aucune mesure de protection n'a été réellement diligentée dans nombre d'établissements où les personnels ont manqué de formation et de protection.

Mais il y a pire, avec la parution du décret du 3 avril qui autorisait, en cas de pénurie de médicaments dans les EHPAD, le recours aux médicaments vétérinaires.

Enfin, on devra s'interroger sur les raisons qui ont poussé le Gouvernement par le décret du 28 mars 2020 à faciliter l'emploi du Rivotril dans les EHPAD.

Il est vrai que dans l'abjection et la violation du serment d'Hippocrate, le Gouvernement avait ouvert la voie par la publication de sa circulaire du 19 mars 2020, dite « *circulaire de la honte* », qui recommandait de limiter fortement l'admission en réanimation des personnes les plus fragiles dans le souci d'éviter l'acharnement thérapeutique et le manque de lits pour les plus jeunes.

Le 16 avril, un médecin-chef de l'hôpital Bichat relevait : « *Quand vous voyez la moyenne d'âge des patients diminuer en réa, ce n'est pas parce qu'ils sont plus jeunes, c'est parce que l'on ne peut pas prendre les plus âgés* ».

De l'aveu même de l'OMS et des démographes, plus de la moitié des décès dus au Covid-19 en France ont eu lieu dans les EHPAD, de sorte que le bilan officiel de la pandémie ne reflète que très imparfaitement la réalité.

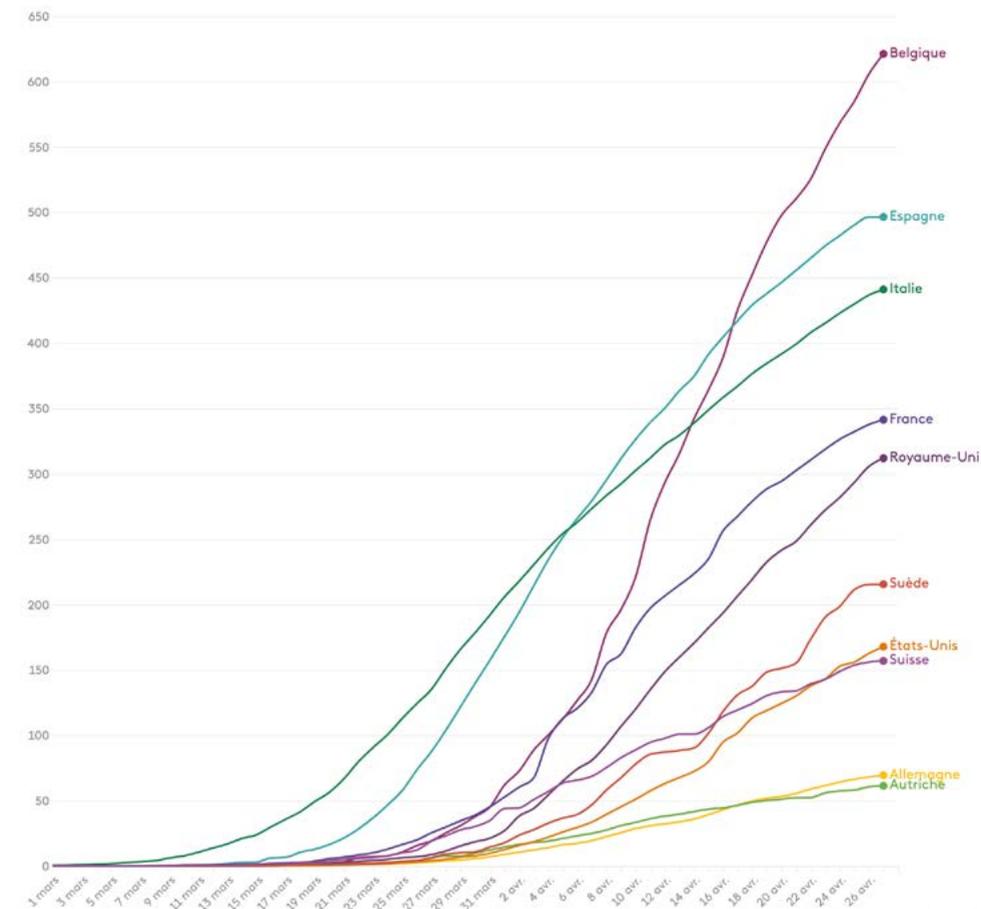
Covid-19 : des millions de victimes économiques ?

Faute pour les Français d'avoir été testés, protégés par des masques en nombre suffisant et isolés quand il en était encore temps, un confinement général et absolu a été décrété, dont les conséquences économiques et sociales sont d'une gravité inouïe.

La stratégie, tardive mais massive, d'un confinement global et indifférencié s'est avérée destructrice de l'économie dans des proportions plus larges en



Évolution du nombre de morts du Covid-19 par million d'habitants



Source : Centre européen de prévention et de contrôle des maladies

franceinfo:

Légende : La France sur le podium du nombre de morts par millions d'habitants.

France que dans d'autres pays.

Les chiffres qui fondent le troisième projet de loi de finances rectificative de l'année 2020 donnent une image fidèle du choc provoqué par huit semaines de confinement. L'activité économique est attendue en repli de 11 %, la dette devrait grimper à 121 % du PIB et le déficit de l'Etat se porter à 220 milliards d'euros, soit 11,4 % du PIB.

Quant au déficit de la Sécurité sociale, il bondit à 52,2 milliards d'euros. Il ne fait guère de doute que lorsque les mécanismes de soutien à l'économie mis en place pendant le confinement seront levés, le choc économique deviendra un choc social d'ampleur majeur.

On s'attend à ce que les chiffres du chômage fassent un bond de 2 points pour excéder 10 %, que la consommation recule de 10 % et l'investissement de 19 %. Du coup, les recettes fiscales diminueraient de quelque 70 milliards d'euros en 2020. En d'autres termes, et comme le pointe l'OCDE dans une note alarmante, la France est, de tous les pays développés, celui qui aura été le plus atteint par la crise économique née de l'épidémie de Covid-19.

Covid-19 : une hécatombe humaine

A l'aune de ces chiffres sans précédent depuis 1945 et qui donnent le tournis, les résultats obtenus dans la lutte contre l'épidémie en matière sanitaire paraissent bien décevants.

Quant au nombre de morts, il est effrayant.

A ce jour, notre pays enregistre près de 30 000 morts officiels. Ce chiffre, minoré compte tenu de l'absence de prise en compte des décès à domicile et de l'absence de tests sur les personnes décédées, place malgré tout la France sur le podium du nombre de morts rapporté à sa population globale.

Il y a fort à parier que l'analyse de la surmortalité permettra de préciser ces

chiffres accablants.

Sans doute le Premier ministre a-t-il annoncé, le 28 avril dernier, que les mesures prises avaient permis de sauver 60 000 vies, mais ces chiffres, issus d'une modélisation controversée de l'Ecole des Hautes Etudes de Santé Publique, sont d'ores et déjà contestés.

En tout état de cause, s'il n'est pas douteux que la décision de mettre la France à l'arrêt a évité des morts, il n'est pas illégitime de se demander combien de vies auraient pu être sauvées si le Gouvernement n'avait pas fait le choix de laisser les frontières ouvertes, s'il y avait eu assez de masques et de tests pour le grand public dès le début de l'épidémie, si le risque n'avait pas été pris, pour des motifs obscurs, de dissuader la prescription de traitements.

Plus préoccupant encore, s'il se peut, pour l'avenir de notre pays, cette crise sanitaire, parce qu'elle a pris un tour politique pour les raisons qui viennent d'être exposées, a servi de révélateur. Elle traduit, illustre et manifeste un déclasserment dont les causes, anciennes, apparaissent aujourd'hui sous la lumière crue des révélations douloureuses.



L'OUTRE-MER : NOS COMPATRIOTES OUBLIÉS ET DISCRIMINÉS

Face à la crise du Covid, deux départements d'outre-mer sont particulièrement affectés par la pandémie : la Guyane et Mayotte. Les facteurs pouvant expliquer cette situation sont multiples, mais le tronc commun résulte des conséquences d'une immigration incontrôlée dénoncée de longue date par le RN, du Brésil s'agissant de la Guyane et des Comores s'agissant de Mayotte.

On ne peut que regretter que dès les prémices d'une crise sanitaire majeure, le Gouvernement n'ait pas pris les mesures adéquates dans ces deux départements. En effet, il ne peut y avoir de traitement sanitaire efficace de la pandémie, sans une situation calme en termes d'ordre public, ce qui n'a pas été le cas à Mayotte où bon nombre d'étrangers en situation irrégulière refusèrent violemment les mesures de confinement. Le témoignage du commandant de la gendarmerie de Mayotte est édifiant. Malgré l'appel de certains élus à renforcer les forces de l'ordre en escadrons de gendarmerie

mobile, le Gouvernement ne fit rien. De même il est choquant et inexplicable que dans ces deux départements, il n'envoya pas des hôpitaux de campagne pour soutenir les services locaux de santé comme ce fut le cas en Alsace.

Enfin, les Français vivant en Europe ont été discriminés dans les mesures d'accès à ces départements. Alors qu'aucune mesure de contrôle aux frontières n'était mise en œuvre en métropole, Olivier Véran Ministre de la Santé, indiquera que la règle de quarantaine de 15 jours à l'arrivée devait s'appliquer dans ces territoires et en Corse. Toujours deux poids, deux mesures... alors qu'il aurait été beaucoup plus efficace et plus simple de demander à l'embarquement un test de sérologie et une prise de température afin de protéger ces territoires et nos compatriotes des cas de Covid-19 importés..

II.

Le symptôme du déclin français

Au-delà de la description de la crise elle-même, il faut sans doute y voir la marque du déclassement inexorable de l'Etat dans sa capacité à faire face aux crises et, plus grave, le signe du déclin de notre Nation.

Le recours aux législations d'exception n'est pas une preuve de force mais de faiblesse ; le luxe de la complexité des mesures prises dans la panique n'est pas digne d'un État stratège ; la mise à l'arrêt de nombre d'administrations et de services publics n'est assurément pas l'illustration de la réactivité de l'État, mais plutôt de son affaissement, la mise en quarantaine de l'activité économique d'un pays est un palliatif aux conséquences incalculables.

A la vérité, les carences constatées dans le fonctionnement de l'appareil d'Etat, même si elles ont été aggravées par des fautes de commandement, trouvent leur origine dans des travers idéologiques qui sont ceux-là mêmes que le Rassemblement National dénonce depuis de longues années : abandon des logiques de souveraineté industrielles ou politiques, refus idéologique des frontières, système bureaucratique pléthorique et sclérosant, vision ultralibérale dans les logiques de fonctionnement de l'Etat, délégation de direction à une Union Européenne accaparée par ses logiques mercantiles...

C'est l'autopsie de cet échec et de cette faillite de l'autorité publique qu'il y a lieu de faire aujourd'hui et ce, d'autant plus que la crise n'est pas terminée et que faute de réflexion de fond le pays reste exposé à une seconde vague ou

à toute autre crise.

1°) La débâcle des institutions : notre pays a été, en quelque sorte, mis en état de coma démocratique, sans que cette forme de dictature larvée ait pu se légitimer, ni par la nécessité ni par le succès.

2°) L'éclipse du droit : le risque sanitaire a été trop souvent le prétexte abusif d'une mise en veilleuse de garanties et garde-fous essentiels ; inquiétant précédent pour les libertés publiques et la démocratie.

3°) Le collapsus sécuritaire : on a joué avec la sécurité sanitaire, économique et personnelle des Français, en les exposant inconsidérément à des périls majeurs.

La débâcle des institutions

Les institutions républicaines, telles que structurées par la Constitution de 1958 ne sont pas destinées à s'appliquer et à être respectées seulement en période « normale », de « temps calme », et à être mises aux oubliettes dès qu'une tempête se lève ; elles s'imposent par tout temps.

Comment ne pas s'interroger sur une période qui a vu la mise à l'écart de toutes les libertés publiques fondamentales, comme celle d'aller et de venir, celle de réunion, celle d'exercice du culte, celle du commerce et de l'industrie, le droit de propriété, etc. Ce régime d'exception s'est bâti sur une construction juridique baroque, extrêmement discutable et fragile.

Dans le même temps, la gouvernance publique s'est caractérisée à la fois par une extrême concentration du pouvoir au profit du Président, et par une mise en sommeil des procédures et mécanismes essentiels de contrôle notamment parlementaires.

Ce type de dérive ne peut qu'étonner dans une démocratie moderne.

La Constitution bafouée

La Constitution a prévu des mécanismes pour permettre, en cas de crise, aux responsables des affaires publiques d'agir avec plus de facilité que d'ordinaire pour faire face aux circonstances.

Examinons quelques-unes de ces dispositions :

- **L'article 16**, avec les pouvoirs exceptionnels qu'il donne au président de la République ; son champ d'application n'est pratiquement pas encadré a priori, puisqu'il est défini par la seule « exigence » des « circonstances ». En revanche, sa mise en œuvre est soumise à la condition d'une interruption du fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels.

Si la pandémie a certes compliqué le fonctionnement des pouvoirs publics, elle ne l'a d'aucune manière empêché, et un recours à l'article 16, eût été une

véritable forfaiture, un coup d'Etat contre la Constitution.

- **L'article 38**, avec les ordonnances, qui autorisent, dans certaines conditions, le Gouvernement, « *pour l'exécution de son programme* ». Cette formulation qui exclut a priori les situations inopinées, par définition « hors programme », aurait pu avec une interprétation large et bienveillante autoriser l'adoption de mesures qui relèvent du domaine de la loi.

Or, sous prétexte d'urgence sanitaire, ont été, dans les faits, foulées au pied les principales règles qui encadrent l'exercice du pouvoir dans notre pays et qui visent à limiter le risque de pouvoir personnel excessif et d'abus des gouvernants.

Or, dans un grand pays de droit et démocratique comme la France, le confinement général, mesure la plus attentatoire aux libertés individuelles et la plus dommageable en matière économique a été mise en œuvre par un simple décret (*n°2020-260 du 17 mars 2020*).

Dans les faits, elle a été imposée sans autre forme de procès par verbe présidentiel.

Le pays s'arrête de vivre sur un simple décret

Formellement, ce texte instaurant le confinement général s'est fondé :

- Sur le code civil, et, notamment son article 1er, lequel ne vise que l'entrée en vigueur des lois, ce code ne comportant, bien évidemment aucune disposition autorisant le Gouvernement, par simple voie réglementaire, à porter atteinte aux libertés fondamentales qui relèvent du seul domaine de la loi, sinon même du « bloc de constitutionnalité » !

- Et, sur **l'article L 3131-1** du code de la Santé publique, qui, au demeurant, n'évoque qu'un simple arrêté du ministre de la santé, ainsi rédigé :

« *En cas de menace sanitaire grave appelant des mesures d'urgence,*



*« Tout détenteur d'un pouvoir est
porté à en abuser, aussi faut-il
que par la disposition des choses le
pouvoir arrête le pouvoir »*

Montesquieu

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

PREMIER MINISTRE

Décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19

NOR : PRMX2007858D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des solidarités et de la santé et du ministre de l'intérieur,

Vu le code civil, notamment son article 1^{er} ;

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 3131-1 ;

Vu les circonstances exceptionnelles découlant de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'urgence,

Décète :

Art. 1^{er}. – Afin de prévenir la propagation du virus covid-19, est interdit jusqu'au 31 mars 2020 le déplacement de toute personne hors de son domicile à l'exception des déplacements pour les motifs suivants, dans le respect des mesures générales de prévention de la propagation du virus et en évitant tout regroupement de personnes :

1^o Trajets entre le domicile et le ou les lieux d'exercice de l'activité professionnelle et déplacements professionnels insusceptibles d'être différés ;

2^o Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées par arrêté du ministre chargé de la santé pris sur le fondement des dispositions de l'article L. 3131-1 du code de la santé publique ;

3^o Déplacements pour motif de santé ;

4^o Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance des personnes vulnérables ou pour la garde d'enfants ;

5^o Déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.

Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

Art. 2. – Le représentant de l'Etat dans le département est habilité à adopter des mesures plus restrictives en matière de déplacement des personnes lorsque les circonstances locales l'exigent.

Art. 3. – Le présent décret s'applique à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Art. 4. – Le ministre des solidarités et de la santé et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et entrera en vigueur à compter du 17 mars 2020 à 12 heures et, dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon, à une heure de la journée du 17 mars 2020 fixée par arrêté du représentant de l'Etat dans chacune de ces collectivités.

Fait le 16 mars 2020.

Par le Premier ministre :

Le ministre des solidarités

et de la santé,

OLIVIER VÉRAN

EDOUARD PHILIPPE

Le ministre de l'intérieur,

CHRISTOPHE CASTANER

notamment en cas de menace d'épidémie, le ministre chargé de la santé peut, par arrêté motivé, prescrire dans l'intérêt de la santé publique toute mesure proportionnée aux risques courus et appropriée aux circonstances de temps et de lieu afin de prévenir et de limiter les conséquences des menaces possibles sur la santé de la population.»

Il est bien évident qu'un niveau normatif aussi modeste tel qu'un article de loi du code de la santé publique n'autorise pas plus des mesures d'une telle portée !

Lorsque « les circonstances » deviennent source du droit !

Comme pour faire bon poids, les « *circonstances exceptionnelles* » furent invoquées dans les visas du texte, avec un fondement encore plus incertain et de niveau normatif encore plus modeste, relevant d'une théorie jurisprudentielle administrative liée à la Première Guerre mondiale : il n'est, bien évidemment, pas imaginable, dans un Etat de droit, avec une Constitution, que les « *circonstances* » puissent être source de droit, au-dessus même de la Constitution !

De tels procédés juridiques auraient pour des questions plus subalternes exposé leurs auteurs à des poursuites en justice ;

Conscient de la très grande vulnérabilité de sa position, le Gouvernement fit donc voter la création, par la loi 2020-290 du 23 mars 2020, d'un « *état d'urgence sanitaire* » ainsi qu'une loi d'habilitation lui permettant, pour un temps donné, de légiférer par ordonnances dans toutes sortes de domaines.

De loi d'urgence sanitaire à l'abus de blanc-seing

Cependant, comme on l'a vu, l'article 38 de la Constitution ne permet que de

prendre des mesures « relevant normalement du domaine de la loi », lequel est circonscrit par l'article 34 de la Constitution. Or, il est très clair que par leur ampleur, leur intensité, leur retentissement sur les droits et libertés de toute la population, les mesures prises ont excédé largement ce domaine, dans des conditions constitutives d'une forme d'abus de blanc-seing : ce qui pose la question de leur constitutionnalité.

L'article 34 qui circonscrit formellement le domaine de la loi ne prévoit de possibilité d'état d'exception pour une crise sanitaire. Les mesures qui ont été mises en œuvre n'auraient pu l'être qu'en vertu de l'article 16 si toutefois il avait été applicable.

De fait, les institutions républicaines ont été comme dévitalisées : le décor en a, bien sûr, été conservé, mais sans la dynamique concrète qu'elles supposent et qu'exige une vie démocratique normale.

On se souviendra que le Conseil des Ministres exceptionnel du samedi 29 février consacré au coronavirus aura servi en réalité à activer le 49.3 pour faire adopter en catimini la difficile réforme des retraites sans vote. C'est dire si, dès l'origine, le gouvernement se souciait peu de l'esprit des règles institutionnelles.

Une confusion généralisée

Ce bricolage institutionnel, fruit de l'amateurisme juridique et d'un état de panique politique, a introduit une confusion générale : plus personne n'était capable de dire où se trouvait le siège du pouvoir, la direction de la crise, l'auteur des décisions. Ainsi, le Président a annoncé le confinement sans en prononcer le terme, en a fixé la date et l'heure avant même que les textes n'aient été rédigés. De leur côté, le Premier ministre a couru après des décisions présidentielles inopinées et vraisemblablement improvisées; le Ministre de la Santé s'est égaré dans des autojustifications laborieuses ; les porte-paroles officiels se sont perdus dans les sinuosités d'une législation purement verbale ; et surtout le Parlement a été complètement évincé du



UN DÉSORDRE SANS NOM

Veut-on un exemple de ce désordre sans nom ? Au plus fort de la crise sanitaire, le chercheur au CNRS Philippe Froguel, directeur de la plateforme de génomique Ligan, à Lille, et responsable de l'Institut européen de génomique du diabète (EGID), apprend que son laboratoire va être doté d'une machine fabriquée en Chine venant en supplément des 20 machines commandées par le Gouvernement français à destination des laboratoires privés.

«Ça s'est négocié au plus niveau de l'État, en lien avec le secrétaire général de l'Élysée, Alexis Kohler» affirme Philippe Froguel.

Tous les feux semblent donc au vert. Mais les jours passent et Philippe Froguel ne voit toujours rien venir. Il multiplie les mails à la personne qui suit le dossier des robots chinois au Ministère de la Santé. En vain. Finalement, le 21 avril 2020, son téléphone portable sonne. Au bout du fil : un conseiller de l'Élysée. *«Il m'appelle pour me dire qu'ils sont très embêtés mais que je n'aurai pas le robot chinois, fulmine Philippe Froguel. Le dossier a été bloqué au Ministère de*

la santé parce que j'étais un labo de recherche et pas un hôpital, alors que nous sommes l'un des plus gros centres de génomique européen.»

Le même jour, le Ministère de la Santé l'informe par mail qu'*«Aucun particulier ne peut revendiquer ce don, accepté par les autorités françaises et qui est déployé conformément aux orientations définies par les autorités sanitaires»*, explique aujourd'hui le Ministère de la Santé. Contactés, M. Alexis Kohler et les conseillers élyséens chargés de suivre ce dossier n'ont pas répondu à notre demande d'entretien.

Dans de telles conditions, il n'est pas étonnant que le dépistage massif de la population ait été rendu impossible du fait de la méfiance envers le secteur privé

La vérité est que l'État s'est privé d'une capacité de 150 000 à 300 000 tests pendant un mois, au plus fort de la crise sanitaire.

débat, du processus de décision et en incapacité d'exercer son pouvoir de contrôle.

Les simulacres de consultations des responsables politiques par vidéo conférence ne furent, dans ce contexte de déconfiture institutionnelle, qu'un indigent ersatz de démocratie.

Sur le terrain, les acteurs de la crise se sont trouvés confrontés à des dérives bureaucratiques, à des comportements de « *petits chefs* » indignes d'un pays libre, aux aléas des interprétations préfectorales et aux oukazes des ARS idéologiques.

À défaut de masque, on ouvre le parapluie

Très vite, les responsables politiques ont pris conscience de la fragilité du barnum juridique dressé pour l'occasion et de l'amateurisme de leurs décisions inspirées davantage par des exigences de communication que par le souci de responsabilité.

Le printemps 2020 vit aussi l'éclosion des comités d'experts derrière lesquels les décideurs publics terrorisés par la perspective de poursuites judiciaires, ont très vite cherché à disparaître.

Un Parlement escamoté

Comment ne pas s'interroger sur un Parlement réduit à siéger avec une infime minorité de ses membres (*3 par parti pendant plus d'un mois, et, ensuite, à peine 10% de l'effectif...*), et qui, après avoir délégué son pouvoir de faire la loi au Gouvernement avec une habilitation à peu près sans mesure, a réduit considérablement son pouvoir de contrôle et s'est mis dans une semi-léthargie.

Cela pose, d'abord, un problème sérieux de constitutionnalité : une Assemblée, dont la composition et les modalités de fonctionnement sont prévues par la Constitution, peut-elle ainsi procéder à une telle restriction de son activité et siéger dans de telles formations restreintes ? Il est permis d'en douter.

C'est, en tout état de cause, un inquiétant précédent.

C'est également, un terrible paradoxe au moment où la crise sanitaire doublée d'une restriction des libertés publiques pouvait justifier la consultation permanente de la représentation nationale aux prises avec les réalités de terrain.

Ce que les Français qui ont poursuivi leur activité professionnelle souvent sans aucune protection ont réalisé, les parlementaires avec les protections nécessaires auraient pu ou même dû l'accepter.

Du droit d'exception ou exception du droit

Des circonstances exceptionnelles, si elles peuvent autoriser un droit d'exception, n'appellent pas, pour autant, qu'il soit fait exception au droit.

Le très mauvais exemple, en a été donné, au plus haut, par le Conseil Constitutionnel lui-même, avec une décision où il a validé une violation flagrante de la Constitution en invoquant les circonstances particulières de l'espèce » sans même les préciser.

Pour certains juristes, cette position est pour le moins étonnante.

Que les pouvoirs publics, cédant à la panique, aient fait preuve de trop de précipitation est une chose, et vraisemblablement une faute : que le juge suprême, par complaisance, les couvre est un précédent fâcheux.

La justice aux abonnés absents

De toutes les défaillances des services publics pendant la crise, la mise en congé de la justice est peut-être l'une des plus indignes et injustifiées, avec des conséquences dramatiques pour les citoyens. Sans concertation, Mme Belloubet a pris la lourde décision de mettre à l'arrêt les juridictions, exception faite de quelques urgences. Des protections sanitaires comme le recours au télétravail des greffes auraient permis la continuité du service public de la justice.

À la place la France a vécu dans un régime de déni de justice, privant les plaideurs civils de décisions, empêchant la sanction des délits, ruinant les avocats notamment à statuts précaires.

Virus ou pas virus, c'est justement dans une période marquée par des pouvoirs politiques exorbitants que le juge judiciaire, traditionnellement gardien des libertés est nécessaire.

Les Français ont donc été privés de justice pendant le temps du confinement, alors même que les atteintes aux libertés fondamentales se multipliaient, le tout avec les fameuses « *attestations de sortie* » :

- Limitation de la liberté d'aller et venir,
- Restriction de la liberté du commerce et de l'industrie,
- Suppression de la liberté de réunion
- Fin de la liberté de culte.

Ces mesures liberticides prises par le Gouvernement de la mi-mars 2020 à la mi-mai furent d'autant plus regrettables qu'elles traduisent la faillite de l'administration, capable d'arrêter l'économie par la force coercitive, mais incapable de prévoir, de soigner et de protéger

Du côté de la justice administrative, c'est seulement au moment du déconfinement que le juge des référés du Conseil d'État a établi le caractère disproportionné de l'atteinte portée à la liberté de culte.

Pour le Gouvernement et notamment le Garde des Sceaux, il apparaît désormais que la justice, fonction régaliennne par excellence, n'est plus une

institution essentielle dans la vie sociale.

Un confinement à la carte

La vérité oblige à dire que la rigueur de la loi ne s'est pas imposée en tous les points du territoire avec la même force. Nombre de « cités » des banlieues urbaines ont vu s'appliquer le confinement avec une certaine « souplesse », les forces de police recevant expressément pour consigne de laisser faire.

Si le Ministre de l'Intérieur prit soin de s'en défendre, une partie de la population s'est elle-même autorisée, dans une large impunité, à s'affranchir de tout ou partie des exigences de la règle commune.

Ce régime spécifique que le Secrétaire d'Etat Nuñez finit par reconnaître publiquement était un nouvel aveu d'échec.

Est-ce besoin de souligner, en effet, que cette abstention volontaire de l'Etat à faire respecter la règle commune avalisait, sur certains territoires de la République, sa démission et même sa soumission.

Vider les prisons : Taubira l'a rêvé - Belloubet l'a fait

Comme si l'insécurité virale ne suffisait pas, le gouvernement a infligé à nos compatriotes une double peine, avec l'insécurité pénale liée à la libération massive et injustifiée d'au moins 10 000 détenus.

Devaient faire exception, les terroristes et les auteurs de violences conjugales – ainsi mis sur le même pied -, affaire d'échelle de valeurs, même si les uns comme les autres appellent la plus ferme réprobation de leurs actes. Dans les faits, des personnes suspectées de liens avec le terrorisme islamiste ont, néanmoins, bénéficié de ces libérations.

Le jeune Thomas, 23 ans, poignardé à Sarcelles par un détenu relâché dans

ces circonstances, a payé de sa vie cette décision.

Officiellement, cet élargissement général visait à éviter aux détenus une promiscuité potentiellement contagieuse. En réalité, la décision était imposée à l'administration pénitentiaire par la peur d'émeutes qu'aurait provoqué la suspension des parloirs. La mutinerie de la prison d'Uzerche du 22 mars 2020 provoquant des dégradations très importantes avait été un avertissement qu'annonçaient dans tous les établissements de vives tensions (*Maubeuge, Longuenesse, Meaux, Nantes, Carcassonne, Moulin, Rennes, Saint-Malo, Nice, Fleury-Mérogis*). Tous les prisonniers bénéficièrent de la télévision gratuite et d'un crédit de 40 euros pour téléphoner ou cantiner.

Là encore, le virus a servi d'alibi à un laxisme non de circonstance mais idéologique lié à une doctrine anti-carcérale souvent inavouée mais constamment appliquée. Pour les observateurs avisés, cette fuite en avant marque les insuffisances de toute la chaîne judiciaire.

D'un point de vue démocratique, cette décision constitue un détournement du blanc-seing que le Parlement avait concédé à l'exécutif pour cause sanitaire.

Cette politique laxiste délibérée aura de lourdes conséquences dans les mois à venir en matière de délinquance. Incontestablement l'exigence de sécurité s'effaça devant les partis pris idéologiques, il en fut ainsi également sur la question des frontières.

La logique libérale

Réalisée au nom d'une idéologie ultralibérale conduite par une administration technocrate, décomplexée et déconnectée, la politique budgétaire de coupes claires dans les dépenses publiques les plus essentielles à la vie de la Nation a démontré ses effets dévastateurs. En se rangeant à une logique de flux tendus et aux réformes structurelles imposées par l'Union Européenne, l'Etat a organisé sa propre pénurie de lits d'hôpitaux, de tests, de masques et



DU PLAN MARSHALL AU DÉCLIN FRANÇAIS

En 1947 les États-Unis ont mis en œuvre le « *Programme de rétablissement européen* » connu sous le nom « *Plan Marshall* ».

Il s'agissait officiellement pour les États-Unis d'aider l'économie des pays anéantis par la Deuxième Guerre mondiale. Officieusement, cette aide permettait aux Américains d'étendre une influence politique et économique sur un continent désormais divisé en deux zones, l'une consumériste et l'autre communiste.

Après l'effondrement du mur de Berlin, le système capitaliste a vu dans sa victoire la fin de l'histoire. Le système capitaliste, totalement décomplexé, a pu agir sans entrave : la mondialisation des échanges s'est accélérée, la déréglementation s'est globalisée et la répartition des tâches planétaires organisée. L'Asie devient l'usine du monde quant au même moment l'Europe se désindustrialise.

L'Union Européenne, organisation d'inspiration mercantile qui s'envisage avant tout comme un grand marché, finance cette orgie libre-échangiste au détriment de la souveraineté industrielle des nations d'Europe, des niveaux de protection sociale et de nos systèmes de santé. L'Etat quant à lui est réduit à peau de chagrin.

Un pays paralysé par des problèmes d'approvisionnement de matériels sanitaires, des commandes publiques ballotées au gré des caprices du marché, un système hospitalier à bout de souffle, la crise du Covid-19 est venue jeter un éclairage sur les conséquences dramatiques et concrètes de ce modèle ultramercantiliste.

de matériels médicaux.

Compensant son impécuniosité par une production normative déraisonnable et par une complexité administrative kafkaïenne, l'Etat a failli à ses missions.

Dépassé par le maquis organisationnel et une bureaucratie étouffante qu'il a lui-même mis en place et dont le pouvoir a été renforcé par l'arrivée du duo technocrate Macron-Philippe au sommet de l'Etat, ce dernier s'est avéré incapable d'assurer la première de ses tâches : la protection des citoyens.

La crise a révélé que l'organisation d'un système de santé par la rationalisation des coûts est un leurre, tout comme le caractère protecteur de l'Union Européenne derrière lequel le Président a vainement tenté de se cacher.

Le poids de l'idéologie libre-échangiste

Pour les dirigeants véritablement possédés par la doctrine libre-échangiste dont les gestionnaires français de la crise du Covid-19, la question des frontières fut une barrière idéologique infranchissable.

Du ministre Buzyn qui s'obstinait à maintenir les liaisons aériennes avec Wuhan, foyer historique de l'épidémie aux déclarations ministérielles sur « *les virus qui traversent les frontières* », tout fut fait pour tenter de convaincre l'opinion publique des vertus du sans-frontiérisme. Ce raisonnement porté par l'Union Européenne fut même soutenu par le Président lui-même au moment où les autorités expliquaient que l'objectif du « *stade 2* » était de freiner la propagation.

Alors même que les pays fermaient les uns après les autres leurs frontières aux Français, le Gouvernement s'obstinait dans sa position. Et au sein de l'espace Schengen, aucun contrôle véritable ne fut engagé, pas même un formulaire de traçage ne fut mis en place pour les voyageurs arrivant de l'étranger y compris des pays notoirement à risque d'Europe ou du reste du

monde.

La sécurité des Français était ainsi abandonnée à des logiques idéologiques érigées en dogme quasi religieux.

En clair, pour des raisons purement idéologiques, la France fut le seul pays de l'UE à ne pas fermer ses frontières face à la pandémie.

Un Etat dépassé par les collectivités

Lorsqu'un Etat manque à ses devoirs notamment de protection, il se trouve toujours une entité pour le remplacer.

Ce fut le cas durant la crise du covid où l'Etat démuné vit des entreprises privées suppléer à ses carences pour l'approvisionnement de gel ou de masques. Ce furent surtout les collectivités locales, Régions, Départements et Communes qui prirent, souvent avec succès, la relève de l'administration centrale impuissante.

Non content d'être inefficace, l'Etat s'est ingénié à contrarier les aides privées ou publiques y compris par d'injustifiables interdictions ou même des recours devant les tribunaux administratifs.

Plus grave sur le plan des principes de fonctionnement de l'Etat, certains hôpitaux ont eu tendance à s'affranchir progressivement de la tutelle du Ministère de la Santé, tutelle devenue incompréhensible et incapacitante.

La période du Covid-19 restera emblématique du discrédit de l'Etat central et de l'effacement opérationnel.

L'asservissement de l'Etat à la logique budgétaire

Si l'État s'est avéré impuissant à mobiliser les capacités de dépistage à sa



HÔPITAUX : UNE SAIGNÉE CONTINUE DEPUIS DIX ANS

La baisse des effectifs dans le secteur public de la santé a été continue depuis 2010 : « *Au niveau national, les agences sanitaires ont elles aussi souffert de la RGPP. Santé publique France, pour ne prendre que cet exemple, a perdu 20 % de ses emplois entre 2010 et 2019, rapporte un ancien haut responsable de l'établissement.* » (...)

Ces réductions drastiques de personnels se sont traduites dans les organigrammes par un moindre

nombre d'agents directement opérationnels, dont l'absence a fait cruellement défaut lors de la crise sanitaire, mais par un maintien pléthorique des postes d'encadrement, qui décidaient eux-mêmes des coupes budgétaires.

Ainsi que le déplore l'ancien directeur général de la santé William Dab, « *il y a beaucoup de généraux, mais très peu de troupes* » sur le terrain. Résultat : les enquêtes épidémiologiques « *ont du mal à se faire* ».

disposition, c'est que la sécurité sanitaire était de longue date inféodée à une seule logique budgétaire et comptable défendue par Bercy.

« *Bercy est le décideur final dans toutes nos institutions* », rappelle l'épidémiologiste Yves Charpak, ancien expert de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Le paysage institutionnel de la sécurité sanitaire française a en effet été durablement redessiné par l'approche comptable défendue par le Ministère du Budget, au détriment d'une approche stratégique au service de la sécurité sanitaire qui aurait légitimement dû revenir au Ministère de la Santé.

Cette approche comptable a présidé à la création de Santé Publique France et des Agences Régionales de Santé (ARS) : « *L'approche comptable, de court terme, l'a emporté sur l'approche stratégique* », écrit dans Le Monde au début du mois de mai M. Pierre-Louis Rémy, ancien inspecteur général des affaires sociales.

Regrettant le « *poids démesuré* » que la direction du budget a pris dans le fonctionnement de l'État, il note que « *l'affaiblissement des ressources financières a été compensé, de façon paradoxale, par la multiplication des procédures et des normes.* ». En clair, en demandant aux services de fonctionner avec du droit plutôt qu'avec des moyens. Mais il est rare de pouvoir payer des masques avec des décrets, fussent-ils compilés !

Une administration paralysée par la trouille

Dans le monde légaliste qu'ils ont mis en place, les technocrates se réservent une posture de choix : l'inertie. La pression politique est telle dans les différents services, pression évidemment accentuée par l'ampleur de la pandémie et des décès, que la moindre initiative peut se retourner contre son auteur.

Mieux vaut alors ne rien faire car cela évite l'erreur. Les réglementations pléthoriques qui annulent toute capacité d'initiative permettent d'être un bouclier de défense efficace.

Un Etat miné par les guerres administratives internes

Manquant de cohérence et des moyens nécessaires face à la violence de la crise sanitaire, le pouvoir exécutif a cherché à contourner sa propre

technostructure. L'opposition frontale entre les préfets et les ARS et l'absence de chaîne hiérarchique claire entre eux auront marqué toute la durée de la crise.

La mobilisation de l'ensemble des laboratoires tant publics que privés s'est heurtée à la répartition incongrue des prérogatives des ARS et celles relevant du Préfet, représentant de l'État au niveau départemental et régional – seul consacré par la Constitution, faut-il le rappeler-.

Ainsi la réquisition des laboratoires publics est une prérogative préfectorale, alors que le pilotage du système de soins est celle des ARS. Marianne a ainsi révélé que lorsque le 25 mars, le président de la République arrive à Mulhouse, le directeur de l'ARS Grand Est, Monsieur Christophe Lannelongue est en télétravail depuis Paris. Il sera limogé le 4 avril, pas en raison de son absence mais pour avoir continué de défendre le plan d'économies du CHRU de Nancy.

De nombreux acteurs du système de santé se sont alarmés du décalage entre le train-train des agences régionales de santé (ARS) et les enjeux de la pandémie qui a ébranlé la France. En termes de stricte gestion de crise, les ARS ont failli et le blocage administratif qu'elles ont illustré a eu pour conséquence la sous-utilisation des laboratoires non hospitaliers durant toute la durée de la crise.

Ainsi, dès le 15 mars, les laboratoires vétérinaires départementaux ont proposé leurs services d'analyse aux préfetures et aux ARS avec des capacités de 100 000 tests par semaine ! Pendant plus de quinze jours aucune réponse n'a été apportée à cette offre de service. Les ARS bloquaient cette proposition pour des motifs juridiques, perdant un temps précieux dans la réalisation des préconisations de l'OMS ainsi que dans l'obtention des consommables nécessaires aux tests.

Plus grave encore, la défiance manifestée durant la crise par le personnel gouvernemental envers son administration n'a guère encouragé cette dernière à prendre des initiatives.

De ces guerres administratives totalement déplacées, la plus médiatique fut

celle menée par le Ministère de la Santé de Mme Buzyn contre l' IHU de Marseille et son médiatique directeur le Professeur Raoult. Son protocole de soins à base d'hydroxychloroquine fut contesté par des voix officielles et donna même lieu à de multiples manipulations comme une étude pour le moins contestée dans la revue scientifique Lancet. Chacun devine derrière ces guerres de mandarins, une lutte d'influence féroce des laboratoires que les auditions de la commission d'enquête parlementaires mettent en lumière.

Autrement dit, la gestion hospitalo-universitaire de la crise du Covid-19 pose plus de questions qu'elle n'apporte de réponses aux légitimes aspirations de nos concitoyens, dont la confiance envers un système de santé qui passait naguère pour le meilleur du monde est durablement ébranlée.

La défiance du Gouvernement vis-à-vis de l'administration

Pour se détourner de son administration qu'il comprenait dépassée et désorganisée, le Gouvernement a très vite installé un « *Conseil scientifique* » qui visait à contourner Santé Publique France, chargée de la veille sanitaire et de la gestion de la réserve sanitaire, et le Haut Conseil de la santé publique (HCSP), qui s'occupe des maladies infectieuses et transmissibles, et qui n'y ont été associés que sur le tard. C'est donc bien une défiance vis-à-vis de Santé Publique France exprimée par le Gouvernement.

La création de ce Conseil Scientifique a donné lieu à de nombreuses suspicions de conflits d'intérêts, portées notamment par le Professeur Didier Raoult, intégré à ce dernier mais qui en a claqué la porte assez rapidement.

Cette défiance a été également ressentie au niveau local où la fronde contre les ARS a été forte notamment de la part des Maires qui ont souhaité n'avoir qu'un interlocuteur final, le Préfet.

Un Etat incapable de réagir à une situation de tension

Certains responsables politiques ont dénoncé l'inertie de Santé Publique France et des ARS dans la gestion de la crise sanitaire.

Créé en 2016 dans le cadre d'une politique de rationalisation des moyens, Santé Publique France a été le fruit d'une fusion de trois établissements publics - l'Institut de veille sanitaire (InVS), l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes), l'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (Eprus) avec le groupement d'intérêt public Addictions Drogues Alcool Info Service (Adalis). La disparition de l'EPRUS s'est révélé être une grave erreur car il était l'établissement qui aurait permis une meilleure réactivité au début de la crise du covid-19.

Les ARS ont été créées, pour leur part, par la loi « Hôpital, patients, santé et territoire » (HPST) du 21 juillet 2009 dans le prolongement de la politique de « *RGPP* » lancée par le Gouvernement Fillon.

Or, avec la crise du coronavirus, l'État s'est trouvé, pour la première fois, dans la situation de devoir affronter une pandémie alors même que la logique de rationalisation financière ayant présidé à la création de Santé Publique France et des ARS le privait d'une capacité de réponse adaptée.

De l'aveu même de Geneviève CHENE, directrice générale de Santé Publique France devant la mission d'information COVID-19, répondant à M. Richard FERRAND le 15 avril 2020, l'établissement public qu'elle dirige possède une capacité d'auto saisine sur tous les sujets, à l'exception de « *la préparation et de la réponse aux menaces, alertes et crises sanitaires (...) dans ce cas nous agissons sur ordre* ».

La création des ARS et de Santé Publique France fait suite à une logique uniquement comptable de la politique de santé publique, probablement pour respecter la trajectoire des finances publiques encadrée par les traités européens (*les fameux « 3% » de déficit*) alors que leur action paralysait l'action de la France.

Des Institutions européennes coupables de négligences dommageables

Le réconfort n'est pas venu de l'Union Européenne, dont les institutions ont semblé flotter dans un monde parallèle pendant de longues semaines.

S'il y a bien une victime de la crise de coronavirus c'est bien l'Union Européenne.

Incapable de gérer quoi que ce soit, son action a même, il faut bien le dire , été néfaste. Pourtant l'article 168 du Traité de Rome dispose qu'« un niveau élevé de protection de la santé humaine est assuré dans la définition et la mise en œuvre de toutes les politiques et actions de l'Union ».

Comment justifier alors que les frontières avec l'Italie du Nord aient été laissées grandes ouvertes alors que c'est bien le cœur du foyer de l'épidémie et qu'elle était, de loin, la région la plus touchée et ce, dès février ? Lorsque l'on constate que la plupart des premières contaminations européennes provenaient de Lombardie, il est tout à fait légitime d'affirmer que l'inaction de l'Union Européenne est coupable.

La crise du Covid-19 aura aussi révélé au grand jour l'extrême dépendance de l'Union, dans son approvisionnement sanitaire ou pharmaceutique envers des producteurs extérieurs (*Chine, Inde, États-Unis*): la preuve est ainsi apportée que les autorités communautaires et d'abord la Commission, se sont peu souciées de la simple question de la sécurité des peuples européens, obsédées qu'elles sont par les politiques de libre-échange et par les exigences d'austérité budgétaire qui dissuadent les états membres de se doter d'un système de santé performant.

La France n'aura donc pas trouvé auprès des institutions européennes le secours qu'elle aurait pu en attendre, compte tenu des milliards d'euros qu'elle verse par an à cette institution internationale. Il est vrai que le naufrage auquel les Français, incrédules, ont assisté et qui blesse l'orgueil national, plonge ses racines dans un substrat idéologique qui est commun au Gouvernement français et à l'Union européenne.

CONCLUSION

Il a beaucoup été fait référence, ces derniers temps, à « *l'étrange défaite* » de Marc Bloch, en faisant d'ailleurs dire à cet ouvrage remarquable ce qu'il ne dit pas, car l'auteur n'y pointait pas seulement la faillite des « *élites* », mais bien celle de tout un peuple que l'envie de se battre avait quitté depuis vingt ans.

La comparaison ne vaut guère, car le camouflet que la France vient de subir n'est pas le fruit d'une défaite infligée par un ennemi supérieur en nombre et en forces mécaniques. De part l'incurie de nos gouvernants, cette crise n'a pas été gérée mais subie, avec des conséquences dramatiques sur les Français.

Seul le président de la République a fait mine de croire que la France était en guerre. Les virus finissent toujours par être vaincus, et M. Macron n'y aura acquis ni gloire ni popularité.

Si les prétendues « *élites* » d'aujourd'hui ont failli et même trahi, le peuple de France, lui, a fait face à l'adversité et ses composantes les plus modestes ont assuré le maintien du minimum vital de l'activité du pays. Et si l'heure n'est pas, et ne doit pas être à un quelconque « *procès de Riom* », les gouvernants ne sauraient utiliser les artifices de la loi pour échapper à leur responsabilité en faisant adopter par le Parlement une manière d'amnistie préventive.

La France a essuyé une lourde défaite, tout aussi humiliante et inquiétante qu'une défaite militaire. Elle a entrevu dans la crise avec les agissements de

puissantes féodalités administratives l'affaissement de l'Etat.

Les résultats obtenus dans la lutte contre la maladie sont affligeants pour un pays comme la France, l'économie française est la plus affectée de l'ensemble des pays développés, les finances publiques sont dans un état critique et la confiance dans les pouvoirs publics, sérieusement entamée depuis la crise des Gilets Jaunes, semble bien avoir vécu.

Bien sûr, on forme le vœu que la crise sanitaire, politique et économique de 2020, qui a révélé tout l'affaissement d'un système, ne conduise pas aux mêmes catastrophes. Pour autant, on aurait tort de croire que la crise économique dont les effets ne font que commencer, et qui ne manquera pas d'être suivie par une crise sociale de grande ampleur, peut être traitée selon les méthodes et en vertu des principes qui ont cours depuis tant d'années. Ceux-ci ont failli, comme ceux qui les appliquent depuis tant d'années avec servilité. L'ultralibéralisme et la mondialisation doivent enfin être amendés.

La crise mortifère dont nous sortons à peine a redonné sens à des mots qui avaient disparu de la grammaire politique des puissants : la Nation, l'Etat-stratège, la souveraineté, les frontières.

C'est sur ces bases que devra être reconstruite la France d'après.

Gestion de l'épidémie de Covid-19

Chronologie d'un fiasco

SOMMAIRE

• Masques respiratoires	91
• Tests de dépistages	131
• Respirateurs et bouteilles d'oxygène.....	133
• Chloroquine.....	135
• Maintien du match de football OL- Turin.....	140
• Maintien du 1er tour des municipales.....	141
• Refus de fermeture des frontières nationales.....	142
• Manque de coordination avec les cliniques privées.....	143
• Justice et sécurité publique.....	144
• Économie.....	149
• Casseroles générales et citations gouvernement et LREM.....	154

MASQUES RESPIRATOIRES

2005

- « Dans le rapport parlementaire de 2005, il est écrit en toutes lettres que le port du masque est un instrument de lutte très efficace y compris pour rassurer les populations, un masque plus efficace que celui utilisé généralement pour les chirurgiens »

<https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/la-france-en-penurie-de-masques-aux-origines-des-decisions-d-etat-842982.html>

- « Selon M. Vallet, une part substantielle des 616 millions de masques datant de 2005-2006 aurait sans doute pu être mise en circulation. D'ailleurs, observe-t-il, ils ne portaient pas de date de péremption, contrairement aux 98 millions acquis ces dernières années - « à partir de 2010, les fabricants ont pris la précaution d'indiquer une date de péremption, souvent de cinq ans, mais il n'y a pas d'obligation réglementaire », explique-t-il. Mais Benoît Vallet insiste : « Ces masques peuvent être utilisés même quand ils sont anciens, ils conservent leurs propriétés. Je n'ai jamais vu le résultat de l'expertise rentrée en 2018, puisque j'avais quitté la DGS, mais je sais qu'elle ne pouvait pas vraiment donner d'avis. »

https://www.lemonde.fr/sante/article/2020/05/06/la-france-et-les-epidemies-2011-2017-la-mecanique-du-delitement_6038873_1651302.html

2009

- « Stock étatique de masques : 2,2 milliards en 2009 (dont 1,6 milliard de chirurgicaux) »

https://www.lemonde.fr/sante/article/2020/05/06/la-france-et-les-epidemies-2011-2017-la-mecanique-du-delitement_6038873_1651302.html

2010

- « Dernière commande par l'Etat de FFP2 »

https://www.liberation.fr/france/2020/04/27/masques-un-fiasco-et-des-mensonges_1786636

- « Depuis les années 2010, les masques chirurgicaux sont censés afficher une durée d'utilisation limitée à cinq ans. En plus de l'élastique qui s'abîme, ils peuvent aussi perdre de leur capacité de

filtration, ou s'abîmer pendant le stockage »

https://www.liberation.fr/france/2020/04/27/masques-un-fiasco-et-des-mensonges_1786636

2011

- *« 27 juillet : note de la DGS : réserves de 600 millions de FFP2 et 800 millions de masques chirurgicaux. L'objectif est toujours fixé à 1 milliard de masques chirurgicaux, et pas à 145 millions comme l'a affirmé Véran début mars. »*

https://www.liberation.fr/france/2020/04/27/masques-un-fiasco-et-des-mensonges_1786636

- *« À partir de 2011, les pouvoirs publics, sous l'égide du ministre de la Santé de l'époque, Xavier Bertrand, ont changé d'approche et décidé de ne pas reconstituer le stock, considérant qu'il était plus facile et moins coûteux d'importer de Chine. Ils prennent alors le contre-pied du Haut Conseil à la santé publique, qui recommande de conserver des stocks de masques FFP2 »*

<https://www.lefigaro.fr/sciences/la-lente-augmentation-des-commandes-de-masques-20200420>

- *« Le directeur général de la santé Didier Houssin saisit le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) sur la gestion d'un stock de masques. Cette haute autorité publique doit notamment se prononcer sur les types de modèles devant constituer ce stock. Préconisant le port du masque chirurgical pour la population générale, il indique que les masques FFP2 doivent être réservés aux personnels de santé dans des situations à risque »*

https://www.liberation.fr/france/2020/04/27/masques-un-fiasco-et-des-mensonges_1786636

- *« Une circulaire ministérielle du 2 novembre 2011 concernant la stratégie face aux situations exceptionnelles de santé complète cet avis médical. Il est question pour la première fois de stocks « stratégiques » (les masques chirurgicaux), gérés par l'Etat, et « tactiques » (les FFP2), à la charge des employeurs »*

https://www.lemonde.fr/sante/article/2020/05/06/la-france-et-les-epidemies-2011-2017-la-mecanique-du-delitement_6038873_1651302.html?utm_campaign=Lehuit&utm_medium=Social&utm_source=Twitter

2012

- *Chiffres de masques chirurgicaux selon Touraine « Quand j'arrive, dit-elle, il y en a moins que ce que dit Xavier Bertrand, parce qu'il a les chiffres de 2011, moi j'ai les chiffres de 2012 : il y en a 730 millions »*

https://www.lemonde.fr/sante/article/2020/05/06/la-france-et-les-epidemies-2011-2017-la-mecanique-du-delitement_6038873_1651302.html

- « Une ligne budgétaire est censée planifier depuis 2013 l'achat de 100 millions de masques par an par l'Eprus (intégré à Santé publique France en 2016). En réalité, entre 2012 et 2017, pendant le quinquennat de François Hollande, seule une commande de 100 millions d'unités a été passée. »

https://www.liberation.fr/france/2020/04/27/masques-un-fiasco-et-des-mensonges_1786636

2013

- « 16 mai : Doctrine du Secrétariat général de sécurité et de défense nationale (SGDSN) qui, contrairement à ce qu'affirme l'exécutif, ne prône pas l'arrêt des stocks »

https://www.liberation.fr/france/2020/04/27/masques-un-fiasco-et-des-mensonges_1786636

- « 11 juin 2013 : A l'initiative des ministères de l'intérieur et de la santé, une circulaire vient préciser le dispositif. Préfets et agences régionales de santé (ARS) sont sensibilisés à la nouvelle donne : d'un côté, les « stocks stratégiques de l'Etat », de l'autre, les « moyens tactiques en région. »

https://www.lemonde.fr/sante/article/2020/05/06/la-france-et-les-epidemies-2011-2017-la-mecanique-du-delitement_6038873_1651302.html

- « Circulaire interministérielle de 2013 toujours en vigueur sur le « dispositif de stockage et de distribution des stocks stratégiques » qui vient rappeler l'essentiel : l'Etat est bien censé constituer des stocks stratégiques et distribuer des masques chirurgicaux à la population en cas de situation sanitaire exceptionnelle. »

<https://www.humanite.fr/penurie-de-masques-chronique-dun-mensonge-687538>

- « Comme l'explique à Libé un cadre de l'Etablissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (Eprus) en poste durant ces années-là, c'est à cette période que les employeurs, donc les établissements de santé, sont chargés de gérer les stocks de FFP2, les stocks centralisés continuant d'exister pour les seuls masques chirurgicaux. Dans les stocks stratégiques, « le sort des masques FFP2 est réglé à ce moment-là. On a laissé mourir les stocks », assène un autre professionnel du secteur. La dernière commande par l'Etat date de 2010. Avec une durée de validité de quatre à cinq ans, c'est donc logique que le stock se retrouve à zéro quand démarre l'épidémie de Covid-19. Mais

contrairement à ce qu'a aussi prétendu le gouvernement, ce transfert de masques FFP2 du stock stratégique vers les stocks « tactiques » des établissements de santé n'exonère pas l'Etat d'un contrôle sur les niveaux nécessaires en cas d'épidémie. Un logiciel nommé Sigesse permet même aux ARS, à la DGS et à Santé publique France de suivre et contrôler les volumes disponibles. »

https://www.liberation.fr/france/2020/04/27/masques-un-fiasco-et-des-mensonges_1786636

2015

- *« En 2014 et 2015, deux marchés pour l'acquisition de 20 millions de masques pédiatriques ont été lancés. Au total, cela porte à 140 millions le nombre de masques acquis en cinq ans sous l'exécutif socialiste. Très loin des 500 millions prévus pour la même période. »*

https://www.liberation.fr/france/2020/04/27/masques-un-fiasco-et-des-mensonges_1786636

- *« Un rapport sénatorial du 15 juillet 2015 pointait déjà du doigt les graves insuffisances des autorités administratives en matière de préparation et de réponse aux urgences sanitaires, et notamment le manque "dramatique" de masques dans les stocks. Rapport d'information de Monsieur Francis DELATTRE, fait au nom de la commission des finances, n° 625 (2014-2015) du 15 juillet 2015 <https://www.senat.fr/notice-rapport/2014/r14-625-notice.html> « la valeur totale des stocks stratégiques détenus par l'Eprus a baissé de moitié pour atteindre 472 millions d'euros fin 2014 »*

https://www.lemonde.fr/sante/article/2020/05/06/la-france-et-les-epidemies-2011-2017-la-mecanique-du-delitement_6038873_1651302.html

2016

- *« L'ambitieux Salomon s'était rapproché, dès le début de l'année 2016, d'Emmanuel Macron, dont il avait détecté très tôt l'immense potentiel. Rapidement, il lui a fait part de ses préoccupations. Le 5 septembre 2016, alors que M. Macron vient de quitter le gouvernement Valls, M. Salomon se fend même d'une note alarmiste. Exhumée des « MacronLeaks » (une fuite de documents internes à l'équipe de campagne), cette note comporte en exergue cet aphorisme de Richelieu : « On ne doit pas tout craindre, mais on doit tout préparer. » L'ex-conseiller de Marisol Touraine avertit que « la possibilité de survenue d'un événement naturel d'ampleur, avec un impact sur un grand nombre de personnes, des dommages matériels importants, un*

impact financier et d'image, et des capacités de réaction dépassées (...) doit être sérieusement envisagée et anticipée. La France n'est pas prête. Notre pays doit adapter ses organisations aux spécificités des crises majeures à venir ».

https://www.lemonde.fr/sante/article/2020/05/07/la-france-et-les-epidemies-2017-2020-l-heure-des-comptes_6038973_1651302.html

2017

- *« Stocks étatiques de masques 714 millions - uniquement des modèles chirurgicaux. Parmi ceux-ci, 616 millions datant pour l'essentiel de 2005 et 2006, mais sans date de péremption, les 98 millions restants ayant été acquis entre 2014 et 2016. »*

https://www.lemonde.fr/sante/article/2020/05/07/la-france-et-les-epidemies-2017-2020-l-heure-des-comptes_6038973_1651302.html

- *« Il y avait plus de 750 millions de masques quand j'ai quitté le ministère », se défend l'ancienne ministre. Le stock d'État n'en comptait plus que 117 millions à l'arrivée du Covid-19.*

https://www.huffingtonpost.fr/entry/touraine-defend-son-bilan-sur-les-stocks-de-masques-et-renvoie-la-balle-a-macron_fr_5e937bfdc5b617e5c926f941

2018

- Le professeur Salomon a été nommé à la tête de la très stratégique direction générale de la santé (DGS), le 8 janvier 2018, en lieu et place de Benoît Vallet. 2017-2020

https://www.lemonde.fr/sante/article/2020/05/07/la-france-et-les-epidemies-2017-2020-l-heure-des-comptes_6038973_1651302.html

- *« Santé publique France avait alors décidé de recourir à un audit externe pour déterminer l'état des 750 millions de masques en réserve. Selon cette expertise, seuls 100 millions de masques sont alors jugés efficaces. Interrogé par les députés ce jeudi, Jérôme Salomon a confirmé avoir "fait analyser" les stocks en 2018, assurant avoir commandé 100 millions de masques cette année-là. Le directeur général de la santé a fait état d'un stock de 350 millions de masques périmés et de 72 millions de masques encore "utilisables" en 2019 malgré des élastiques vieillissants. »*

<https://www.marianne.net/societe/penurie-de-masques-le-gouvernement-etait-averti-depuis-2018>

- La totalité du stock testé ne répond plus aux exigences

européennes. « Ils étaient tous non conformes, sauf 100 millions qui s'apprêtaient à être périmés », se remémore François Bourdillon, directeur de Santé publique France de 2016 à 2019. Ces 100 millions restants sont ceux commandés en 2013 sous Touraine... A ce moment-là, il y a eu des réunions au ministère pour estimer ce qu'il fallait commander, se souvient François Bourdillon. Et puis j'ai reçu une instruction de commande de la DGS d'une faible quantité, qui ne permettait pas de remonter le niveau du stock. Il a été décidé à ce moment-là de ne pas reconstituer le milliard de masques. » Dans un numéro d'illusionniste et sans détailler ce contexte, Jérôme Salomon a évoqué le 23 avril à l'Assemblée cette commande de « 100 millions de masques ». Un volume qui permettait seulement de remplacer la dernière partie du stock quasiment périmée... Une grande partie de ces masques inutilisables sont toujours dans les entrepôts de 36 000 m² du stock stratégique de Santé publique France situé à Marolles (Marne).

<https://www.ouest-france.fr/sante/virus/coronavirus/coronavirus-le-ministere-de-la-sante-avait-ete-averti-du-manque-de-masques-des-2018-6816147>

- « La quasi-totalité des 616 millions de masques chirurgicaux datant de 2005-2006 ont ainsi été mis au pilon. Voilà donc pourquoi, depuis fin mars, Véran évoque un stock de 117 malheureux millions : les 98 millions achetés entre 2014 et 2016, plus 19 millions ayant échappé à la destruction... » 2017-2020 ; L'heure des comptes

https://www.liberation.fr/france/2020/04/27/masques-un-fiasco-et-des-mensonges_1786636

2019

- « Commande de 100 millions de masques, passée courant 2019, dont les deux tiers devaient être livrés en... 2020. »

https://www.lemonde.fr/sante/article/2020/05/07/la-france-et-les-epidemies-2017-2020-l-heure-des-comptes_6038973_1651302.html

- 20 mai 2019 : « L'agence Santé Publique France (SPF) rend un avis d'experts relatifs à la stratégie de constitution d'un stock de contre-mesures médicales face à une pandémie grippale, qui lui avait été demandé par la Direction Générale de la Santé en novembre 2016 »

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-ettraumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/grippe/documents/avis/avis-d-experts-relatifs-ala-strategie-de-constitution-d-un-stock-de-contre-mesures-medicales-face-a-une-pandemie-grippale> (pages 5 et 6)

« Il n'y a aucun élément nouveau qui amènerait à modifier les

recommandations émises» par le passé. En clair, le besoin pour équiper en cas de pandémie la population seule (sans compter les soignants) est d'un milliard de masques chirurgicaux. Ce groupe de travail, piloté par Jean-Paul Stahl, professeur de maladies infectieuses au CHU de Grenoble, avait-il été informé de l'état du stock ? «Pas du tout», rétorque ce dernier à Libération. »

https://www.liberation.fr/france/2020/04/27/masques-un-fiasco-et-des-mensonges_1786636

Décembre 2019

- « Comme le révèle Le Canard enchaîné, Laurent Bili a alerté le Quai d'Orsay et l'Élysée dès le mois de décembre 2019 sur les dangers du virus alors signalé à Wuhan »

<https://www.valeursactuelles.com/politique/coronavirus-macron-etait-au-courant-depuis-decembre-118970>

- « La réaction des autorités sanitaires à ces préconisations ? Un « bon de destruction » de 60 millions de masques. D'autres destructions avaient eu lieu avant cette date. Et d'autres après, on le sait aujourd'hui. Pour compenser cette liquidation massive des stocks publics, on recense en contrepartie une simple commande de 100 millions de masques, passée courant 2019, dont les deux tiers devaient être livrés en...2020. Dérisoire. »

https://www.lemonde.fr/sante/article/2020/05/07/la-france-et-les-epidemies-2017-2020-l-heure-des-comptes_6038973_1651302.html

- « 233 millions de masques ont été brûlés « En 2018, un bon de commande pour destruction de ces masques hors d'usage a été fait et une entreprise pharmaceutique est allée récupérer une partie de ces masques pour les détruire et les brûler puisqu'ils étaient hors d'usage. [...] Entre septembre et décembre 2019, ce sont ainsi 233 millions de masques hors d'usage, encore une fois, périmés, non utilisables, défectueux qui ont été brûlés par cette entreprise. »

<https://www.voici.fr/tele/video-olivier-veran-explique-pourquoi-letat-a-brule-des-centaines-de-millions-de-masques-680183>

27 décembre 2019

- « Selon le professeur Yves Cohen, chef de service de

réanimation de l'hôpital Avicenne à Bobigny (Seine-Saint-Denis), et de l'hôpital Jean-Verdier, à Bondy (Seine-Saint-Denis), au sein de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), le coronavirus circulait en France dès le 27 décembre »

<https://www.valeursactuelles.com/politique/coronavirus-macron-etait-au-courant-depuis-decembre-118970>

2020

- *« 117 millions de masques chirurgicaux (150 millions en tout avec les masques pédiatriques) et aucun masque FFP2 contre 1 milliard et 600 millions dix ans plus tôt. »*

https://www.liberation.fr/france/2020/04/27/masques-un-fiasco-et-des-mensonges_1786636

02 janvier 2020

- *« Envoi par le Consul Général de France à Wuhan d'une alerte faisant état de la situation dans la ville de Wuhan, indiquant alors que selon les autorités chinoises, aucun cas de contamination interhumaine n'avait été constaté. La direction générale du ministère des Solidarités et de la Santé s'est autosaisie. »*

<https://www.mediapart.fr/journal/france/020420/masques-les-preuves-d-un-mensonge-d-etat?onglet=full>

21 janvier 2020

- Début du point de presse quotidien du directeur général de la santé (DGS) Jérôme Salomon *« Il faut des masques pour éviter la transmission » Il changera d'avis plus tard et changera encore...*

<https://twitter.com/DamienRieu/status/1255531513124446213>

25 janvier 2020 :

- OMS : lignes directrices sur la prise en charge des patients chez qui on suspecte une infection (extrait *« fournir un masque médical aux patients chez lesquels on suspecte une infection par le virus 2019nCoV dans les salles d'attente/les zones publiques ou dans les salles de regroupement des patients/ les agents de santé doivent porter un masque médical»*)

<https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/330675/9789240000933-fre.pdf>

26 janvier 2020

- L'ECDC recommande notamment, bien que la contagion par voie aérienne n'ait pas encore été confirmée, que les malades soient placés dans des pièces isolées et hermétiques et que le personnel médical au contact des patients soit équipé de masques FFP2 et FFP3. <https://www.ecdc.europa.eu/sites/default/files/documents/novel-coronavirus-risk-assessment-china-second-update.pdf>

26 janvier 2020

- « La ministre de la Santé Agnès Buzyn affirme : « Nous avons des dizaines de millions de masques en stock en cas d'épidémie, ce sont des choses qui sont d'ores et déjà programmées. Si un jour nous devons proposer à telle ou telle population ou personnes à risque de porter des masques, les autorités sanitaires distribueraient ces masques aux personnes qui en auront besoin. »

<https://www.franceculture.fr/politique/penurie-demasques-les-raisons-dun-scandale-detat>

- « Or selon une enquête publiée par Mediapart le 2 avril 2020, à la mi-janvier on dénombre alors en France « moins de 80 millions de masques dits « chirurgicaux » - plus 80 millions supplémentaires commandés avant l'épidémie, mais pas encore livrés - et zéro en stock de masques dits « FFP2 ». Les premiers sont des masques anti-projection de base, destinés à la population, avec une durée de vie limitée à quatre heures. Ils ne protègent pas ceux qui les portent, mais empêchent ces derniers de contaminer d'autres personnes par leurs postillons. Les seconds - ainsi que leur version haut de gamme, les FFP3 - sont, eux, des masques de protection respiratoires à destination du personnel soignant. Seuls les FFP2 et FFP3 protègent leurs porteurs. En cas de pandémie, il faut pouvoir en distribuer, au minimum, à tous les personnels de santé les plus exposés : soignants hospitaliers, médecins de ville, pompiers, ambulanciers... Et pourtant, la France n'en a aucun en stock»

<https://www.mediapart.fr/journal/france/020420/masques-les-preuves-d-un-mensonge-d-etat?onglet=full>

26 janvier 2020

- La note de l'ECDC rappelle les recommandations précédentes et rehausse les niveaux de risque. Elle recommande notamment, bien que la contagion par voie aérienne n'ait pas encore été confirmée, que les malades soient placés dans des pièces isolées et hermétiques

et que le personnel médical au contact des patients soit équipé de masques FFP2 et FFP3.

<https://www.ecdc.europa.eu/sites/default/files/documents/novel-coronavirus-risk-assessment-china-second-update.pdf>

29 janvier 2020

- OMS - lignes directrices sur le port du masque « Pour les personnes qui ne présentent pas de symptômes respiratoires : il n'est pas nécessaire de porter un masque car aucun élément n'indique que les masques protègent les personnes qui ne sont pas malades. Les gens peuvent cependant avoir l'habitude d'en porter dans certains pays/ Pour les personnes qui présentent des symptômes respiratoires : - porter un masque et consulter un médecin en cas de fièvre, de toux et de difficulté à respirer dès que possible ou selon les protocoles locaux » https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/330998/WHO-nCov-IPC_Masks-2020.1-fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y

30 janvier 2020

- « La Direction Générale de la Santé (DGS) demande à l'Agence Santé Publique France (SPF) d'acquiescer seulement 1,1 millions de masques FFP2. S'agissant des masques chirurgicaux, la DGS ne préconise pas de nouvel approvisionnement autre que la commande de 80 millions de masques, déjà passée avant l'arrivée de l'épidémie et destinée à atteindre un stock national d'environ 160 millions et ne préconise pas de nouvel approvisionnement en masques chirurgicaux. » <https://www.mediapart.fr/journal/france/020420/masques-les-preuves-d-un-mensonge-d-etat?onglet=full>

- L'Organisation mondiale de la santé (OMS) qualifié l'épidémie de COVID-19 d'urgence de santé publique de portée internationale.

31 janvier 2020

- Envoi par l'UE de 12 tonnes d'équipement de protection en Chine.

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/STATEMENT_20_178

- « La Commission a noté qu'elle a été en contact avec plusieurs pays concernant les contre-mesures médicales, notamment les équipements de protection individuelle (EPI). Aucun pays n'a, à ce jour, demandé de soutien pour obtenir des contre-mesures supplémentaires. Quatre pays ont indiqué le besoin potentiel d'EPI en cas d'expansion de

la situation dans l'UE. » La France fait-elle partie des 4 pays en question ?

https://ec.europa.eu/health/sites/health/files/preparedness_response/docs/ev_20200131_sr_en.pdf (point 7)

2 février 2020

- Une note de l'ECDC destinée aux structures médicales détaille des procédures précises pour la prise en charge des patients. Elle signale le besoin pour le personnel médical d'être intégralement protégé : masques FFP2 ou FFP3, lunettes de protection, blouses et gants (ce que l'on nomme des équipements de protection individuel, EPI).

<https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data/infection-prevention-and-control-care-patients-2019-ncov-healthcare-settings>

3 février 2020 :

- Publication du document OMS « *Préparation stratégique et plan de réponse* » : « *Tous les pays sont exposés au risque et doivent se préparer.* » L'OMS insiste sur les approvisionnements et les chaînes logistiques, en particulier de matériels médicaux. (Médiapart/ lien vers la publication de l'OMS :

<https://static.mediapart.fr/files/2020/04/12/srp-04022020.pdf>

- « *Une note de la DGS stipule que : « Le stock d'Etat géré par Santé publique France (SpF) est aujourd'hui constitué d'un nombre conséquent de masques chirurgicaux (120 millions de masques adultes et 43,6 millions de masques pédiatriques). Deux producteurs français de masques FFP2 ont été identifiés en lien avec le SGDSN : Boye et Macopharma. Ces derniers sont en capacité d'ouvrir des lignes de production supplémentaires et dédier ces masques FFP2 uniquement aux besoins des professionnels de santé français. »*

<https://www.mediapart.fr/journal/france/020420/masques-les-preuves-d-un-mensonge-d-etat?onglet=full>

- « *Jérôme Salomon « Il n'y a pas d'épidémie en France, même pas de chaîne de transmission dans notre pays et aucune circulation du virus sur le territoire», a-t-il assuré au cours d'un point de presse au ministère de la Santé à Paris. «Il n'y a donc aucune mesure particulière à prendre pour le grand public »*

<https://www.lexpress.fr/actualite/societe/sante/nouveau-coronavirus-pas-d-epidemie-en-france-le-virus-ne->

circule-pas_2117185.html

7 février 2020

- « *La DGS demande à l'agence Santé publique France (SPF) de commander 28,4 millions de masques FFP2 en ne sollicitant que les trois plus gros fabricants français. Aucune acquisition supplémentaire de masques chirurgicaux n'est prévue, la DGS ordonnant même l'envoi de 810 000 masques de cette catégorie en Chine* »

<https://www.mediapart.fr/journal/france/020420/masques-les-preuves-d-un-mensonge-d-etat?onglet=full>

- ECDC - rôle pathogène des postillons, recommande aux Etats de stocker des équipements de protection individuelle

<https://www.ecdc.europa.eu/sites/default/files/documents/novel-coronavirus-personal-protective-equipment-needs-healthcare-settings.pdf>

11 février 2020

- Marine Le Pen interroge le gouvernement sur la pénurie de masques et de médicaments

12 février 2020

- « *Sur les 28,4 millions de FFP2 commandés, SPF n'en a reçu que 500 000 et en a commandé 250 000 autres, pas encore livrés. Quant aux 160 millions de masques chirurgicaux attendus, 30 millions manquent encore à l'appel. Lors d'une réunion interne, le ministère de la Santé acte l'impossibilité d'atteindre l'objectif fixé en termes de masques FFP2* »

<https://www.mediapart.fr/journal/france/020420/masques-les-preuves-d-un-mensonge-d-etat?onglet=full>

13 février 2020

- « *Trois jours avant sa démission pour mener la campagne des municipales à Paris, Agnès Buzyn annonce lors d'un point presse sur le Covid-19 un grand « marché public européen » pour un approvisionnement massif de masques, plutôt que chaque pays s'équipe séparément* »

<https://www.mediapart.fr/journal/france/020420/masques-les-preuves-d-un-mensonge-d-etat?onglet=full>

19 février 2020

- « *La France envoie 17 tonnes de masques et de matériel*

médical vers la Chine »

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/actualites-du-ministere/informations-coronavirus-covid-19/coronavirus-declarations-et-communiques/article/envoi-de-fret-medical-en-solidarite-avec-la-chine-a-destination-des-structures>

20 février 2020

- « Dans une note adressée aux établissements de santé, le ministère exigeait que tout soignant au contact d'un cas « possible » de Covid-19 porte un FFP2. Mais la doctrine officielle d'utilisation de masques a ensuite évolué, rappelle le ministère de la santé. »

<https://www.mediapart.fr/journal/france/020420/masques-les-preuves-d-un-mensonge-d-etat?onglet=full>

- Ministère de la santé - édition du guide méthodologique « préparation au risque épidémique covid-19 exige que tout soignant au contact d'un cas « possible » de Covid-19 porte un masque FFP2.

<https://www.mediapart.fr/journal/france/020420/masques-les-preuves-d-un-mensonge-d-etat?onglet=full>

25 février 2020

- « *Le Ministre Olivier Véran adresse un courrier à la Directrice générale de Santé Publique France, Mme CHENE évoquant le recensement des besoins en masques effectués par le SGDSN sur la base d'une épidémie de 3 mois qui s'élève à 150 millions pour les soignants et 50 millions pour les autres secteurs ministériels. Sur ce besoin de 200 millions de masques, 25 millions ont déjà été commandés (en lien avec la 1ère saisine de 1 millions de masques FFP2 et la seconde saisine de 28,5 millions de masques du 7 février). 175 millions de masques FFP2 étaient ainsi à commander.* »

<https://www.mediapart.fr/journal/france/020420/masques-les-preuves-d-un-mensonge-d-etat?onglet=full>

26 février 2020

- *Lors d'un point presse, le directeur général de la Santé Jérôme Salomon déclare : « La doctrine d'utilisation des masques en France, c'est important : les masques pour les malades, les masques pour les contacts, voire des masques pour les professionnels des secours, des transports sanitaires ou des soins, n'a de sens que dans les zones où il y a circulation du virus. Nous ne sommes pas ce soir face à une diffusion virale large dans le territoire national, il n'y a pas de clusters évidents de diffusion massive du virus dans un territoire donné et donc il n'y a pas de logique à porter un masque. »*

<https://www.dailymotion.com/video/x7s9fw9> à 16'30.

« Santé publique France détient des stocks stratégiques importants de masques chirurgicaux. Nous n'avons pas d'inquiétude sur ce plan. Il n'y a donc pas de pénurie à redouter ».

<https://www.ouest-france.fr/sante/masques-de-protection/les-masques-ce-sparadrapp-qui-colle-au-gouvernement-cinq-etapes-d-une-polemique-qui-n-en-finit-pas-6826607>

27 février 2020

- Point de presse de Olivier Véran : à propos de la pénurie de masques, de tests et de gel : « Nous sommes depuis semaines dans l'anticipation. Nous avons et nous garderons un temps d'avance. »

<https://www.mediapart.fr/journal/france/110420/covid-19-chronologie-d-une-debacle-francaise>

29 février 2020

- Jérôme Salomon affirme lors d'un point presse : « Le masque n'est pas la bonne réponse pour le grand public »

<https://www.dailymotion.com/video/x7thmet>

02 mars 2020

- Le directeur de l'OMS : « Avec des mesures précoces et agressives, les pays peuvent arrêter la transmission et sauver des vies. »

<https://www.who.int/fr/dg/speeches/detail/who-director-general-s-opening-remarks-at-the-media-briefing-on-covid-19---2-march-2020>

03 mars 2020

- Le Premier ministre Édouard Philippe prend un premier décret de réquisition des masques FFP2 et masques anti-projection à destination des professionnels de santé et des patients jusqu'au 31 mai 2020. Ce décret retire de facto aux 22 000 pharmacies de France le droit de vendre des masques respiratoires

https://www.liberation.fr/checknews/2020/04/15/est-il-vrai-que-les-pharmaciens-ont-l-interdiction-de-vendre-des-masques-de-protection_1785275

- «L'État a décidé, par décret du premier ministre, de réquisitionner à la fois tous les stocks de masques sur le territoire, et ceux qui sortent des usines. Côté production, ce décret a réglé d'un seul coup les laborieuses négociations engagées en février avec les quatre fabricants dotés d'une usine en France. Ils sont désormais obligés de livrer exclusivement l'État et parviennent à doubler leur production, qui a atteint aujourd'hui 6 millions de masques par semaine. Soit une

vingtaine de millions livrés au 21 mars. La réquisition des stocks détenus par l'ensemble des institutions et des entreprises françaises a pour sa part connu des ratés. Le 25 mars, la fédération CGT des services publics alerte le ministre de l'intérieur, Christophe Castaner : des « dizaines de milliers de masques attendent toujours que l'on vienne les chercher ». Pour faire face à la pénurie en Haute-Savoie, le coordinateur CGT des pompiers, Sébastien Delavoux, a en effet appelé des syndicalistes dans plusieurs entreprises publiques de l'énergie. « On a trouvé des dizaines de milliers de masques en passant quelques coups de fil. Dans plusieurs endroits, les masques ont été rassemblés mais personne n'est venu les prendre », raconte-t-il. Le décret de réquisition a aussi eu des effets pervers. « On a navigué à vue », estime le membre de la cellule de crise déjà cité, pour qui « le remède a sans doute été pire que le mal ». Selon lui, « la réquisition n'a pas été préparée. Après le tweet d'Emmanuel Macron l'annonçant, il a fallu rapidement faire le décret ». Un élément clé en particulier n'a pas été « anticipé » : le fait que la réquisition allait « assécher les circuits traditionnels d'approvisionnement pendant deux semaines, parce que les professionnels qui livraient notamment aux établissements de santé et aux pharmacies ont arrêté, ne sachant pas ce qu'ils avaient le droit de faire ou s'ils allaient être payés ». « On s'est retrouvé en difficulté, et cela a clairement retardé l'approvisionnement en masques, raconte-t'il. Les Allemands, eux, ont par exemple interdit les exportations, au lieu de réquisitionner. » (Le 20 mars, soit trois semaines après la réquisition, le gouvernement fait volte-face et autorise de nouveau les entités publiques et privées à importer librement des masques/ le 30 mars le gouvernement a précisé les règles : les entreprises qui avaient l'obligation légale de fournir des masques à leurs salariés avant la crise, pour des raisons de sécurité au travail, peuvent continuer à le faire, a indiqué la secrétaire d'État à l'économie, Agnès Pannier-Runacher, lors d'un point presse téléphonique). »

<https://www.mediapart.fr/journal/france/020420/masques-les-preuves-d-un-mensonge-d-etat?onglet=full>

- Le gouvernement n'a pas ordonné la saisie de l'intégralité des stocks des entreprises (puisque) selon Marianne, le ministère de la santé avait souhaité récupérer, une semaine plus tard, les masques de l'industrie agroalimentaire, qui en consomme plus de 1,5 million par semaine. Avant d'y renoncer sous la pression des industriels et du ministre de l'agriculture.

<https://www.marianne.net/societe/coronavirus-le-jour-ou-le-ministere-de-la-sante-envisage-de-requisitionner-les-masques-de-l>

4 mars 2020

- « *Création par l'exécutif le 4 mars d'une « cellule de coordination interministérielle de logistique » (CCIL) chargée notamment de faire remonter par tous les moyens possibles les stocks de masques. Au 21 mars, la CCIL n'aura pu obtenir que 40 millions de masques tout compris (production française, réquisitions, dons et importations), dont moins de 20 millions de masques achetés à l'étranger, selon le ministère de la Santé. Un membre de la CCIL reconnaît une mauvaise gestion dans l'examen des offres des importateurs : « Ce flux de mails, on n'a pas été capables de le gérer, on a manqué d'organisation. Des gens n'ont pas eu de réponse, alors que c'était des offres sérieuses »*

<https://www.mediapart.fr/journal/france/020420/masques-les-preuves-d-un-mensonge-d-etat?onglet=full>

- « *Le président de la République, Emmanuel Macron annonce que l'État réquisitionne « tous les stocks et la production de masques de protection » pour les distribuer aux soignants et aux personnes atteintes du coronavirus »*

<https://www.franceinter.fr/societe/penurie-de-masques-les-raisons-d-un-scandale-d-etat>

- *Le directeur général de la Santé l'affirme « les masques n'ont aucun intérêt pour le grand public »*

<https://www.20minutes.fr/societe/2767683-20200425-coronavirus-comment-jerome-salomon-evolue-port-masque-grand-public>

- « *Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'organisation mondiale de la santé, ce sont les autorités américaines, ce sont les articles publiés récemment et c'est surtout la société française d'hygiène hospitalière qui le confirme » déclare Jérôme Salomon sur le plateau de BFM TV »*

<https://www.ouest-france.fr/sante/masques-de-protection/les-masques-ce-sparadrap-qui-colle-au-gouvernement-cinq-etapes-d-une-polemique-qui-n-en-finit-pas-6826607>

06 mars 2020

- « *Directive d'application du Décret de réquisition du 04/03 signé par le DGS à destination des producteurs et distributeurs de masques de protection + grossistes répartiteurs*

MINSANTE N°20 : CAT pour l'utilisation de masques FFP2 avec une date de péremption dépassée

MINSANTE N°23 : Livraison de masques chirurgicaux adultes issus du stock national à destination des ARS et des établissements de santé

(livraison prévue entre le 10 et le 12 mars)

Bercy a écrit à une représentante de la filière textile pour lui demander d'envisager de produire des masques. »

<https://www.mediapart.fr/journal/france/020420/masques-les-preuves-d-un-mensonge-d-etat?onglet=full>

11 mars 2020

- *« Les premières commandes de masques réalisées sont complétées par une nouvelle commande permettant d'atteindre un total de 200 millions de masques FFP2 commandés (cf. demande du 25/02). »*

<https://www.mediapart.fr/journal/france/020420/masques-les-preuves-d-un-mensonge-d-etat?onglet=full>

13 mars 2020

- Le Premier ministre Édouard Philippe prend un second décret de réquisition des stocks et de la production de tous types de masques respiratoires (FFP2, FFP3, N95, N99, N100, P95, P99, P100, R95, R99, R100) jusqu'au 31 mai 2020

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041721820&categorieLien=id>

- *« Pour Edouard Philippe « Le port du masque, en population dans la rue, ça ne sert à rien. Et ça a même un inconvénient : ça prive parfois de masques ceux qui en ont véritablement besoin », dit-il dans le 13 h de TF1. »*

<https://www.ouest-france.fr/sante/masques-de-protection/les-masques-ce-sparadrap-qui-colle-au-gouvernement-cinq-etapes-d-une-polemique-qui-n-en-finit-pas-6826607>

- *« La consigne d'Édouard Philippe comporte pourtant une contradiction. Et pas des moindres. Depuis des semaines, la direction générale de la Santé (DGS) et les experts médicaux soulignent qu'une personne asymptomatique peut elle-même être contagieuse sans le savoir... »*

<https://www.lefigaro.fr/politique/de-leur-inutilite-a-une-possible-obligation-la-volte-face-de-l-executif-sur-les-masques-20200420>

- *« Vu la pénurie, l'Espagne a décidé le 20 mars d'autoriser temporairement l'importation de ces masques aux normes étrangères. La France a choisi pour sa part de réquisitionner à partir du 13 mars les masques dépourvus de marquage CE stockés sur son territoire, mais a attendu le 27 mars pour autoriser les importations. »*

<https://www.mediapart.fr/journal/france/020420/masques-les-preuves-d-un-mensonge-d-etat?onglet=full>

15 mars 2020

- Restrictions sur les exportations hors-UE des équipements de protection individuelle (masques, visières, etc.)

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32020R0402>

16 mars 2020

- *« Mise en place d'une stratégie de gestion et de distribution des masques de protection. En particulier, le Haut Conseil de la Santé Publique recommande, dans le contexte, que « l'approvisionnement en masques de protection respiratoire filtrant de type FFP2 soit réservé exclusivement aux professionnels de santé qui réalisent des actes invasifs ou des manœuvres au niveau de la sphère respiratoire et ORL ». Pour mémoire, ce cadre prévoit que les services d'urgence, d'accueil des malades COVID-19 et de soins critiques auront à leur disposition des masques FFP2 pour la réalisation de ces gestes invasifs. La doctrine appliquée par le MSS s'appuie donc, comme le veut l'usage, sur ces recommandations. »*

<https://www.mediapart.fr/journal/france/020420/masques-les-preuves-d-un-mensonge-d-etat?onglet=full>

17 mars 2020

- *« Au micro de France Inter, le ministre de la Santé Olivier Véran affirme : « Nous avons assez de masques aujourd'hui pour permettre aux soignants d'être armés face à la maladie et de soigner les malades. Mais en fonction de la durée de l'épidémie, nous ne savons pas si nous en aurons suffisamment à terme. Nous en achetons partout, nous en fabriquons partout. Nous orientons nos productions papier, textile, vers la production de masques ». Il précise que « les masques sont dans les camions, ils sont en train d'arriver aujourd'hui, demain, et dernier délai jeudi dans les pharmacies d'officine. Les professionnels de santé, qui doivent légitimement pouvoir se protéger, pourront aller chercher les masques. Nous avons suffisamment de masques FFP2 pour faire face aux besoins hospitaliers et pour équiper les infirmières ou les médecins libéraux »*

https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/coronavirus-assez-de-masquesaujourd'hui-mais-nous-ne-savons-pas-si-nous-en-aurons-suffisamment-a-terme-indiqueolivier-veran_3871111.html

- *« La porte-parole du gouvernement Sibeth Ndiaye annonce*

lors d'une conférence de presse que « Les Français ne pourront pas acheter de masques dans les pharmacies parce que ce n'est pas nécessaire quand on n'est pas malade. (...) La doctrine d'emploi, pour ce qui est des forces de l'ordre, c'est que les masques ne sont utiles que dès lors que vous êtes en proximité immédiate avec quelqu'un qui est susceptible d'être infecté au Covid19 »

<https://www.bfmtv.com/mediaplayer/video/sibeth-ndiaye-les-francais-ne-pourrontpas-acheter-de-masque-dans-les-pharmacies-car-ce-n-est-pas-necessaire-si-l-on-n-est-pasmalade-1230893.html>

18 mars 2020

• *« Face à la pression grandissante et à des hôpitaux en manque de matériels, le gouvernement reconnaît que la France est confrontée à une pénurie de masques. «Il y a eu récemment quelques difficultés logistiques, mais les masques arrivent dans les pharmacies depuis hier», assure à l'issue du conseil des ministres, Sibeth Ndiaye, la porte-parole du gouvernement »*

<https://www.lefigaro.fr/politique/de-leur-inutilite-a-une-possible-obligation-la-volte-face-de-l-executif-sur-les-masques-20200420>

• *« Bercy demande au Comité stratégique de filière mode et luxe de structurer le projet et d'encadrer la mobilisation de la filière. L'objectif : fabriquer deux types des produits aux caractéristiques proches des masques chirurgicaux et FFP2, en version légèrement dégradée. L'État a défini des normes et mobilisé un laboratoire de l'armée pour tester les prototypes. 179 entreprises ont répondu à l'appel ; 81 prototypes ont été validés. »*

<https://www.mediapart.fr/journal/france/020420/masques-les-preuves-d-un-mensonge-d-etat?onglet=full>

19 mars 2020

• *« Le directeur général de la Santé déclare lors d'un point presse : « Je rappelle ce soir la bonne conduite concernant le port du masque : il ne faut pas porter de masque si nous ne sommes pas malades, il ne faut pas porter de masque lorsqu'on n'est pas soignant, la meilleure réponse, c'est la distanciation sociale »*

<https://www.bfmtv.com/mediaplayer/video/il-ne-faut-pas-porter-de-masques-si-nous-nesommes-pas-malades-directeur-general-de-la-sante-1231779.html>

• *« Le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner assure que les policiers « ne sont pas en risque face au coronavirus » et qu'ils n'ont pas besoin de porter des masques »*

https://actu.fr/ile-de-france/paris_75056/les-policiers-tombent-comme-mouches-contamines-une-vitesse-folle-par-coronavirus_32415996.html

« *Au même moment, des unités sont déjà confinées, 500 personnes en tout. Quelques jours plus tard, plus de 10 000 policiers sont en arrêt, selon le syndicat Alliance.* »

<https://www.mediapart.fr/journal/france/110420/covid-19-chronologie-d-une-debacle-francaise>

- « *Olivier Véran reconnaît au Sénat un manque d'anticipation : « Nous étions un pays, hélas, qui n'était pas préparé du point de vue des masques et des équipements de protection à une crise sanitaire »*

<https://www.ouest-france.fr/sante/masques-de-protection/les-masques-ce-sparadrap-qui-colle-au-gouvernement-cinq-etapes-d-une-polemique-qui-n-en-finit-pas-6826607>

- Au sein des entreprises de la grande distribution, les recommandations des autorités publiques n'étaient également pas respectées. Tandis que les caissiers de supermarché sont en contact direct avec des centaines de personnes par jour, nombreux d'entre eux n'avaient accès ni à des gants, ni à des masques. Une caissière d'un magasin Lidl à Paris témoignait ainsi le 19 mars 2020 dans le journal Le Figaro : « *Nous avons seulement des gants, et des vitres pour séparer les caissières des gens. Mais ce n'est pas suffisant.* » La jeune femme souhaiterait avoir un masque, par exemple

<https://www.lefigaro.fr/economie/on-est-en-premiere-ligne-les-caissieres-exposees-au-coronavirus-et-peu-protégees-20200319>

- Création d'une réserve commune de matériel médical à l'échelle européenne (rescEU), consacrée à l'acquisition de respirateurs et de masques de protection, avec un budget de 50 milliards €.

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_476

- « *La secrétaire d'État auprès du ministère de l'Économie et des Finances Agnès Pannier-Runacher déclare sur BFM TV : « La distance d'un mètre, c'est la meilleure façon de ne pas être contaminée. Moi j'entends beaucoup de gens qui veulent avoir des masques. Les masques, on s'est aperçus que c'était un vecteur de contamination pour des gens qui ne savaient pas bien les utiliser parce qu'ils portent leur masque, ils tripotent le masque toute la journée et en fait avec leurs mains ils se mettent en situation d'être exposés au virus »*

<https://www.bfmtv.com/mediaplayer/video/agnes-pannier-runacher-explique-commentadapter-les-gestes-de-protection-au-monde-du-travail-1231665.html> à partir de 0:55

20 mars 2020

- Sibeth Ndiaye déclare sur BFM TV : « Les masques ne sont pas nécessaires pour tout le monde et vous savez quoi ? Moi, je sais pas utiliser un masque. Je pourrais dire : « Je suis ministre, je me mets un masque » mais en fait je sais pas l'utiliser parce que l'utilisation d'un masque, ce sont des gestes techniques précis sinon on se gratte le nez sous le masque, en fait on a du virus sur les mains, sinon on a une utilisation qui n'est pas bonne et ça peut être même contre-productif. »
<https://youtu.be/2hNoEV0kzEI?t=759>

- « Depuis le décret n°2020-281 du 20 mars 2020, les entreprises dont l'activité nécessite le port d'un masque chirurgical ou de type FFP2/FFP3 peuvent se fournir pour tout ou partie de la commande directement auprès de producteurs étrangers sans que les masques importés ne soient réquisitionnés. Toute importation supérieure à 5 millions de masques sur une période glissante de trois mois devra toutefois être déclarée à l'Etat - covid19-imports@sante.gouv.fr - qui disposera d'un délai court pour confirmer son intérêt à se substituer à l'acheteur.

Par ailleurs, toute importation est soumise aux procédures de dédouanement. »

<https://www.mediapart.fr/journal/france/020420/masques-les-preuves-d-un-mensonge-d-etat?onglet=full>

- « Sur la pénurie de masques : « Les ministres se défendent en pointant du doigt leurs prédécesseurs qui ont vidé les ressources. En «2011 (et) 2013, il a été décidé que le milliard de stocks n'était plus indispensable tant les capacités de production mondiales de masques étaient désormais intenses, notamment en Asie», souligne Olivier Véran, le ministre de la Santé au Sénat. «2013, pas 2020, 2013, c'était une autre mandature », martèle-t-il. »

<https://www.lefigaro.fr/politique/de-leur-inutilite-a-une-possible-obligation-la-volte-face-de-l-executif-sur-les-masques-20200420>

- « Interrogé sur le manque de masques, le secrétaire d'État auprès du ministère de l'Intérieur Laurent Nuñez déclare sur France 2 : « Non, je ne reconnais pas qu'il en manque. Nous en avons parlé d'ailleurs ce matin même encore au Conseil de Défense : ces masques sont en cours de livraison. Pour la plupart d'ailleurs des départements, ils ont été acheminés »

<https://actu.orange.fr/societe/videos/la-petite-phrase-de-laurent-nunez-hiersoir-sur-france-2-qui-enerve-le->

personnel-soignant-il-n-y-a-pas-de-probleme-de-masques-en-france-CNT000001oJKHD.html

- « *Claude Got, professeur de médecine, Catherine Hill, épidémiologiste, Michel Parigot, chercheur en mathématiques au CNRS et président du Comité anti-amianté Jussieu, et Chantal Perrichon, présidente de la Ligue contre la violence routière, adressent une lettre ouverte au Ministre de la Santé Olivier Véran dans laquelle ils soulignent l'importance cruciale des dépistages et du port de masques respiratoires* »

https://www.lexpress.fr/actualite/societe/covid-19-des-personnalites-appellent-legouvernement-a-generaliser-le-port-du-masque_2121526.html

21 mars 2020

- « *A propos de la polémique sur la pénurie généralisée de masques et de matériel de protection (lunettes, visières, blouses et casques jetables en papier) et près d'un mois après la création de la cellule interministérielle, le ministre Olivier Véran déclare: « Je dis aux soignants que je comprends et partage leurs attentes et, parfois, leur colère. Je veux vous présenter la situation telle qu'elle est : les pouvoirs publics ont décidé il y a une dizaine d'années d'équiper la France de nouveaux masques. Quels que soient les processus de décision qui ont conduit à ce que ces stocks ne soient pas renouvelés, ils se sont réduits année après année. Il ne restait notamment aucun stock d'État de masque FFP2. Il a été décidé de recourir dès le mois de janvier à l'importation de masques de tous les pays producteurs avant même les premiers cas sur notre territoire. Nous avons mis en œuvre tout pour augmenter notre stock sur un marché tendu. La France a ainsi passé plusieurs commandes à l'étranger auprès d'industriels en capacité de fournir rapidement de gros volumes. Nous avons passé commande pour plus de 250 millions de masques, qui seront livrés progressivement au cours des prochaines semaines. »*

<https://jeanyvesnau.com/2020/03/21/masques-olivier-veran-fait-enfin-la-transparence-sur-la-grande-penurie-francaise/>

- « *Olivier Véran dresse l'état des lieux des réserves de masques du pays lors d'un point presse : « Nous disposons à ce jour d'un stock d'État de 86 millions de masques. Cinq millions de masques aux normes FFP2 [plus protecteurs car filtrants, N.D.LR.], 81 millions de masques chirurgicaux... « À titre de comparaison, nous prévoyons une consommation de 24 millions de masques par semaine dans notre pays » rien pour équiper les soignants, expose d'ailleurs ce jour-là Olivier*

Véran. *Un besoin réévalué à « 40 millions de masques hebdomadaires », dira le ministre le 1er avril face à l'Assemblée nationale.* ».

<https://www.ouest-france.fr/sante/masques-de-protection/les-masques-ce-sparadrapp-qui-colle-au-gouvernement-cinq-etapes-d-une-polemique-qui-n-en-finit-pas-6826607>

- Le groupe LVMH annonce pouvoir livrer 10 millions de masques (7 millions de chirurgicaux et 3 millions de FFP2) en France par semaine durant un mois grâce à ses réseaux commerciaux en Chine <https://www.lesechos.fr/industrie-services/pharmacie-sante/coronavirus-lvmh-offre-10-millions-de-masques-a-la-france-1187595>

- « *Selon une estimation de Mediapart, que le ministère de la santé nous a confirmé, la « cellule masques » a réussi à importer moins de 20 millions d'unités entre début mars et le 21 mars. Le ministre de la santé a indiqué publiquement que ces « difficultés » viennent de la « course mondiale aux masques » provoquée par la pandémie, qui fait qu'« aucun pays au monde ne fait face à sa demande »* » <https://www.mediapart.fr/journal/france/020420/masques-les-preuves-d-un-mensonge-d-etat?onglet=full>

- Airbus a pourtant rouvert ses usines françaises au prix d'une consommation de masques très importante. Le cas d'Airbus ne pose aucun problème au gouvernement : le ministère de la santé nous a répondu que depuis la libéralisation des importations décidée le 20 mars, toutes les entreprises « *dont l'activité nécessite le port d'un masque chirurgical ou de type FFP2/FFP3* », même les non essentielles, ont le droit d'en acheter. <https://www.mediapart.fr/journal/france/020420/masques-les-preuves-d-un-mensonge-d-etat?onglet=full>

- Appel d'offre pour le pont aérien lancé et remporté par Geodis. Mediapart

<https://www.mediapart.fr/journal/france/020420/masques-les-preuves-d-un-mensonge-d-etat?onglet=full>

22 mars 2020

- Vote à l'AN de la loi sur l'état d'urgence <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=0B0DC6FF68A8C7A6B45EAA12706D2E92>

23 mars 2020

- Thierry Amouroux, porte-parole du Syndicat national des professionnels infirmiers (SNPI), évoquant le manque de masques de protection, déclare « *Pour nous, c'est un véritable scandale d'État. C'est*

du même ordre que le scandale du sang contaminé. Des centaines de milliers de personnes vont être contaminées, d'autres vont mourir faute de cette impréparation du gouvernement et des mauvaises décisions qui ont été prises. Le principe de base c'est d'avoir en stock des masques FFP2. Ces masques, tout comme les masques chirurgicaux, auraient dû être commandés le plus tôt possible. Gouverner c'est prévoir. Quand la crise sera finie, nous espérons que certains responsables qui ont été incapables d'organiser la défense sanitaire du pays auront à répondre de leurs actes devant la justice. »

<https://www.franceinter.fr/societe/penurie-de-masques-les-raisons-d-uncandale-d-etat>

- Le président de la Fédération des Médecins de France Jean-Paul Hamon estime que *« C'est une faute professionnelle grave. Au début de la crise, le ministère nous a dit qu'ils étaient prêts, qu'il y avait des stocks d'État. Or, on a réalisé ces dernières semaines que c'était faux. Il n'est pas acceptable d'envoyer des soignants «au casse-pipe» sans aucune protection. Cette administration qui nous impose des procédures souvent contraignantes est incapable de protéger correctement les professionnels de santé qui vont prendre en charge les patients dans cette épidémie. Il faudra une commission d'enquête parlementaire pour que des têtes tombent. Certains auront des comptes à rendre. Tout ça va laisser des traces. »*

<https://www.franceinter.fr/societe/penurie-de-masques-les-raisons-d-uncandale-d-etat>

24 mars 2020

- Mise en place de stopcovid19.fr à destination des professionnels par le gouvernement pour contribuer à sécuriser l'approvisionnement en gels hydro et équipements de protection

<https://www.usine-digitale.fr/editorial/mirakl-et-la-dge-lancent-stopcovid19-fr-une-marketplace-pour-simplifier-l-approvisionnement-en-gel-hydroalcoolique.N945041>

- *Conclusion de la passation conjointe de marchés lancée le 13 mars. Les équipements médicaux commandés par 25 pays seront disponibles sous 2 semaines après signatures des contrats*

https://ec.europa.eu/belgium/news/200324_coronavirus-protective-equipment_fr

25 mars 2020

- Lors d'un point presse, la porte-parole du gouvernement Sibeth Ndiaye, interrogée sur les apparitions d'Emmanuel Macron sans masque lors de déplacements, déclare : *« Le Président de la République*

n'est pas muni d'un masque, tout simplement parce qu'il n'y a pas besoin d'un masque quand on respecte la distance de protection vis à vis des autres. ». Le soir même, Emmanuel Macron apparaîtra avec un masque FFP2 lors d'une visite de l'hôpital de campagne dressé à Mulhouse
https://www.liberation.fr/france/2020mars26/enseignants-masques-italie-les-faux-pas-arepetition-de-sibeth-ndiaye_1783112

- Plusieurs syndicats policiers dénoncent la décision de donner les stocks de masques FFP2 de la police au personnel soignant, sans compenser en fournissant d'autres types de masques
<https://www.lunion.fr/id141667/article/2020-03-26/confinement-apresla-requisition-des-masques-ffp2-les-policiers-menacent-de-ne>

- *« Au plus fort de l'épidémie, dans les régions les plus touchées par le virus, l'écart est abyssal entre les besoins des personnels soignants et les dotations attribuées par l'Etat, comme le révèle un document du ministère de la Santé présenté lors du Conseil de défense et de sécurité nationale le 25 mars. A l'hôpital de Mulhouse, dans le Haut-Rhin, les besoins, même à l'économie, sont de 84 000 masques chirurgicaux et 35 000 masques FFP2 par semaine : l'Etat n'en distribue respectivement que 20 000 et 5 000 par semaine... A l'échelle nationale, les récits de médecins, infirmiers, aide-soignants désarmés se multiplient. Fin mars, alors que l'épidémie est de plus en plus virulente et que les besoins sont estimés pour les soignants à au moins 40 millions de masques par semaine, le ministère de la Santé en a déstocké seulement 69 millions en huit semaines, selon ce même document du ministère de la Santé... « Ils sont tellement incertains de ce qu'il va se passer avec les importations qu'ils refusent de déstocker et transforment cette pénurie en norme. »*
https://www.liberation.fr/france/2020/04/27/masques-un-fiasco-et-des-mensonges_1786636

26 mars 2020

- Interpol publie une brochure à destination des forces de l'ordre où il est leur recommandé, à rebours des instructions du gouvernement français, de *« porter gants, lunettes de protection et masque facial jetable en cas de contact rapproché avec une foule »*, ce qui provoque la colère de plusieurs syndicats policiers
<https://www.interpol.int/fr/Actualites-et-evenements/Actualites/2020/INTERPOL-publie-unguide-international-afin-d-aider-les-services-charges-de-l-application-de-la-loi-a-faire-faceau-COVID-19>

- L'union syndicale Solidaires des Cotes d'Armor publie un

communiqué où elle dénonce la fermeture de l'usine Honeywell de Plaintel fin 2018, sans que l'État soit intervenu. Cette usine fabriquait des vêtements de protection sanitaire et des masques respiratoires (200 millions/an)

https://solidaires.org/IMG/png/sans_titre-2529.png

- « *En France, l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) a expliqué, dans une note confidentielle, avoir reçu, le 26 mars, 700 000 masques « sans marquage CE ». Ces masques « sont conformes », insistent la Région Île-de-France, à l'origine de la commande, et l'ARS, qui l'a contrôlée.* »

<https://www.mediapart.fr/journal/france/020420/masques-les-preuves-d-un-mensonge-d-etat?onglet=full>

27 mars 2020

- « *La France a choisi pour sa part de réquisitionner à partir du 13 mars les masques dépourvus de marquage CE stockés sur son territoire, mais a attendu le 27 mars pour autoriser les importations.* »

<https://www.mediapart.fr/journal/france/020420/masques-les-preuves-d-un-mensonge-d-etat?onglet=full>

- « *Le collectif C19, rassemblant alors 92 professionnels de santé, somme le gouvernement, via un huissier, de publier les commandes de masques et de tests de dépistage au covid-19 des trois derniers mois, ce qui ne sera pas fait* »

<http://www.leparisien.fr/societe/coronavirus-des-soignants-somment-le-gouvernement-depublier-les-commandes-de-masques-et-tests-28-03-2020-8289723.php>

- Quatre pays d'Europe centrale (République tchèque, Slovaquie, Autriche et Slovaquie) ont rendu le port du masque obligatoire dans l'espace public.

[https://www.lemonde.fr/international/article/2020 mars 31/contre-le-coronavirus-le-port-du-masque-se-repand-en-europe-centrale_6035077_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2020%20mars%2031/contre-le-coronavirus-le-port-du-masque-se-repand-en-europe-centrale_6035077_3210.html)

- « *Commande de 600 millions de masques dont 74 millions de FFP2, les protections respiratoires les plus performantes. Tel est l'objectif spectaculaire du marché, en plusieurs volets, qu'est en train de passer la France avec des fabricants de la région de Shenzhen, en urgence* »

https://www.lemonde.fr/international/article/2020mars27/600-millions-de-masques-l-objectif-du-pont-aerien-en-preparation-entre-la-chine-et-la-france_6034705_3210.html

- « *La secrétaire d'État à l'économie Agnès Pannier-Runacher,*

lors d'une conférence téléphonique sur les masques avec la filière de l'industrie textile dont Mediapart s'est procuré l'enregistrement, déclare qu'il faudra massivement équiper » la population après le confinement. Interrogé par Mediapart, son cabinet a refusé de commenter, au motif que « la doctrine d'usage des masques » est « exclusivement du ressort du ministère de la santé »

<https://www.mediapart.fr/journal/france/020420/masques-les-preuves-d-un-mensonge-d-etat?onglet=full>

- *« Augmentation de 75 millions € du budget de rescEU, pris sur le budget de l'UE, qui serviront à l'organisation de rapatriements et à la réserve de matériel médical. »*

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_535

28 mars 2020

- *« Lors d'une conférence de presse commune avec le Premier ministre Édouard Philippe, Véran annonce une commande d'un milliard de masques à la Chine ainsi que la mise en place d'un pont aérien pour faciliter l'acheminement. »*

<https://www.ouest-france.fr/sante/masques-de-protection/les-masques-ce-sparadrapp-qui-colle-au-gouvernement-cinq-etapes-d-une-polemique-qui-n-en-finit-pas-6826607>

- *« Alors que 71 détenus et surveillants pénitentiaires ont été dépistés positifs au covid-19, que les mutineries se multiplient dans les prisons et que le ministère de la Justice refuse la fourniture de masques au personnel pénitentiaire, le syndicat FO-pénitentiaire saisit en référé-liberté le Conseil d'État pour « mise en danger de la vie d'autrui »*

<https://www.facebook.com/SNPFOPS/videos/4011469818865019/>

- *« Interrogé par Cnews, Jean-Paul Hamon, président de la Fédération des médecins de France, affirme : « On n'a pas suffisamment de masques pour équiper l'ensemble de la population médicale et paramédicale mais aussi pour protéger l'ensemble de la population - parce qu'il était clair qu'il fallait protéger l'ensemble de la population - alors on a eu un discours disant que le masque ne servait à rien, etc. C'est faux ! Les Coréens ont fait la preuve que si on mettait des masques à tout le monde, ça servait ! Après, on a dit : « Les Français vont pas savoir s'en servir ». Il faut arrêter de prendre les Français pour des idiots. Vous savez, apprendre à mettre un masque, apprendre à le retirer, ça s'apprend en trente secondes. »*

<https://twitter.com/i/status/1243802503843463175>

30 mars 2020

- « La secrétaire d'État à l'économie Agnès Pannier-Runacher a communiqué sur l'« initiative » gouvernementale pour produire des masques en tissu grâce aux professionnels de l'industrie textile. Alors que le projet a aussi été initié par les entreprises du secteur. »

<https://www.mediapart.fr/journal/france/020420/masques-les-preuves-d-un-mensonge-d-etat?onglet=full>

31 mars 2020

- « L'AP-HP, qui emploie 100 000 professionnels sur 39 hôpitaux comptait moins de 2,4 millions de masques en stock au 31 mars, selon les synthèses de sa « cellule masques. Le stock est largement dominé par une réserve de 2 millions de FFP2, dont le réapprovisionnement est à ce jour très incertain. L'AP-HP a donc serré les vis dans tous les établissements de santé, en priorisant le personnel des services de réanimation. Sur les trois derniers jours, du 29 au 31 mars, seulement 20 000 FFP2 ont été distribués en moyenne tous les jours. Et ce, alors que les hôpitaux d'Île-de-France font face à un afflux record de patients »

<https://www.mediapart.fr/journal/france/260320/les-hopitaux-franciliens-l-heure-de-la-medecine-de-catastrophe>

- « Le président de la Région Sud (ex- Provence-Alpes-Côte d'Azur) a annoncé, sur la chaîne russe RT, qu'une partie d'une commande française de 4 millions de masques en provenance Chine a été tout simplement détournée vers les États-Unis à la dernière minute. « Sur le tarmac [de l'aéroport], en Chine, une commande française a été achetée par les Américains cash, et l'avion qui devait venir en France est parti directement aux États-Unis », a dénoncé le président de Région. »

<https://www.mediapart.fr/journal/france/020420/masques-les-preuves-d-un-mensonge-d-etat?onglet=full>

- « Lors de sa visite d'une usine de masques du Maine-et Loire, mardi 31 mars, pour tenter de redorer son blason et démontrer qu'il était aux manettes pour doper la production nationale, Emmanuel Macron a dénoncé les « irresponsables » qui en sont « déjà à faire des procès, alors que nous n'avons pas gagné la guerre ».

<https://www.humanite.fr/penurie-de-masques-chronique-dun-mensonge-687538>

Son nouvel objectif : la France doit atteindre « une indépendance pleine et entière » en matière de production de masques « d'ici la fin de l'année ». Le chef de l'État a vanté la mobilisation des quatre usines françaises, dont la production est passée de 3,5 à 8 millions de masques par

semaine, avec l'objectif de grimper à 10 millions « fin avril », et même 15 millions grâce à l'aide de « nouveaux acteurs ».

<https://www.mediapart.fr/journal/france/020420/masques-les-preuves-d-un-mensonge-d-etat?onglet=full>

01 avril 2020

- *« Sur la question du port des masques, dont la distribution est destinée en priorité aux soignants, le chef du gouvernement a défendu la position du gouvernement. «On nous a beaucoup critiqués sur ces éléments, mais je me permets de citer le docteur Mike Ryan, qui est directeur exécutif de l'OMS pour les programmes d'urgence. Le 30 mars, c'est-à-dire finalement il y a deux jours, il dit qu'il n'y a pas de preuve que le port du masque dans la population apporterait un bénéfice. Ce serait même plutôt le contraire, à cause d'une mauvaise utilisation». Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le directeur exécutif pour les programmes d'urgence, a-t-il rappelé. »*

https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/deconfinement-progressif-stocks-de-medicaments-port-des-masques-ce-qu-il-faut-retenir-des-reponses-d-edouard-philippe-devant-les-deputes_3895225.html

- *Marina Carrère d'Encausse, animatrice de télévision et médecin, a estimé ce mercredi que les autorités sanitaires avaient menti en disant que les masques n'étaient pas efficaces contre le coronavirus. Un mensonge formulé pour « une bonne cause », notamment, pour les réserver au personnel soignant, a-t-elle affirmé sur Europe 1.*

<https://www.ouest-france.fr/sante/virus/coronavirus/masques-et-coronavirus-marina-carrere-d-encausse-les-autorites-ont-menti-pour-la-bonne-cause-6798273>

2 avril 2020 et 5 avril 2020

Réquisition par l'État, « sans concertation, ni même information préalable », de plusieurs millions de masques commandés par la région Bourgogne Franche-Comté à destination des EHPAD, aides à domicile et structures d'accueil pour personnes handicapées de la région

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgognefranche-comte/coronavirus-nouvelle-cargaison-masques-commandee-region-bourgognefranche-comte-ete-requisitionnee-1812082.html>

- *Ajout de 3 milliards € pour l'instrument d'appui d'urgence de l'Union, dont 300 millions € pour la réserve RescEU de matériel médical.*

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/qanda_20_577

3 avril 2020

- *L'Académie de médecine recommande, à l'encontre du*

discours gouvernemental tenu jusqu'alors, le port généralisé du masque respiratoire, y compris pour des modèles moins perfectionnés que celui des soignants : *« Il est établi que des personnes en période d'incubation ou en état de portage asymptomatique excrètent le virus et entretiennent la transmission de l'infection. En France, dans ce contexte, le port généralisé d'un masque par la population constituerait une addition logique aux mesures barrières actuellement en vigueur »*

<http://www.leparisien.fr/societe/coronavirus-l-academie-de-medecine-preconise-le-port-obligatoire-du-masque-pour-tous-03-04-2020-8293632.php#xtor=AD-1481423552>

- Lors d'un point presse, Jérôme Salomon, après avoir maintes fois insisté sur l'inutilité du port du masque pour la population générale, déclare : *« Si nous avons accès à des masques, nous encouragerons effectivement le grand public, s'il le souhaite, à porter des masques, en particulier ces masques alternatifs (en tissu) qui sont en cours de production »*

https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/coronavirus-le-port-du-masque-recommande-par-les-autorites-sanitaires_3899655.html

- Suspension de la perception des droits de douane et de la TVA sur les importations de matériel médical pour 6 mois.

<https://www.bfmtv.com/economie/l-ue-renonce-aux-droits-de-douane-et-a-la-tva-sur-les-importations-de-materiel-medical-1888089.html>

4 avril 2020

- Le ministre de la Santé Olivier Véran déclare : *« Sur les masques que nous avons commandés en Chine, on doit être pas loin des deux milliards, et on continue de passer des commandes. Les commandes de masques que nous avons passées sont bien plus importantes que ce que nous recevons et sont soumises à une compétition mondiale »*

<https://www.ouest-france.fr/sante/virus/coronavirus/coronavirus-la-france-commande-presde-deux-milliards-de-masques-en-chine-6800249>

05 avril 2020

- Réquisition, dimanche 5 avril, par les services de l'État de millions de masques importés de Chine à l'aéroport de Bâle-Mulhouse en faveur de la Région Grand Est et au détriment d'autres collectivités locales. La présidente socialiste de la région Bourgogne-Franche-Comté, Marie-Guite Dufay, avait dénoncé le lendemain une réquisition *« sans concertation, ni même information préalable »*.

<https://www.ouest-france.fr/sante/virus/coronavirus/coronavirus-masques-castaner-reconnait-la-requisition-qui-beneficie-la-region-grand-est-6805707>

« *La manœuvre opérée a pris la forme d'une réquisition. Sur le fond, il s'agit d'une affectation prioritaire des masques organisée par l'État, au profit de ceux dont nous considérons qu'ils en avaient le plus besoin : les personnels de santé* », a reconnu le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner, vendredi 10 avril, dans une interview au quotidien régional L'Est républicain. « *Nous aurions dû être plus prévenants avec les collectivités locales [...] Je m'en suis excusé car je sais que l'intention des préfets et de l'ARS était de faire au mieux* », a-t-il concédé.

<https://www.estrepublicain.fr/sante/2020/04/10/castaner-reconnait-la-requisition-des-masques-a-l-aeroport-de-bale-muhause>

6 avril 2020

- Le ministre des Affaires Étrangères Jean-Yves Le Drian affirme à propos des masques commandés à la Chine que : « *Le pont aérien que nous avons mis en place se déroule et les masques commandés arriveront par toute une série de vols qui vont s'échelonner d'ici la fin du mois de juin* »

<https://www.bfmtv.com/economie/les-masquescommandes-en-chine-seront-livres-d-ici-la-fin-juin-1890422.html>

7 avril 2020

- Olivier Véran reconnaît devant l'Assemblée nationale que l'obligation du port du masque à l'ensemble de la population - comme le préconise désormais l'Académie de médecine - est une option envisagée. « *La question est de savoir si, à terme, il faudra proposer, inciter, voire contraindre le port d'un masque en population générale* », explique-t-il. Avant de poursuivre : « *Je le dis avec humilité face à une menace épidémique inédite* ». Humilité aussi nécessaire après les consignes rebattues depuis des semaines qui assuraient tout l'inverse... L'heure est désormais à la transparence : « *À mesure que les recommandations scientifiques évoluent, nous sommes amenés nous-mêmes à nous réinterroger* ». Presque un *mea culpa*. »

<https://www.lefigaro.fr/politique/de-leur-inutile-a-une-possible-obligation-la-volte-face-de-l-executif-sur-les-masques-20200420>

- « *La région de Bretagne et le département des Côtes d'Armor se disent prêts à relancer l'usine, affirmant être « en contact, depuis fin*

mars, avec plusieurs acteurs qui portent l'ambition, comme nous, de relancer l'usine de Plaintel ». Cette reprise nécessiterait que « l'Union européenne et/ou l'État s'engagent dans des commandes stratégiques de long terme ». Le 10 avril, une pétition demandant la réouverture de l'usine est mise en ligne »

<https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/cotes-d-armor-plus-de-35-000-signaturespour-demander-la-reouverture-de-l-usine-de-masques-1586864059>

9 avril 2020

- La porte-parole du gouvernement Sibeth Ndiaye affirme lors d'une conférence de presse : *« Nous prendrons des mesures pour l'extension du port du masque pour toute la population dès lors que nous aurons un consensus scientifique. Il faut être très humble. La connaissance scientifique progresse avec l'épidémie. L'Académie de médecine a recommandé le port de masques non-soignants, alternatifs, pour le grand public. Aux États-Unis également, cette recommandation a été faite par le CDC, qui suit les questions d'épidémie. Il n'y a pas aujourd'hui de consensus scientifique en la matière »*

https://www.lepoint.fr/politique/pas-de-consensus-scientifique-actuellement-sur-le-masque-pour-tous-affirme-ndiaye-09-04-2020-2370744_20.php#

« Laurent Chatin, dirigeant de Damiron, une entreprise spécialisée dans la papeterie médicale, a conçu avec ses salariés un masque de protection anti-coronavirus répondant aux normes de l'AFNOR (<https://www.afnor.org/actualites/masque-barrierefrance-international/>). Son produit, livrable en kit (le masque proprement dit et son attache, extrêmement facile à fixer) se présente comme un cône en papier de fort grammage, jetable et recyclable (le virus ne survit que trois heures sur du papier, contre deux jours sur du tissu), parfaitement adaptable aux différentes formes des visages et suffisamment épais pour intercepter la plupart des postillons. L'entreprise est en mesure de produire 15 millions de masques par mois à 0,50€/pièce mais Laurent Chatin voit son modèle essuyer des refus de la Direction Générale de l'Armement et de l'Apave » -

<https://www.capital.fr/entreprisesmarches/ce-patron-est-pret-a-livrer-15-millions-de-masques-par-mois-mais-ladministrationbloque-1367159>

11 avril 2020

- *« Dans son point quotidien, Jérôme Salomon indique que seulement 35 millions de masques chinois ont été réceptionnés »*

<https://www.ouest-france.fr/sante/masques-de-protection/les-masques-ce-sparadrapp-qui-colle-au-gouvernement-cinq-etapes-d-une-polemique-qui-n-en-finit-pas-6826607>

13 avril 2020

- « Lors de son allocution du 13 avril, Emmanuel Macron acte ce recours massif aux masques pour toute la population. Le chef de l'État annonce qu'à partir du 11 mai, date prévue pour le déconfinement progressif, « l'État devra, en lien avec les maires, permettre à chaque Français de se procurer un masque grand public ». Le président va même plus loin : « Pour les professions les plus exposées, et pour certaines situations comme dans les transports en commun, son usage pourrait devenir systématique ». Comprendre : obligatoire. L'inutilité des masques assurée il y a un mois pile par Edouard Philippe semble dérisoire. Emmanuel Macron profite de son allocution pour, là encore, jouer la transparence. Il reconnaît « des failles », admet que la France ne s'est « pas assez » préparée pour faire face à l'épidémie. « Nous avons manqué de blouses, de gants, de gel hydroalcoolique, nous n'avons pas pu distribuer autant de masques que nous l'aurions voulu », confirme-t-il. »

<https://www.lefigaro.fr/politique/de-leur-inutilite-a-une-possible-obligation-la-volte-face-de-l-executif-sur-les-masques-20200420>

- Note de l'APHP démontrant l'efficacité du masque même chirurgical (vidéo de Linh Lan Dao de france Info plus <https://twitter.com/ceruleeann/status/1254760097315766279?s=11>)

16 avril 2020

- L'Assemblée Nationale évoque en commission une TVA à 5,5% sur la vente des masques de protection, afin d'en faciliter l'accès pendant la crise du coronavirus.

<http://www.leparisien.fr/economie/coronavirus-vers-un-taux-de-tva-reduit-a-5-5-pour-les-masques-16-04-2020-8300727.php>

17 avril 2020

- Alors qu'Emmanuel Macron multiplie les prises de parole sur l'importance d'une production nationale d'équipements de protection sanitaire, le gouvernement écarte par la voix de la secrétaire d'État auprès du ministère de l'Économie, Agnès Pannier-Runacher, l'hypothèse d'une reprise de l'usine de Plaintel : « C'est une usine dont les locaux sont d'ores et déjà repris par une autre entreprise, et les

machines ont été mises de côté ou reprises par l'autre entreprise. Je sais que l'équipe est motivée, j'ai été en contact avec le président de la Région. Peut-être que le projet de Plaintel est une bonne idée mais il y a des alternatives. ».

<https://www.marianne.net/societe/relance-de-l-usine-de-masques-de-plaintel-six-jours-apres-l-avoir-ecartee-le-gouvernement-se>

19 avril 2020

- *« Edouard Philippe et Olivier Véran ont annoncé une production hebdomadaire nationale de 17 millions de masques « grand public » par semaine, sans compter les livraisons qui arrivent grâce au pont aérien mis en place avec la Chine. Comme l'avait laissé entendre le président, le port du masque devrait « probablement » être obligatoire dans les transports en communs «dans les prochaines semaines», a annoncé Edouard Philippe. »*

<https://www.lefigaro.fr/politique/de-leur-inutilite-a-une-possible-obligation-la-volte-face-de-l-executif-sur-les-masques-20200420>

- *Édouard Philippe annonce que « pour la première fois », la France a réussi à « importer plus de masques que ce qu'elle consomme actuellement ».*

<https://www.ouest-france.fr/sante/masques-de-protection/les-masques-ce-sparadrap-qui-colle-au-gouvernement-cinq-etapes-d-une-polemique-qui-n-en-finit-pas-6826607>

- *« Le chef des urgences de l'hôpital Georges Pompidou Philippe Juvin déplore le flou entretenu par l'exécutif sur la nécessité du port d'un masque : « Les Français doivent porter un masque au moment du déconfinement mais aussi dès maintenant. Un masque vaut mieux que rien du tout, même fabriqué à la maison. Il vaut mieux se couvrir la bouche et le nez. C'est une intervention qui ne coûte pas très cher quand on le compare à un patient qui passe en réanimation et qui a probablement une efficacité importante. De plus en plus de voix s'élèvent sur ce sujet, comme l'Anses ou la communauté scientifique internationale. Les politiques devraient commencer à les écouter. Je pense que sur ça, le président de la République se trompe »»*

https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/coronavirus-le-president-se-trompeles-francais-doivent-porter-un-masque-des-maintenant-assure-philippe-juvin_3923927.html

20 avril 2020

- L'exécutif n'a pas de vision précise sur sa politique en

matière de masques. *« Il y a des scientifiques qui disent, c'est le cas de l'Académie de médecine, que l'utilisation du masque pour tous les Français peut être recommandée, d'autres qui ne le disent pas. C'est encore le cas à l'heure où je vous parle de l'Organisation mondiale de la santé », a indiqué lundi matin Sibeth Ndiaye. Pour la porte-parole du gouvernement, « il faut que ce consensus scientifique s'établisse ».*

<https://www.lefigaro.fr/politique/de-leur-inutilite-a-une-possible-obligation-la-volte-face-de-l-executif-sur-les-masques-20200420>

21 avril 2020

- *« La pénurie reste importante », pointe cependant, le 21 avril, une enquête publiée par le Syndicat des praticiens hospitaliers anesthésistes-réanimateurs (Snphare). 20 % des praticiens disent notamment manquer encore de modèles FFP2. »*

<https://www.ouest-france.fr/sante/masques-de-protection/les-masques-ce-sparadrapp-qui-colle-au-gouvernement-cinq-etapes-d-une-polemique-qui-n-en-finit-pas-6826607>

22 avril 2020

- Jérôme Salomon déclare contre toute évidence lors d'un point presse : *« J'ai toujours plaidé pour l'accès aux masques grand public »*

<https://www.dailymotion.com/video/x7thmet>

- L'Académie de médecine publie un communiqué où elle réitère sa recommandation sur le port du masque et précise : *« Cette mesure ne peut avoir un impact épidémiologique sur la circulation du virus que si tout individu s'astreint à l'appliquer dès qu'il sort de son domicile. Une simple recommandation ne peut suffire, chacun devant se considérer comme potentiellement porteur du virus et contagieux, même quand il se sent en bonne santé. Veiller à ne pas contaminer les autres n'est pas facultatif, c'est une attitude « citoyenne » qui doit être rendue obligatoire dans l'espace public. Il est possible, dans chaque famille, de confectionner des masques en tissu « artisanaux », « alternatifs », « écrans » ou « barrières », lavables et réutilisables à partir de matériaux courants non onéreux. Malgré l'évidente nécessité d'une telle mesure, malgré son acceptabilité attestée par l'anticipation de nombreuses personnes qui ne sortent que masquées, des objections de principe retardent sa mise en œuvre et favorisent la persistance d'une transmission du virus dans la communauté. Restreindre le port du masque dans les seuls transports en commun, c'est négliger tous les*

espaces publics où le risque demeure. Subordonner cette obligation à la fourniture gratuite de masques par l'État, c'est conforter la population dans une situation d'assistance et de désresponsabilisation. Enfin, attendre la date du 11 mai pour faire porter le masque aux Français, c'est accorder 3 semaines de répit au SARS-CoV-2 pour qu'il continue de se transmettre, c'est accepter plusieurs milliers de nouvelles infections, donc plusieurs centaines d'hospitalisations et plusieurs dizaines de morts supplémentaires. »

<http://www.academie-medecine.fr/communique-de-lacademie-nationale-de-medecine-auxmasques-citoyens/>

23 avril 2020

- Le gouvernement semble se raviser : Agnès Pannier-Runacher adresse un courrier au président de la région Bretagne où elle écrit « *Je vous confirme que l'État, via Santé Publique France, et sous l'autorité d'Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, peut se porter acquéreur de masques de protection pour les besoins du système de santé français* »

https://www.marianne.net/societe/relance-de-l-usine-de-masques-deplaintel-six-jours-apres-l-avoir-ecartee-le-gouvernement-se?utm_term=Autofeed&utm_medium=Social&utm_source=Facebook#Echobox=1587639249

- « *Jérôme Salomon évoque à l'Assemblée cette commande de «100 millions de masques». Un volume qui permettait seulement de remplacer la dernière partie du stock quasiment périmée... Jérôme Salomon a jeté le trouble en évoquant «72 millions de masques repris par Santé publique France», après leur date de péremption. L'état de ces masques a-t-il été expertisé avant d'être réintégré ? Interrogée à ce propos, la DGS n'a, là encore, pas répondu à nos questions. »*

https://www.liberation.fr/france/2020/04/27/masques-un-fiasco-et-des-mensonges_1786636

25 avril 2020

- « *Le ministère de la Santé prend un arrêté autorisant les pharmacies à vendre au grand public « des masques non sanitaires fabriqués selon un processus industriel et répondant aux spécifications techniques applicables ». Ces masques devront répondre aux normes de l'Afnor (Association française de normalisation) et donc assurer une filtration du virus au moins à 70 %. Ils pourront être lavables à 60° et repassables. Les masques FFP2 et les masques chirurgicaux, les plus protecteurs, restent réservés aux personnels soignants. Le même jour, le conseil scientifique de suivi de l'épidémie préconise dans un avis le*

port systématique d'un masque dans les lieux publics pendant les mois suivants la levée du confinement. Pour cela, il lui apparaît nécessaire que des « masques alternatifs de production industrielle ou artisanale anti-projection (soient) disponibles pour l'ensemble de la population et distribués en priorité aux personnes en contact régulier avec le public »
<https://www.nouvelobs.com/coronavirus-de-wuhan/20200426.OBS28011/les-pharmaciespeuvent-desormais-vendre-des-masques-grand-public.html>

27 avril 2020

- « La vente de masques «grand public» est autorisée dans les pharmacies et les buralistes. Ils en avaient été exclus par un arrêté ministériel du 3 mars 2020, en raison d'une réquisition générale des masques par l'État. Ils ont une protection de « 70 à plus de 90 % » selon Olivier Véran. »

<https://www.ouest-france.fr/sante/masques-de-protection/les-masques-ce-sparadrapp-qui-colle-au-gouvernement-cinq-etapes-d-une-polemique-qui-n-en-finit-pas-6826607>

28 avril 2020

- « Lors de la présentation à l'Assemblée nationale du plan de déconfinement du gouvernement, Édouard Philippe précise : le port du masque sera obligatoire dans les transports publics. »

<https://www.ouest-france.fr/sante/masques-de-protection/les-masques-ce-sparadrapp-qui-colle-au-gouvernement-cinq-etapes-d-une-polemique-qui-n-en-finit-pas-6826607>

- « Réserver les masques aux soignants, c'était, mécaniquement, refuser de les distribuer à d'autres : c'est un choix difficile, c'est un choix contesté, c'est un choix que j'ai estimé nécessaire », a défendu, quelques semaines plus tard, le 28 avril, le Premier ministre Édouard Philippe au Sénat.

<https://www.ouest-france.fr/sante/masques-de-protection/les-masques-ce-sparadrapp-qui-colle-au-gouvernement-cinq-etapes-d-une-polemique-qui-n-en-finit-pas-6826607>

01 mai 2020

- « Le prix des masques chirurgicaux plafonné à 95 centimes, pas d'encadrement pour les masques textiles. »

<https://www.ouest-france.fr/sante/masques-de-protection/le-prix-des-masques-chirurgicaux-plafonne-95-centimes-pas-d-encadrement-pour-les-masques-textiles-6822319>

02 mai 2020

- « Il n'y a aucun revirement, mais une évolution scientifique très

forte. Nous avons toujours voulu insister sur le fait que les masques ne constituaient pas l'alpha et l'oméga de la protection », a insisté Olivier Véran dans une interview au journal Le Parisien publiée samedi 2 mai.

<http://www.leparisien.fr/politique/olivier-veran-la-date-de-lever-du-confinement-pourrait-etre-remise-en-question-02-05-2020-8309694.php>

04 mai 2020

- *« Le début de la commercialisation de millions de masques chirurgicaux dans la grande distribution, lundi 4 mai, a suscité de nombreuses critiques contre les enseignes et par ricochet contre la gestion du gouvernement. « Où étaient ces masques quand nos médecins, nos infirmiers, nos pharmaciens, nos chirurgiens-dentistes, nos masseurs-kinésithérapeutes, nos pédicures-podologues, nos sages-femmes mais aussi tous nos personnels en prise directe avec la maladie tremblaient et tombaient chaque matin ? », se sont immédiatement interrogés Les Ordres des professions de santé dans un texte intitulé « Les masques tombent ».*

<https://www.ouest-france.fr/sante/virus/coronavirus/des-professionnels-de-sante-indignes-par-l-abondance-de-masques-annoncee-par-la-grande-distribution-6822425>

- *« Les enseignes de la grande distribution ne sont pas, et n'ont jamais été, en charge de l'achat et de la fourniture de masques pour les soignants », a répliqué la Fédération du commerce et de la distribution. « Leur attribuer les difficultés d'approvisionnement est donc faux et malhonnête », poursuit son communiqué. « Il n'y a pas de stocks cachés », insiste la fédération, qui fait valoir que les chiffres annoncés concernent les commandes effectuées, qui ne vont être livrées que très progressivement. »*

<https://www.ouest-france.fr/sante/masques-de-protection/les-masques-ce-sparadrap-qui-colle-au-gouvernement-cinq-etapes-d-une-polemique-qui-n-en-finit-pas-6826607>

- *« La grande distribution a annoncé non pas des stocks de masque, mais des commandes de masques », a rappelé le ministre de la Santé Olivier Véran, à l'issue du conseil des ministres. Précisant que « la grande distribution (lui) dit aujourd'hui disposer en équivalent de 5 voire 10 millions de masques ». « On est très très loin des 500 millions » importés notamment par l'État, a-t-il indiqué. « Je comprends la polémique, j'espère aussi y mettre un terme », a-t-il insisté. »*

<https://www.bfmtv.com/mediaplayer/video/veran-repond-a-la-colere-des-pharmaciens-la-grande-distribution-a-annonce-non-pas-des-stocks-de-masques-mais-des-commandes-1244102.html>

- « Pour le président de l'UFC-Que Choisir, Alain Bazot, acheter suffisamment de protections en magasins équivaut à un budget mensuel de 200 € par famille. « Intenable » selon lui. « Si on estime que le port du masque est un enjeu de santé publique pour lutter contre la crise sanitaire, alors c'est aux services publics de fournir les masques sinon il y a un problème d'égalité d'accès », développe-t-il, comparant la situation à celle de la vaccination obligatoire, remboursée par la Sécurité sociale. »

<https://www.ouest-france.fr/sante/masques-de-protection/les-masques-ce-sparadrapp-qui-colle-au-gouvernement-cinq-etapes-d-une-polemique-qui-n-en-finit-pas-6826607>

- « L'État va prendre 50 % du coût dépensé par une commune pour l'achat de masques », a répondu, lundi 4 mai, le ministre des Comptes publics Gérald Darmanin sur RMC/BFMTV. C'est « une décision très importante pour pouvoir donner aux plus démunis [...] parmi les personnes qui ont le plus de difficultés (et) qui viennent voir leur municipalité, de pouvoir avoir des masques », a-t-il plaidé.

<https://rmc.bfmtv.com/mediaplayer/video/gerald-darmanin-face-a-jean-jacques-bourdin-sur-rmc-et-bfmtv-1244451.html>

- « Nous mettons à disposition des préfets et des maires, chaque semaine, 5 millions de masques lavables 20 fois, pour les personnes vulnérables financièrement. C'est l'équivalent de l'usage de 100 millions de masques chirurgicaux. C'est considérable. Ce sera gratuit », avait également indiqué le 29 avril la secrétaire d'État Agnès Panier-Runacher.

<https://www.ouest-france.fr/sante/masques-de-protection/les-masques-ce-sparadrapp-qui-colle-au-gouvernement-cinq-etapes-d-une-polemique-qui-n-en-finit-pas-6826607>

07 mai 2020

- Le Monde révèle que la France a continué à détruire son stock de masques après le début de l'épidémie

https://www.lemonde.fr/sante/article/2020/05/07/la-france-et-les-epidemies-2017-2020-l-heure-des-comptes_6038973_1651302.html

09 mai 2020

- Révélation de Médiapart « Masques: un ex-collaborateur de Véran a cherché à toucher une commission »/ « Mi-mars, en pleine pénurie de masques de protection, Tewfik Derbal, qui était encore le collaborateur d'Olivier Véran quelques semaines plus tôt, a cherché

à monnayer son entregent auprès du nouveau ministre de la santé pour toucher une commission sur l'achat de masques FFP2. Devenu le collaborateur d'une députée LREM, il a démissionné à la suite de nos questions. »

<https://www.mediapart.fr/journal/france/090520/masques-un-ex-collaborateur-de-veran-cherche-toucher-une-commission?onglet=full>

13 mai 2020

- *« En pleine crise sanitaire liée au coronavirus, un stock d'un million et demi de masques chirurgicaux entreposés dans la Marne a été brûlé entre janvier et mars 2020, sans que leur état n'ait été vérifié auparavant. Une destruction stoppée par le gouvernement sur le tard, au mois d'avril dernier... Si Santé Publique France, qui gère ce stock, a continué de brûler ces vieux masques chirurgicaux, c'est qu'à l'époque (entre janvier et mars 2020), la doctrine n'était pas d'équiper la population en masques. L'Agence nationale de santé publique se défend en expliquant que les masques ne sont alors destinés qu'aux soignants. Et que les masques sont, de toute manière, trop vieux pour pouvoir être utilisés : il n'y a donc pas de raison de les garder. Personne, pendant cette période, ne songe donc à les mettre de côté au cas où. »*

<https://www.bfmtv.com/politique/coronavirus-un-stock-d-un-million-et-demi-de-masques-chirurgicaux-detruit-en-pleine-epidemie-1912892.html>

18 mai 2020

- *Emmanuel Macron assure qu'il n'y a « jamais eu de rupture » de masques. Invité à commenter sur de possibles "erreurs de communication autour de la pénurie des masques", le président a assuré que la situation avait "été gérée" et qu'il y avait "eu une doctrine restrictive (du gouvernement) pour ne jamais être en rupture". "Il y a eu ensuite un approvisionnement et une production renforcée et nous n'avons jamais été en rupture".*

https://www.huffingtonpost.fr/entry/macron-assure-quil-ny-a-jamais-eu-eu-de-rupture-de-masques_fr_5ec30437c5b6e7a7cb8f912d

TESTS DE DEPISTAGE

08 mars 2020

- Le ministère de la Santé prend un arrêté attribuant la prérogative des tests de dépistage au covid-19 aux laboratoires LSB2, soit 120 laboratoires de ville, publics ou privés. Cependant la pénurie de gants, de lunettes de protection et de masques empêchent les professionnels de pratiquer les prélèvements sans risque de contamination, ce qui limite le nombre de tests réalisables. « *Pour le syndicat des biologistes, un problème de taille persiste. Les laboratoires libéraux ne sont pas fournis en masque. «Il ne faut pas contaminer toute la salle d'attente. C'est très important de pouvoir sécuriser ces lieux. Aujourd'hui, on demande au gouvernement de l'aide pour avoir de masques» »*

https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/covid-19-depistage-dans-les-laboratoires-de-ville_3859325.html

15 mars 2020

- Une proposition de mise à disposition des 75 laboratoires d'analyse départementaux est adressée par mail à Jérôme Salomon. Les acteurs de l'analyse vétérinaire souhaitent en effet s'appuyer sur leur personnel et leurs ressources afin de réaliser d'ici la fin mars entre 150 000 et 300 000 tests PCR/semaine. Ils sont aussi équipés pour prendre en charge les tests sérologiques, qui permettront de déceler la population immunisée contre le covid-19. Cependant la réglementation leur interdit alors de traiter des prélèvements issus d'un corps humain. La proposition ne reçoit pas de réponse. L'autorisation de dépistage ne sera accordée aux laboratoires d'analyses départementaux que le 6 avril (*voir plus bas*)

https://www.lepoint.fr/sante/exclusif-comment-la-france-se-priv-e-de-150-000-a-300-000tests-par-semaine-03-04-2020-2369955_40.php

20 mars 2020

- *Le président du Comité scientifique sur le coronavirus Jean-François Delfraissy affirme que « Le confinement n'est pas la bonne stratégie, c'est la moins mauvaise des stratégies qui étaient possibles en*

France, à la mi-mars 2020 » faute d'un dépistage massif. Il préconise un dépistage massif à la sortie du confinement -

<https://www.la-croix.com/France/Jeanles-Francois-Delfraissy-Nouspreconisons-tests-massifs-sortie-confinement-2020-03-20-1201085157>

25 mars 2020

- L'administration refuse l'aide proposée par le généticien Philippe Froguel, à la tête d'un laboratoire de recherche public au CHRU de Lille, dans la fabrication de tests de dépistage au Covid-19. Réponse de l'administration : *« Il faut respecter les procédures », seul un biologiste médical étant officiellement habilité à lire les résultats, alors que le laboratoire de Philippe Froguel le fait depuis des années*

<https://www.ouest-france.fr/sante/virus/coronavirus/coronavirus-un-geneticien-propose-de-fabriquer-des-tests-l-administration-refuse-6791169>

26 mars 2020

- L'État refuse l'aide proposée par le laboratoire vétérinaire départemental Inovalys, détenu par les départements de la Sarthe, de l'Indre-et-Loire, de la Loire Atlantique et du Maine-et-Loire, en mesure de produire 1000 tests de dépistage du Covid-19 par jour -

<https://www.francebleu.fr/infos/sante-sciences/l-etat-refuse-l-aide-du-laboratoire-veterinaire-d-indre-et-loire-capable-de-realiser-1-000-tests-par-1585240876>

06 avril 2020

- L'autorisation de dépistage du covid-19 est finalement accordée aux laboratoires départementaux après que Bruno Retailleau, président du groupe LR au Sénat, a adressé une lettre au Premier ministre. Le sénateur estime que ces laboratoires seraient en mesure de effectuer *« 20 000 tests PCR [des tests rapides, NDLR] et 80 000 sérologies par jour »*

<https://www.valeursactuelles.com/politique/bruno-retailleau-obtient-du-gouvernement-lautorisation-des-depistages-dans-les-laboratoires-departementaux-117873>

16 mai 2020

- Tests de dépistage du coronavirus : la France a commandé un million d'écouillons inadaptés

<https://www.europe1.fr/sante/tests-de-depistage-du-covid-19-le-sort-dun-million-decouillons-inadaptes-en-suspens-3968769>

RESPIRATEURS ET BOUTEILLES D'OXYGENE

23 mars 2020

- Loïk Le Floch-Prigent, ancien dirigeant de GDF, de Rhône-Poulenc et de la SNCF déclare qu'il ne comprend pas « *compte-tenu de l'existence des respirateurs uniquement fabriqués à l'étranger, pourquoi on n'en fait pas en France. Et bien, la réponse qui vient d'être faite c'est beaucoup d'industriels qui m'ont téléphoné aujourd'hui pour me dire : « Nous avons des prototypes, nous voulons faire et nous n'avons aucune réponse de l'État depuis deux mois »*

https://fr.sputniknews.com/radio_desordre_mondial/202003201043343556-pourquoi-ne-fabrique-t-on-pas-de-respirateurs-en-france-sinterroge-lex-president-de-gdf/

Mars-avril 2020

- Mi-mars, Air Liquide Medical Systems, seul fabricant de respirateurs artificiels sur le territoire, fait part à l'État de son intention d'augmenter sa production. L'État passe alors une commande de 10 000 unités à laquelle Air Liquid fait face en formant une alliance avec PSA, Valeo et Schneider Electric. L'État souhaite d'abord que soient produits 5000 respirateurs T60 et autant d'un modèle plus basique, l'Osiris 3, utilisé depuis 1998, mais devant la complexité d'assemblage du T60, Air Liquid propose de produire davantage d'Osiris 3. La production de 8500 Osiris 3 et de 1600 T60 démarre le 6 avril. Cependant le modèle Osiris 3, s'il s'avère utile dans les ambulances, est inadapté pour les salles de réanimation comme le confirme Philippe Meyer, médecin réanimateur à l'hôpital Necker à Paris : « Ce n'est clairement pas, pour être pudique, un respirateur adapté à la prise en charge d'une détresse respiratoire aiguë compliquée. On a un peu l'impression qu'on a fait un effet d'annonce pour montrer qu'on était capable de produire 10 000 respirateurs. Mais personnellement je n'utiliserais pas un Osiris en réanimation. C'est très clair. ». Son confrère anesthésiste et réanimateur au CHU de Nantes, Yves Rebufat, dresse un constat plus sévère encore : « Si vous vous en servez pour un syndrome respiratoire aigu, vous avez un risque de tuer le patient au bout de trois jours. Parce que ce n'est pas fait pour ça. Les malades du Covid-19 ne sont pas faciles à ventiler. Il faut des respirateurs performants avec des systèmes de contrôle des pressions et des volumes. Au mieux, on peut s'en servir pour transporter

un patient une demi-heure pour un scanner, mais c'est le maximum qu'on puisse demander à cet appareil »

<https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/coronavirus-la-france-fabrique-t-elle-des-respirateurs-inutiles-1587570220>

- *Fin mars, le conseil départemental du Puy-de-Dôme et plusieurs élus locaux adressent une lettre au ministère de l'Économie pour demander l'intervention de l'État dans la réouverture de l'usine de Gerzat, la seule en France qui produisait des bouteilles d'oxygène en aluminium, indispensables aux pompiers, aux secours d'urgence et pour toutes les hospitalisations à domicile. La fabrique avait été fermée par la société britannique Luxfer Holdings fin 2018 et occupée par ses anciens salariés du 20 janvier 2020 au début du confinement. Les collectivités locales se disent prêtes à participer à une solution temporaire, « le temps de monter un projet industriel ». « Je n'ai eu aucune réponse à ma lettre », déplore la députée PS Christine Pirès-Beaune, « Bercy répond que le ministère de la santé lui dit que nous avons des stocks suffisants. Quand on voit la pénurie de médicaments qui sévit, même avant le Covid-19, sur certains produits cancéreux, quand on nous parle de pénurie maintenant sur le curare, qu'on va peut-être même manquer de Valium, cela interroge. Il n'y a aucune réflexion sur le long terme. Tout est dans une approche court-termiste. ». Selon la députée « Les machines sont sur place, en état de fonctionner. Après le plan de redémarrage, un délai de neuf semaines suffit pour faire repartir l'usine, le temps d'assurer les approvisionnements de matières premières. Il ne serait certainement pas possible de reprendre les 136 salariés. Mais cela pourrait commencer avec 50 et 70 personnes, ce qui permettrait de fabriquer environ 500 bouteilles par jour. » A la suite des collectivités locales, la France Insoumise, le RN et le PS demande la nationalisation de l'usine Luxfer, proposition balayée par le gouvernement pour qui le risque de pénurie en la matière n'existe pas ; la secrétaire d'État auprès du ministre des finances, Agnès Pannier-Runacher, lors des questions au gouvernement du 24 avril que s'il en manquait, des bouteilles d'acier pourraient tout à fait remplacer des bouteilles en aluminium, ce qui illustre sa totale méconnaissance du sujet. Le gouvernement qui se dit prêt depuis plusieurs semaines à des nationalisations temporaires semble en fait décidé à apporter des fonds aux groupes en difficulté, sans contrepartie en terme de prises de capital comme ce fut le cas pour les banques en 2008*

<https://www.les-crisis.fr/luxfer-cette-nationalisation-dont-le-gouvernement-ne-veut-pas/>

HYDROXYCHLOROQUINE, RIVOTRIL, DISCOVERY

02 octobre 2017

- Conflit d'intérêts possible dans une décision de la ministre de la Santé Agnès Buzyn sur les IHU impliquant son conjoint Yves Lévy, PDG de l'Inserm, à l'origine d'une inimitié personnelle envers le Dr Didier Raoult : Agnès Buzyn met fin au statut de fondation des IHU en les transformant en Groupement d'Intérêt Public (GIP) ce qui abaisse leurs dotations annuelles de 400 à 200 millions d'euros

<https://www.marianne.net/politique/didier-raoult-et-le-milieu-medical-parisien-histoire-d-une-detestation-reciproque>

27 mars 2018

- Inauguration de l'IHU de Marseille par le Dr Didier Raoult avec le président de région PACA, le maire de Marseille et le président de la métropole. Le préfet de région représentait seul l'État. Ni la ministre de la Santé ni la ministre de l'Enseignement supérieur ne se sont déplacées. Le Dr Raoult estime avoir été lâché par l'Inserm et le CNRS.

<https://marsactu.fr/didier-raoult-inaugure-son-ihu-mediterranee-infection-sur-un-mode-defensif/>

13 janvier 2020

- Classement par arrêté de l'hydroxychloroquine (*cet anti-paludéen, utilisé par de nombreux Français en séjour dans des régions tropicales, était avant ce décret disponible sans ordonnance en pharmacie*) sous toutes ses formes parmi la liste II des substances vénéneuses ; et ce alors que les premiers cas de covid-19 sont détectés hors de Chine.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/1/13/SSAP2001007A/jo/texte>

26 février 2020

- Le ministère de la Santé publie un tweet de « *desinfox* » affirmant qu' « *Aucune étude rigoureuse, publiée dans une revue internationale à comité de lecture indépendant, ne démontre l'efficacité de la chloroquine pour lutter contre l'infection au Coronavirus chez l'être humain* »

<https://twitter.com/MinSoliSante/status/1232723863211069440>

17 mars 2020

- *Le directeur de l'IHU Méditerranée Infection a livré les résultats de son test clinique sur le traitement du coronavirus avec la chloroquine. Trois quarts des patients infectés n'étaient plus porteurs du virus après 6 jours.*

<https://www.lesechos.fr/idees-debats/sciences-prospective/exclusif-coronavirus-on-sait-guerir-la-maladie-affirme-linfectiologue-didier-raoult-1186129>

24 mars 2020

- *Le Pr Jean-Luc Harousseau, ancien président de la Haute Autorité de Santé et spécialiste en hématologie, recommande la prescription immédiate d'hydroxychloroquine contre le Covid-19 : « il n'y a pas de risque, mais on a tout à gagner, nous n'avons plus de temps à perdre, c'est le seul espoir rapide de guérison. ».*

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/pays-de-la-loire/loire-atlantique/nantes/coronavirus-nantais-jean-luc-harousseau-ancien-patron-haute-autorite-sante-prescrit-chloroquine-1805378.html>

26 mars 2020

- *Le Dr Bernard Giral, médecin généraliste et président de la Communauté Territoriale des Professionnels de Santé (CTPS) du Pays d'Arles, évoque un « scandale de la chloroquine » à propos du refus d'autorisation de cette substance par les autorités « alors que ça ne coûte rien et que cela pourrait freiner l'aggravation de l'état des patients » ; « On nous parle d'étude clinique de grande ampleur pour tester la chloroquine. Sauf qu'ils l'administrent à des personnes qui sont déjà dans un état très critique, forcément les conclusions de cette étude diront que la chloroquine ne marche pas contre le Covid 19 ! » ; « Comment expliquer que des élus des hautes assemblées, tels que Christian Estrosi, Valérie Boyer ou bien encore Martine Vassal se prévalent d'en avoir bénéficié et que leurs électeurs n'y ont pas droit ? Comment expliquer que Christian Estrosi a fait rentrer de la chloroquine au CHU de Nice ? Il y a donc deux poids deux mesures ! » (...)*

<https://www.laprovence.com/article/edition-arles/5944396/le-docteur-giral-denonce-lescandale-de-la-chloroquine.html>

29 mars 2020

- *Dans le contexte de la crise du COVID-19, un décret*

publié au Journal officiel du 29 mars 2020 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041763328&categorieLien=id> modifiée temporairement, jusqu'au 15 avril 2020, le périmètre d'utilisation, de prescription et de dispensation du clonazépam autrement connu sous le nom de Rivotril. Son utilisation est contestée car pourrait s'apparenter à une euthanasie déguisée « Alliance VITA rappelle que les soins palliatifs, nécessaires et précieux, exigent en principe une formation appropriée. Ils ne sauraient avoir comme objectif de pallier le défaut ou l'abandon des traitements curatifs, qui seraient nécessaires, en "mettant en fin de vie" un patient qui devrait bénéficier de ces soins curatifs. L'association met donc en garde contre le possible détournement - conscient ou inconscient - d'un médicament qui peut, s'il est mal utilisé, devenir l'agent d'une euthanasie qui ne dit pas son nom. Alliance VITA insiste également sur l'importance de ne pas fonder sur le seul âge d'un patient les décisions thérapeutiques qui le concernent.

<https://www.alliancevita.org/2020/04/coronavirus-rivotril-et-ethique-biomedicale/>

30 mars 2020

- « Une étude chinoise sur l'hydroxychloroquine, randomisée - avec groupe contrôle alors qu'il avait été reproché aux études de l'IHU de Marseille de ne pas en avoir - portant sur 62 patients est publiée. Il s'avère que les patients traités à l'hydroxychloroquine :

- ont connu une disparition plus rapide de leurs symptômes (toux, fièvre), en deux jours au lieu de trois dans le groupe contrôle, qui signe une diminution de l'inflammation ;

- ont été plus nombreux (81% contre 55%) à présenter une amélioration visible des poumons à l'imagerie, six jours après leur admission.

Un point non significatif au plan statistique mais qui vaut la peine d'être mentionné: 4 patients du groupe contrôle ont connu une détérioration de leur état de santé (détresse respiratoire aiguë), mais aucun n'a connu de telle évolution dans le groupe hydroxychloroquine. »

<https://www.heidi.news/sante/chloroquine-un-essai-mene-a-wuhan-vient-appuyer-son-interet-contre-le-coronavirus>

- Gilles Lebreton, député européen du RN, indique qu'une circulaire « priorise » les patients. France 2 répond qu'il s'agit de recommandations et non d'une circulaire

<https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/vrai-ou-fake-les-personnes-agees-sacrifiees-dans-cette->

crise-du-coronavirus_3943447.html

03 avril 2020

- Lancé par l'ex-ministre de la Santé Philippe Douste-Blazy et signé par 12 autres personnalités du monde médical, un manifeste intitulé «*Ne perdons plus de temps*» appelle le Premier ministre et le ministre de la Santé à modifier en urgence le décret n° 2020/337 du 26 mars 2020 restreignant fortement l'utilisation de l'hydroxychloroquine dans le traitement du Covid-19

<http://www.leparisien.fr/societe/sante/chloroquine-ne-perdons-plus-de-temps-lappel-de-personnalites-medicales-03-04-2020-8293677.php>

05 avril 2020

- Tribune publiée dans le Figaro en faveur du Pr Didier Raoult par Fabien Calvo, professeur émérite de pharmacologie à l'Université Paris-Diderot et ex-directeur de l'Institut national du cancer, Jean-Luc Harousseau, ancien président de la Haute Autorité de Santé et spécialiste en hématologie, et Dominique Maraninchi, professeur émérite de cancérologie à Aix-Marseille et ancien directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

<https://www.lefigaro.fr/vox/societe/chloroquine-l-appel-de-troisgrands-noms-de-la-sante-en-faveur-des-preconisations-du-pr-raoult-20200405>

23 avril 2020

- *Chloroquine : le Professeur Didier Raoult va-t-il être suspendu par le conseil national de l'Ordre des médecins ? Le Professeur Didier Raoult de l'Institut hospitalo universitaire (IHU), à Marseille, est menacé par le conseil national de l'Ordre des médecins à cause de ses recherches et de ses essais sur la chloroquine pour combattre le coronavirus. L'organisme professionnel de défense et de régulation de la profession médicale parle de «suspension immédiate de l'activité de ces médecins» pour les praticiens qui administreraient des traitements non validés scientifiquement.*

<https://www.ladepeche.fr/2020/04/25/coronavirus-chloroquine-le-professeur-didier-raoult-va-t-il-etre-suspendu-par-le-conseil-national-de-lordre-des-medecins,8862467.php>

24 avril 2020

- Suite à une vidéo diffusée sur les réseaux sociaux montrant une livraison de barils étiquetés comme étant du phosphate de

chloroquine destiné à la pharmacie centrale des armées, l'Armée française reconnaît un achat de chloroquine à la Chine : « *Dans le contexte de fortes tensions des approvisionnements de matières premières à usage pharmaceutique, le ministère des Armées a réalisé un achat de précaution, si jamais la chloroquine se révélait validée par les autorités de santé comme étant utile pour lutter contre le Covid-19* ». A cette date, 1500 militaires auraient contracté le Covid-19

https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/info-franceinfo-coronavirus-l-armeeconfirme-avoir-achete-de-la-chloroquine-un-achat-de-precaution_3932585.html

12 mai 2020

- « *Le décret, publié le 29 mars 2020 au Journal Officiel, autorisant la dispensation du Rivotril® « hors AMM dans le cadre du Covid-19 » a été abrogé le 12 mai 2020 (par décret n°2020-548 du 11 mai 2020 - Art.28).* »

<https://www.alliancevita.org/2020/05/coronavirus-abrogation-de-la-derogation-dutilisation-du-rivotril-hors-amm/>

15 mai 2020

- « *Alors qu'Emmanuel Macron avait annoncé les premiers résultats de l'étude européenne Discovery pour ce 14 mai, aucun résultat n'a été présenté. Si la France a joué le jeu, aucun autre pays européen n'a fourni de patients pour tester les différents traitements, faisant tourner l'étude au fiasco.* »

<https://www.pourquoidocteur.fr/Articles/Question-d-actu/32477-L-etude-europeenne-Discovery-tourne-l-ehec>

MAINTIEN DU MATCH DE FOOTBALL OLYMPIQUE LYONNAIS VS JUVENTUS TURIN

26 février 2020

- Le match Olympique Lyonnais vs Juventus de Turin, auquel 3000 supporters italiens ont assisté, s'est tenu au Groupama Stadium de Décines. Le matin même, le Dr Marcel Garrigou-Grandchamp, membre de la Fédération des Médecins de France, avait adressé en vain un courriel au ministre de la Santé Olivier Véran pour lui demander le report de cette rencontre. Lors d'un point presse le même jour, Olivier Véran déclarera : *« Nous avons préféré à l'annulation du match de foot entre Lyon et la Juventus de Turin ce soir un dispositif d'information adapté qui sera visible sur les panneaux à l'intérieur du stade, qui sera rappelé par tous les moyens, y compris lorsque les supporters feront la queue avant de rentrer au stade »*

<https://www.dailymotion.com/video/x7s9fw9> à 05:46

Deux semaines plus tard, on assistera à une explosion du nombre de cas de Covid-19 dans la région Auvergne-Rhône-Alpes

<https://www.fmfpro.org/le-foot-accelerateur-de-l-epidemie-decovid-19.html>

MAINTIEN DU 1ER TOUR DES MUNICIPALES

15 mars 2020

- Le gouvernement prend la décision de maintenir le premier tour de l'élection municipale du dimanche 15 mars alors même qu'il a pris le 12 mars un arrêté de fermeture des établissements scolaires et le 14 mars un arrêté de fermeture de tous les lieux recevant du public non indispensables à la vie de la Nation (restaurants, bars, discothèques, cinémas, musées, etc.). Le 16 mars, la progression fulgurante de l'épidémie et les vives protestations du corps médical conduiront le gouvernement à reporter jusqu'à nouvel ordre le second tour de l'élection, alors même qu'Emmanuel Macron annonce l'entrée en vigueur du confinement à compter du 17 mars.

Le 1er tour de l'élection municipale verra un taux d'abstention record de 53 %. De nombreux assesseurs dont certains candidats et élus ont contracté le covid-19 au contact des électeurs. Les maires de trois petites communes sont vraisemblablement décédés de la maladie après avoir été présents dans les bureaux de vote ainsi que plusieurs adjoints et conseillers municipaux

https://www.franceinter.fr/les-conseils-municipaux-decimes-par-le-covid-19?utm_medium=Social&utm_source=Twitter#Echobox=1587010927

5 avril 2020

- Selon un décompte donné par le Conseil d'État, il y a déjà eu quelques 2700 recours judiciaires en contentieux électoral sur le vote du 15 mars

<https://www.20minutes.fr/politique/2758119-20200409-municipales-moins-2700-recoursjudiciaires-faire-annuler-resultats-premier-tour>

15 avril 2020

Dans un entretien donné au journal Le Point, Emmanuel Macron dit « assumer totalement le maintien » de cette élection

<https://www.nouvelobs.com/coronavirus-dewuhan/20200416.0B527592/macron-assume-totalement-le-maintien-du-premier-tour-deselections-municipales.html>

REFUS DE FERMETURE DES FRONTIÈRES NATIONALES

26 février 2020

- *Le ministre de la Santé Olivier Véran déclare lors d'un point presse : « Freiner la diffusion du virus, c'est aussi adopter une position claire sur le sens à donner aux frontières. Les frontières géographiques n'ont pas de sens quand on parle de risque épidémique. »*

<https://www.dailymotion.com/video/x7s9fw9> à 05:00

https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/covid-19-la-fermeture-des-frontieres-est-elle-une-mesure-efficace-pour-lutter-contre-l-epidemie_3840565.html

13 mars 2020

- *Au micro d'Europe 1, Olivier Véran réitère son opposition à toute fermeture des frontières : « L'Italie se protège de ses propres régions les plus actives en terme de circulation virale. Donc la question n'est pas de savoir si on met une frontière entre l'Italie et la France, un virus n'a pas de frontière je l'ai déjà dit. Et le virus circule en France, en Espagne, en Allemagne. Il circule même dans des États qui ont déjà des frontières. J'étais avec le ministre Suisse hier au téléphone qui est frontalier avec l'Italie et la France qui n'a pas fermé davantage ses frontières. La question se posera vis à vis de pays qui n'ont peut-être pas pris pleinement conscience de la menace virale et qui n'ont peut-être pas mis en place toutes les mesures ». Pour le ministre, cette question ne doit pas être réglée dans le cadre d'une « réflexion franco-française » : « Je suis un Européen convaincu. Cette réflexion elle est européenne. Si elle doit avoir lieu, elle sera européenne »*

<https://www.europe1.fr/sante/coronavirus-fermer-les-frontieres-une-reponse-quiscientifiquement-na-pas-dinteret-assure-olivier-veran-3955066>

MANQUE DE COORDINATION AVEC LES CLINIQUES PRIVÉES

22 mars 2020

- Le président de la Fédération des cliniques et hôpitaux privés de France Lamine Gharbi déplore qu'« *alors que les capacités publiques sont dépassées, les établissements privés restent sous-utilisés. Un grand nombre de nos lits qui ont été libérés restent vides. Dans le Grand Est, nous avons libéré 70 places de réanimation qui n'ont pas encore été totalement affectées ce samedi par l'Agence Régionale de Santé ou les hôpitaux publics débordés. Pourtant, des patients sont transportés en avion dans le sud de la France. Je demande donc solennellement à ce que nous soyons réquisitionnés pour épauler l'hôpital public. Nos établissements y sont préparés. Il faut que la vague qui a surpris l'est de la France nous serve de leçon.* »

https://www.huffingtonpost.fr/entry/coronavirus-leshopitaux-privés-veulent-etre-requisitionnés-fr_5e777307c5b6f5b7c5461687

23 avril 2020

- *Coronavirus : les cliniques privées réquisitionnées mais sous-exploitées durant la crise sanitaire* « Pour soulager l'hôpital public, les cliniques privées ont réduit leurs activités propres pour libérer des lits et accueillir les patients non Covid-19. Finalement leurs lits sont restés la plupart du temps vides, l'hôpital faisant face seul à l'afflux de malades. Du coup, les cliniques vont mal... « Un décret est sorti fin mars, pour dire que la perte d'activité serait prise en charge par l'État » explique Terence Vial, adjoint de direction au Médipole de Savoie. « Mais à ce jour, nous avons aucune information quant aux modalités »

<https://www.francebleu.fr/infos/sante-sciences/coronavirus-les-cliniques-privées-requisitionnées-mais-sous-exploitées-durant-la-crise-sanitaire-1587586873>

JUSTICE ET SECURITE PUBLIQUE

18 mars 2020

- Le Canard Enchaîné révèle dans son édition du 25 mars 2020 que le Secrétaire d'État Laurent Nuñez a déclaré lors d'une visioconférence avec les préfets de zones de défense : « *Ce n'est pas une priorité que de faire respecter dans les quartiers les fermetures de commerces et de faire cesser les rassemblements* »

Un confinement allégé pour les banlieues, Le Canard Enchaîné, 25 mars 2020

<https://francais.rt.com/france/73153-confinement-dans-banlieues-pas-une-priorite-selon-nunez>

24 mars 2020

- *Réforme des peines : les principales mesures pour limiter le nombre de détenus. Fin des peines de moins d'un mois, sursis probatoire renforcé, travail d'intérêt général encouragé... le détail des dispositions qui entrent en vigueur, mardi 24 mars.*

https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/03/24/reforme-des-peines-les-principales-mesures-pour-limiter-le-nombre-de-detenus_6034227_3224.html

7 mars 2020

- On observera notamment une explosion du nombre de cas de covid-19 en Seine-Saint-Denis comme en témoigne Stéphane Gaudry, médecin en réanimation à l'hôpital Avicenne de Bobigny et à l'hôpital Jean Verdier de Bondy : « *En Seine-Saint-Denis, c'est plus compliqué, la diffusion du virus est beaucoup plus rapide ici à cause d'une part de la promiscuité des habitants et du non-respect du confinement mais d'autre part, des facteurs de risque qui sont plus fréquents. Par exemple, l'obésité, le diabète ou encore la tension artérielle. Ici on n'accueille pas de patient de l'extérieur du département car nous n'avons pas de places. C'est saturé. Par contre, il y a des dizaines de malades que nous envoyons en dehors du département. Les habitants ne respectent pas le confinement, maintenant il faut l'armée dans les rues. Ce n'est plus possible* »

https://actu.fr/ile-de-france/bobigny_93008/coronavirus-on-vit-enfer-dans-hopitaux-seine-saint-denis-fautlarmee-dans-rues_32595325.html

08 avril 2020

- Suite à un article du journal Le Point qui, relayant des sources au sein des services des renseignements, affirme que près de 130 détenus condamnés dans des dossiers terroristes ont été ou sont en passe d'être libérés dans le cadre des mesures de libération anticipée instaurées par le ministère de la Justice, le ministère conteste ces chiffres : « *Les condamnés pour des faits de terrorisme stricto sensu sont hors champ des mesures de libération en relation avec le contexte sanitaire lié au coronavirus. Il ne faut pas confondre terroristes et détenus radicalisés. Certes, il peut exister des détenus condamnés et libérés avant la fin de leur peine dans des procédures antiterroristes, mais il s'agit en général de personnes agissant en périphérie de ces dossiers, elles n'ont pas directement de sang sur les mains* ». Le 19 mars dernier, deux détenus liés à l'attentat de Strasbourg commis en décembre 2018 ont bénéficié d'une libération conditionnelle grâce à cette mesure. Ils étaient pourtant mis en examen pour association de malfaiteurs criminelle, détention et cession d'arme en relation avec une entreprise terroriste. Les agents du renseignement déplorent cette situation : « *Pour nous, le confinement, c'est à double tranchant. D'une part, comme les rues sont vides, on est rapidement démasqués. De l'autre, après des années de prison, on imagine mal un taulard rester confiné. La menace terroriste reste élevée et on nous en rajoute !* »

<https://www.valeursactuelles.com/societe/grace-au-coronavirus-130-detenus-radicalises-ont-ete-liberes-117921>

15 avril 2020

- Auditionné par la commission des lois de l'Assemblée nationale, le directeur de l'administration pénitentiaire Stéphane Bredin déclare que le nombre de personnes détenues en prison a chuté de 9923 en un mois pour s'établir à 62 650. Cette baisse drastique est due à de nombreuses libérations anticipées et à une diminution importante de l'activité judiciaire. Le 19 mars, le Garde des Sceaux Nicole Belloubet avait demandé aux juridictions de « *différer la mise à exécution des courtes peines d'emprisonnement* »

<https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/coronavirus-les-prisons-se-sont-videes-depres-de-10000-detenus-en-moins-dun-mois-1195072>

03 avril 2020

- Le secrétaire général de l'Ufap-Unsa Justice s'inquiétait sur France Info des mesures prises par le ministère : « *Depuis bientôt trois*

semaines, au lieu d'incarcérer entre 300 et 400 détenus en moyenne par jour, on n'en incarcère au niveau national que 20 ou 30 par jour. Et de l'autre côté, sans disposition particulière, on libère de façon ordinaire entre 300 et 400 personnes. Ce qui nous inquiète, c'est qu'on est en train de libérer beaucoup de détenus sans contrôle, en sortie sèche, sans prise en charge derrière, et que l'on va avoir forcément des soucis de délinquance. Et d'ailleurs, je crois qu'un détenu a déjà été réintégré suite à ses cinq premiers jours de libération dans un établissement à Saint-Étienne. »

https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/coronavirus-on-est-entraine-de-liberer-beaucoup-de-detenus-sans-controle-s-inquiete-le-secretaire-general-de-lufap-uns-justice_3898553.html

En conséquence directe de cette politique massive de libérations anticipées, plusieurs actes ont en effet été commis par des détenus récemment relâchés :

- 27/03/2020 : *condamnés pour avoir cambriolé un restaurant*

<https://www.paris-normandie.fr/rouen/condamnes-pour-avoir-cambriole-unresto-de-burgers-en-sortant-de-la-maison-d-arret-de-rouen-GJ16687405>

- 01/04/2020 : *libéré, il retourne en prison*

<https://www.ouest-france.fr/sante/virus/coronavirus/saint-etienne-libere-grace-aucoronavirus-il-retourne-en-prison-pour-non-respect-du-confinement-6798213>

- 03/04/2020 : *sorti de prison, il vole une voiture*

<https://www.charentelibre.fr/2020/04/08/sorti-de-prison-grace-au-covid-il-voleune-voiture-et-est-interpelle,3584310.php>

- 07/04/2020 : *Il vole une voiture et des masques*

<https://www.europe1.fr/faits-divers/coronavirus-il-vole-la-voiture-dune-medecin-et-des-masques-avant-de-braver-le-confinement-396051>

- 14/04/2020 : *il frappe sa concubine dans la rue*

<https://www.rcalaradio.com/news/les-sables-d-olonne-a-peine-sorti-de-prison-ilfrappe-sa-concubine-en-pleine-rue-67180>

- 14/04/2020 : *libéré, il se rebelle contre les gendarmes*

<https://actu17.fr/tarn-et-garonne-libere-de-prison-grace-au-covid-19-il-serebelle-contre-des-gendarmes-et-y-retourne/>

- 15/04/2020 : *il revient frapper sa femme*

<https://www.leprogres.fr/faits-divers-justice/2020/04/15/il-profite-de-saliberation-anticipee-pour-revenir-frapper-sa-femme>

- 17/04/2020 : *il retourne en prison 8 jours après sa libération*

<https://www.ouest-france.fr/societe/faits-divers/tarn-il-retourne-en-prison-huitjours-apres-une-liberation-anticipee-6811730>

- 20/04/2020 : *libéré, il crache sur les policiers et retourne en prison*

<https://actu17.fr/loire-libere-de-prison-en-raison-du-coronavirus-il-crache-surles-policiers-et-y-retourne/>

21 avril 2020

- Alors que les forces de police sont confrontées à une flambée de violences urbaines en banlieue parisienne depuis 4 jours, le syndicat de police Unité SGP-FO révèle le message diffusé aux policiers d'Île-de-France par les salles de commandements départementales : « *Suite aux phénomènes récents de violences urbaines sur l'ensemble de la région parisienne, une certaine prudence est à prendre en compte de la part des effectifs de voie publique. Il y a lieu d'éviter tout contact avec les perturbateurs sur les interventions ne représentant pas de danger ou de propagation d'incendie afin d'éviter d'avoir des fonctionnaires blessés. Il y a lieu de faire un usage raisonnable et raisonné de l'armement collectif.* » <https://actu17.fr/violences-urbaines-les-policiers-en-region-parisienne-sommes-deviter-tout-contact-avec-les-perturbateurs/>

22 avril 2020

- Le chef d'État-major de la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Calvados (DDSP 14) adresse un courriel aux chefs de service du département au sujet des « *instructions à mettre en œuvre durant la période du Ramadan* » : « *Sauf atteinte aux personnes ou atteinte grave aux biens (dégradations par moyens dangereux pour les personnes, de bâtiment, véhicule), il n'y a pas lieu d'intervenir dans les quartiers à forte concentration de population suivant le ramadan, pour relever un tapage, contrôler un regroupement de personnes rassemblées après le coucher du soleil pour s'alimenter. Monsieur Le directeur demande à tous les personnels de la DDSP de faire preuve de discernement en la matière, afin d'éviter qu'un manquement aux règles de confinement ne dégénère et provoque un trouble supérieur de violences urbaines* »

<http://www.leparisien.fr/faits-divers/confinement-dans-le-calvados-la-police-appellee-a-la-retenu-pendant-le-ramadan-24-04-2020-8305485.php>

23 avril 2020

- Selon William Molinié, journaliste au service police-justice de LCI et TF1 « *En petite couronne et à Paris, il est désormais demandé aux policiers qui escortent les pompiers intervenant sur des départs de feu, de laisser brûler dès lors qu'il n'y a pas de danger de propagation, afin de ne pas s'exposer au risque de guet-apens* »

<https://www.valeursactuelles.com/societe/violences-urbaines-les-pompiers-appeles-laisser-bruler-pour-eviter-les-guets-apens-118576>

23 avril 2020

Interrogé par BFM TV et RMC, le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner déclare à propos des émeutes en cours dans certaines banlieues : « *Ce sont des tensions qui ne sont pas d'un niveau de gravité exceptionnelle mais qui se multiplient. (...) Les causes, elles sont nombreuses mais il y a notamment l'effet du confinement, la dureté du confinement pour ces jeunes gens, parce que la plupart sont jeunes, ce sont de petits groupes qui pensent que ce serait ludique que d'attaquer les forces de l'ordre ou de brûler des poubelles. Et bien non, ce n'est pas ludique, c'est dangereux. Et c'est dangereux pour eux-mêmes pour commencer cela. Mais je pense aussi à cette galère dans laquelle ils sont, à cette pauvreté qu'ils vivent auprès de leurs proches et qui peut provoquer une colère.* »

<https://www.bfmtv.com/politique/violences-en-banlieue-parisienne-castaner-evoque-des-tensions-sporadiques-pas-d-emeutes-1899234.html>

14 mai 2020

- *Près de 13 000 détenus libérés en moins en deux mois*

<https://www.lavoixdunord.fr/752935/article/2020-05-14/coronavirus-pres-de-13-000-detenus-en-moins-en-deux-mois-et-maintenant>

- Pour que « *les effectifs ne remontent pas de manière très rapide* », la Ministre leur a annoncé son intention de poursuivre l'expérience des libérations anticipées des détenus ayant purgé la quasi-totalité de leur peine. Il s'agit de faire en sorte que « *les fins de peine, mettons les 3 ou 4 derniers mois, puissent être traitées en dehors des établissements pénitentiaires, à domicile, comme cela a été le cas pendant la période de confinement* », a détaillé Nicole Belloubet

<https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/nicole-belloubet-veut-eviter-une-nouvelle-surpopulation-carcerale-1202993>

ÉCONOMIE

19 mars 2020

- Interrogée sur LCI sur les consignes contradictoires données aux Français, oscillant entre poursuite du travail et confinement, la ministre du Travail Muriel Pénicaud déclare : *« J'appelle au civisme des entreprises. Je suis scandalisée de voir qu'hier la fédération du CAPEB (syndicat national de l'artisanat du bâtiment) a écrit à tous les artisans d'Auvergne-Rhône-Alpes en disant : « Arrêtez tous les chantiers ! » (...) Et bien, quand un syndicat national dit aux entreprises : « Arrêtez d'aller bosser ! Arrêtez de faire vos chantiers ! », ça c'est du défaitisme. (...) Les entreprises qui jouent pas le jeu, qui se disent finalement : « L'État paiera et nous, ça nous regarde pas », et bien c'est pas du civisme ! »*

<https://www.lci.fr/politique/coronavirus-covid-19-on-a-besoin-de-tout-le-monde-sur-le-pontl-appel-de-muriel-penicaud-au-civisme-des-entreprises-2148481.html>

- Les propos de la ministre ainsi que les difficultés d'accès au dispositif de chômage partiel suscitent la colère des professionnels du BTP, secteur qui représente 2 millions d'emplois et 10% des actifs français. Bruno Lecler, délégué de la Capeb des Pays de la Loire, estime que *« L'accès du BTP à ce dispositif est pleinement justifié. Les ouvriers intervenant chez les particuliers s'y voient l'accès refusé. Sur les chantiers, on partage les outils. On ne dispose pas toujours de sanitaires. On porte des charges lourdes à plusieurs. On mange ou on dort dans des bâtiments de chantiers étroits. De toute façon, les négociants en matériaux ont fermé et l'État lui-même a stoppé des chantiers comme la rénovation de Notre-Dame de Paris ou le Grand Paris Express. »*. Jacques Chanut, président de la Fédération Française du Bâtiment, signale quant à lui que l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics, spécialisé dans la santé au travail du secteur, *« a jugé impossible de poursuivre l'activité en respectant les consignes sanitaires édictées par le gouvernement »*

<https://www.ouest-france.fr/sante/virus/coronavirus/coronavirus-muriel-penicaud-accuse-les-entreprises-dubtp-de-defaitisme-6786215>

23 mars 2020

- Le Ministre de l'Action et des Comptes Publics Gérard Darmanin se dit favorable à ce que les Français soldent leurs jours de congés pendant le confinement afin de travailler davantage après : « *Lorsqu'on peut prendre des jours de congés pour pouvoir refaire vivre notre pays (...) au lendemain de cette crise (...), je pense que ce sera une pierre à l'édifice que chacun doit avoir. (...) Pour sauver des vies humaines, pour pouvoir éviter qu'il y ait 20 ou 25 % de chômage dans notre pays à la reconstruction après ce temps de guerre, nous devons chacun faire des efforts* ». Le week-end précédent, le Parlement a adopté un projet de loi d'urgence sanitaire permettant aux employeurs d'imposer une semaine de congés payés aux salariés confinés après un accord d'entreprise ou de branche, une mesure critiquée par plusieurs partis d'opposition. Les entreprises pourront également imposer ou modifier de manière unilatérale les dates de RTT ou de jours du compte-épargne temps, en dérogeant au délai fixé par le Code du travail.

<https://www.sudouest.fr/2020/03/23/travail-darmanin-favorable-a-la-prise-de-congespayes-pendant-le-confinement-7355197-4688.php>

25 mars 2020

- Parmi un paquet de 25 ordonnances présentées en Conseil des ministres, plusieurs touchent au droit du travail, « *aménagé temporairement pour permettre l'organisation d'une véritable économie de guerre* » selon Édouard Philippe. L'objectif affiché est de « *permettre aux entreprises de déroger à un certain nombre de règles* » dans des secteurs considérés comme stratégiques tels que l'énergie, les télécoms, la logistique, les transports ou encore l'agroalimentaire. Une ordonnance autorise notamment l'extension du temps de travail hebdomadaire maximal à 60 heures contre 48 heures précédemment. Sur une période de 12 semaines, ce volume hebdomadaire pourra atteindre 46 heures en moyenne contre 44 heures précédemment. Dans ces secteurs, il sera également possible de faire travailler des salariés 7 jours/7 et reprendre leur poste après 9 heures de repos au lieu de 11 heures. « *Le travail du dimanche sera ouvert dans ces entreprises, évidemment sur la base du volontariat* » selon la ministre du Travail Muriel Pénicaud. Ces ordonnances auront cours au moins jusqu'au 31 décembre 2020

https://www.liberation.fr/politiques/2020/03/25/soixante-heures-par-semaine-certainsecteurs-et-une-periode-limitee-promet-le-gouvernement_1783048

02 avril 2020

- Hubert Jan, président de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie-restauration (IHUM) pointe « *une catastrophe pour le secteur, le plus touché économiquement.* ». Il déclare à propos du confinement : « *Cette mesure d'immédiateté a été terrible. Surtout dans cette période où les trésoreries sont au plus bas. Je vous laisse imaginer les catastrophes économiques qui vont pouvoir arriver* ». Hubert Jan regrette l'absence de mesure coercitive du gouvernement envers les assureurs et dénonce l'aide « *misérable* » de 200 millions d'euros qui a été proposée : « *Qu'est-ce que c'est pour les assureurs... ?! Il y a des gens qui vont mourir économiquement parce que d'autres n'auront pas été présents pour les aider* »

<https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/quedeviennent-les-restaurateursapres-bientot-3-semaines-de-fermeture-1585795010>

15 avril 2020

- Alors que depuis le 25 mars dernier, le Prêt Garanti par l'État (PGE) a été mis en place pour aider les entreprises faisant face à des problèmes de trésorerie, nombre d'entre elles sont confrontées à des obstructions ou des refus dans l'obtention de ce prêt. Si le Ministre de l'Économie Bruno Le Maire considère que « *les banques jouent le jeu* », Alain Griset, président de l'Union des entreprises de proximité (U2P) affirme : « *Des témoignages d'entreprises qui peinent à obtenir un Prêt garanti par l'État, j'en reçois par kilos. Les banques considèrent que ces entreprises ne sont pas en capacité de rembourser un prêt* »

<https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/pre-etat-refusdelais-obstacles-ces-entreprises-qui-rament-face-aux-banques-845283.html>

18 avril 2020

- L'Association nationale des industries agroalimentaires (ANIA), qui fédère indirectement près de 18 000 entreprises du secteur, annonce que pourraient être répercutées des hausses de coût liées à l'augmentation des prix des matières premières, à la maintenance des outils de production ou à l'achat d'équipements de protection pour les salariés : « *Ces hausses de coûts, remontées par l'ensemble des industriels, sont comprises entre 3% et 16%. Elles grèvent actuellement la rentabilité des entreprises agroalimentaires. Tous les Français doivent en avoir conscience. Une nouvelle ère s'engagera lors de la*

sortie de crise, façonnée par une demande durablement modifiée du consommateur, dans ses choix, ses circuits d'achat, son pouvoir d'achat »
https://mobile.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/les-francais-doivent-s-attendre-aune-baisse-de-pouvoir-d-achat-apres-le-confinement-selon-l-industrie-agroalimentaire_3922625.amp

18 avril 2020

- *Dans une lettre adressée au Préfet de région Île-de-France, le préfet de Seine-Saint-Denis Georges-François Leclerc confie ses craintes d'une pénurie alimentaire qui pourraient entraîner des émeutes dans le département - Pour le préfet du « 9-3 », c'est le début de la faim..., Le Canard Enchaîné, 22 avril 2020*

21 avril 2020

- Alors que l'inquiétude grandit quant à la possibilité d'une crise alimentaire, l'agroéconomiste Romain Dureau dénonce la stratégie de la France sur les marchés internationaux des céréales : en mars 2020 et alors que les stocks sont plutôt faibles, les exportations de blé français ont atteint un record avec notamment une très forte hausse en direction de la Chine, du Maroc et de l'Afrique de l'Ouest, sans que cela soit compensé par une baisse des exports vers les pays membres de l'UE. Le blé français est par ailleurs bradé à un coût de 226\$/tonne contre 230 à 279\$/tonne pour les autres pays producteurs
<https://utaa.fr/2020/04/21/en-pleine-pandemie-mondiale-la-france-brade-ses-stocks-de-blea-lexport/>

22 avril 2020

- Le gouvernement ayant donné le 15 juin comme horizon de réouverture des bars et restaurants, le célèbre chef étoilé Philippe Etchebest affirme que *« Compte-tenu de ce qui se passe aujourd'hui, 40% des restaurants ne pourront pas rouvrir (...) Les trésoreries étaient déjà très faibles avec tous les mouvements sociaux qu'il y a eu, il y a beaucoup de restaurants qui n'avaient pas suffisamment de trésorerie, ils étaient au bord du précipice et là ils sont au fond du précipice. C'est un cauchemar national et universel. Tout le monde est concerné, de la crêperie au 3 étoiles »*
<https://www.youtube.com/watch?v=niPAmYpsS9c>

23 avril 2020

- *Dans une note de conjoncture, L'INSEE juge que l'économie*

française, « sous anesthésie » avec le confinement, « n'assure que ses fonctions vitales ». L'institut a mesuré une réduction de l'économie marchande de 49% hors loyers dans le pays. « Malgré des taux de réponse affaiblis, les enquêtes retracent clairement la très lourde chute des perspectives d'activité dans l'ensemble des grands secteurs économiques ». La construction s'effondre de 79%, l'hôtellerie-restauration disparaît presque avec 91% d'activité en moins quand l'industrie résiste mieux avec seulement 39% de perte. La consommation des ménages, principale composante du PIB, serait-elle « inférieure de 33% à sa normale ». Depuis le début du confinement, le gouvernement a déjà révisé par deux fois ses prévisions macroéconomiques et budgétaires et table sur un recul du PIB de 8% et un déficit public de 9

<https://www.capital.fr/entreprises-marches/sous-anesthésie-notre-economie-nassure-que-sesfonctions-vitales-denonce-linsee-1368172>

18 mai 2020

- *Coronavirus : la France et l'Allemagne proposent un plan de relance de 500 milliards d'euros*

https://www.rtf.be/info/monde/detail_coronavirus-la-france-et-l-allemande-proposent-un-plan-de-relance-de-500-milliards-d-euros?id=10504538

CASSEROLES ET CITATIONS GOUVERNEMENT ET LREM

16 mai 2013

- Jérôme Salomon, actuel directeur général de la Santé (nommé le 8 janvier 2018) et à l'époque conseiller à la sécuritaire sanitaire de Marisol Touraine, participe à la rédaction de la « Doctrine de protection des travailleurs face aux maladies hautement pathogènes à transmission respiratoire » ; document qui entend tirer les leçons du Sras et de la grippe H1N1 de 2009. Le texte préconise « des mesures singulières de protection des travailleurs », parmi lesquelles le « port d'un masque anti-projections par les travailleurs et les usagers à leur contact »

Salomon s'assoit sur les consignes de Jérôme, Le Canard Enchaîné, 22 avril 2020

05 septembre 2016

- Jérôme Salomon rédige une note confidentielle à l'adresse d'Emmanuel Macron alors candidat à l'élection présidentielle où il estime que la France n'est « pas prête » pour une épidémie. Le futur DGS considère que « L'organisation du système de réponse a fait l'objet d'une structuration importante (situations sanitaires exceptionnelles) mais demeure complexe et manque de réactivité et de capacités d'adaptation aux situations spécifiques et évolutives ». Il évoque notamment « l'accueil en milieu hospitalier, en particulier si l'afflux de victimes est important, supérieur à 300 en urgence absolue. ». J. Salomon recommande de « faire subir un crash test à notre dispositif national de réponse, d'évaluer les points critiques et de proposer les adaptations les plus stratégiques du système de gestion ». Il insiste sur la nécessité d'une « anticipation stratégique » et conclut sur « les conséquences déléteres considérables » qu'engendrerait « un grave dysfonctionnement ».

<https://www.lopinion.fr/edition/politique/epidemie-france-n-est-pas-prete-professeur-salomon-avertissait-214841>

11 janvier 2017

- Jérôme Salomon envoie un courriel à l'équipe de campagne d'Emmanuel Macron consacré à « l'épidémie sévère de grippe que la France affronte cet hiver ». Le futur DGS y voit « une triste et caricaturale confirmation du paradoxe français » : « L'épidémie précoce a été

favorisée par les vacances scolaires de fin d'année (ce sont les enfants qui transmettent le virus à leurs grands-parents), par l'absence de maîtrise des gestes basiques d'hygiène : mouchoirs en papier jetables, lavage des mains, solutions hydroalcooliques, port du masque par les malades généralisé en Asie et quasi inconnu en France ! » et Jérôme Salomon de conclure : « l'hôpital déjà en crise est désormais «en tension» car il ne dispose d'aucune élasticité pour absorber des variations d'activité. » - ibid.

Janvier 2020

- *L'un des futurs membres du comité scientifique de suivi de l'épidémie de covid-19, l'infectiologue Yazdan Yazdanpanah, fait plusieurs déclarations minimisant la gravité de l'épidémie en France : « Il peut y avoir un cas mais je pense qu'on va très rapidement le contenir. Il ne va pas y avoir une épidémie en France parce qu'on est justement préparé. Mais il peut avoir un cas qui va arriver, ça c'est possible » sur France 5, « Il n'y aura pas d'épidémie parce qu'on sait faire, on sait contenir, on sait isoler ces patients » sur RTL ou encore « la probabilité d'une épidémie en France et en Europe est extrêmement faible parce qu'on a un dispositif pour contrôler l'épidémie » sur LCI*

<https://www.valeursactuelles.com/politique/video-quand-un-ponte-du-conseil-scientifique-de-macron-assurait-il-ny-aura-pas-depidemie-en-france-117609>

24 janvier 2020

- *Lors d'une conférence de presse, la ministre de la Santé Agnès Buzyn évoque le risque de propagation du covid-19 en France : « En terme de risque pour la France, des analyses de risques pour la France sont modélisés régulièrement par les équipes de recherche. Le risque d'importation de cas depuis Wuhan est modéré. Il est maintenant pratiquement nul puisque la ville, vous le savez, est isolée. Les risques de cas secondaires autour d'un cas importé sont très faibles et les risques de propagation du virus dans la population sont très faibles. Cela peut évoluer évidemment dans les prochains jours s'il apparaissait que plus de villes sont concernées en Chine ou plus de pays, notamment de pays de l'Union Européenne. »*

<https://www.bfmtv.com/mediaplayer/video/coronavirus-enfrance-les-risques-de-propagation-du-virus-dans-la-population-sont-tres-faibles-selon-agnesbuzyn-1217484.html>

17 février 2020

- Démission de la ministre de la Santé Agnès Buzyn qui se porte candidate LREM à la mairie de Paris en remplacement de Benjamin Griveaux. Elle a laissé les clés du ministère à Olivier Véran.

<https://www.20minutes.fr/sante/2720255-20200217-demissionagnes-buzyn-direct-olivier-veran-va-devenir-ministre-sante>

14 février 2020

- *Agnès Buzyn avait déclaré sur France Inter : « Je ne pourrai pas être candidate aux municipales : j'avais déjà un agenda très chargé, j'ai beaucoup de réformes dans le ministère, et s'est rajouté un surcroît de travail avec la crise du coronavirus, qui aujourd'hui m'occupe énormément »*

<https://www.rtl.fr/actu/politique/municipales-a-parisquand-buzyn-assurait-que-son-planning-etait-trop-charge-pour-etre-candidate-7800105950>

29 février 2020

- Le Premier ministre Édouard Philippe annonce à l'Assemblée Nationale que le gouvernement a décidé de recourir à l'article 49-3 de la Constitution pour faire passer son projet de loi sur la réforme des retraites. Cette décision, actée le matin-même lors d'un Conseil de Défense officiellement consacré à la gestion de l'épidémie de covid-19, est unanimement dénoncée par l'opposition

<https://www.bfmtv.com/politique/coronavirus-et-49-3-l-opposition-denonce-un-timing-cynique-fourbe-et-grossier-1867274.html>

03 mars 2020

- Le ministère de l'Intérieur publie un appel d'offres pour l'acquisition d'aérosols lacrymogènes au profit de la police nationale et de la gendarmerie nationale pour valeur hors TVA estimée à 3 642 864 euros. La durée du marché s'étend sur 48 mois. L'appel d'offres comprend plusieurs lots d'aérosols CS à diffusion dispersive de petite, moyenne et grande capacité. La date limite de réception des offres est fixée au 7 avril 2020.

<https://www.boamp.fr/avis/detail/20-31056/officiel>

03 mars 2020

- La porte-parole du gouvernement Sibeth Ndiaye déclare lors d'un entretien sur LCI : « Il faut avoir conscience que 80% des malades ont un gros rhume, une grosse grippe au maximum, et qu'il y a 20% de

cas qui sont compliqués. On va pas arrêter le pays pour autant. Il faut qu'il puisse y avoir de la continuité d'activité »

<https://www.lci.fr/politique/sibeth-ndiaye-la-france-ne-va-pas-s-arreter-avec-le-stade-3-de-lepidemie-de-coronavirus-2147153.html> à 9:26

06 mars 2020

- *Emmanuel Macron et son épouse assistent à une pièce de théâtre pour inciter les Français à ne pas modifier leurs habitudes de sortie malgré la progression de l'épidémie de covid-19. Plus tôt dans la journée, Emmanuel Macron avait déclaré: « Si on prend des mesures qui sont très contraignantes, ce n'est pas tenable dans la durée »*

<https://people.bfmtv.com/actualite-people/emmanuel-et-brigitte-macron-au-theatre-pourinciter-les-francais-a-sortir-malgre-le-coronavirus-1870852.html>

10 mars 2020

- Interrogé sur CNEWS à propos de la menace de crise économique, la secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances Agnès Pannier-Runacher affirme : *« Je crois qu'on va très vite en besogne. Aujourd'hui, nous avons un système financier qui est beaucoup plus solide que pendant la crise de 2008 parce que les banques sont plus solides, le suivi des banques a été renforcé. (...) On sait que la bourse a des réactions parfois rapides notamment avec les robots qui passent de manière automatique les ordres d'achat et de vente. Moi je regarde avec une certaine circonspection la situation. C'est plutôt le moment de faire des bonnes affaires en bourse aujourd'hui et les fondamentaux des entreprises restent solides »*

<https://twitter.com/CNEWS/status/1237279536456314881>

12 mars 2020

- Alors que quatre départements ont déjà fermé leurs établissements scolaires, le Ministre de l'Éducation Nationale Jean-Michel Blanquer affirme que le gouvernement n'a « jamais envisagé une fermeture totale » des écoles de France : *« Quand vous fermez les écoles de tout un pays, cela signifie que vous paralysez en bonne partie ce pays. Quand nous fermons, ça pose des problèmes à des infirmières, des médecins, à toutes sortes de personnels de l'hôpital. C'est évidemment quelque chose qui doit être regardé avec beaucoup de finesse pour ne pas être contre-productif ». Le soir même Emmanuel Macron annoncera la fermeture des établissements scolaires sur*

l'ensemble du territoire

https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/coronavirus-la-fermeture-totale-detoutes-les-ecoles-jamais-envisagee-assure-le-ministre-de-l-education_3862803.html

16 mars 2020

- Sur la matinale de France Inter, Sibeth Ndiaye évoque la rumeur d'un confinement imminent de la population : « *Cet histoire de décret était une fake news. Mais nous examinerons toutes les mesures utiles pour modifier en profondeur les comportements* ». Le soir même Emmanuel Macron annoncera le confinement de la population à compter du lendemain à 12h.

<https://www.franceinter.fr/emissions/l-invite-de-7h50/l-invite-de-7h50-16-mars-2020>

- La députée LREM de Paris et porte-parole du mouvement Lætitia Avia insiste auprès de l'une de ses collaboratrices, atteinte d'une maladie auto-immune qui la rend particulièrement vulnérable, pour qu'elle écourte ses vacances et rentre à Paris malgré le confinement qui se met en place.

https://www.liberation.fr/politiques/2020/03/18/en-pleinconfinement-une-elue-lrem-essaie-de-rapatrier-de-force-sa-collaboratrice_1782211

- Sylvie Mennesson, responsable LREM de Maisons-Alfort et 12ème sur la liste LREM dans cette ville, publie un post facebook sur le député LR Michel Herbillon positif au covid-19 où elle dit souhaiter « *que le virus l'achève* ».

<http://www.leparisien.fr/val-de-marne-94/je-souhaite-que-le-virus-l-acheve-une-candidate-lrem-a-maisons-alfort-s-emporte-sur-facebook-19-03-2020-8283747.php>

17 mars 2020

- L'ancienne ministre de la Santé Agnès Buzyn, qui avait démissionné de son poste un mois plus tôt pour se porter candidate à la mairie de Paris, confie dans un entretien au Monde : « *Quand j'ai quitté le ministère, je pleurais parce que je savais que la vague du tsunami était devant nous. Je suis partie en sachant que les élections n'auraient pas lieu. Depuis le début je ne pensais qu'à une seule chose : au coronavirus. On aurait dû tout arrêter, c'était une mascarade. La dernière semaine a été un cauchemar. J'avais peur à chaque meeting. J'ai vécu cette campagne de manière dissociée. Je pense que j'ai vu la première ce qui se passait en Chine : le 20 décembre, un blog anglophone détaillait*

des pneumopathies étranges. J'ai alerté le directeur général de la santé. Le 11 janvier, j'ai envoyé un message au président sur la situation. Le 30 janvier, j'ai averti Édouard Philippe que les élections ne pourraient sans doute pas se tenir. Je rongerais mon frein. ». Elle explique s'être lancée dans la campagne pour la mairie de Paris par « souci de loyauté » : « Ni Emmanuel Macron ni Édouard Philippe ne m'ont mis la pression. Mais je recevais des milliers de textos me disant : "Il n'y a que toi..." Je me suis dit que je n'allais pas laisser La République en marche dans la difficulté... Paris est un beau mandat. J'ai appelé moi-même le Président pour lui dire que j'y allais ».

https://www.liberation.fr/direct/element/les-regrets-dagnes-buzyn-je-suis-partie-en-sachant-que-les-elections-nauraient-pas-lieu_110752/

18 mars 2020

- Le ministre de l'Action et des comptes publics Gérard Darmanin, interrogé sur BFM TV sur l'éventualité de primes pour les personnels soignants, répond : « *Aujourd'hui, la meilleure prime que l'on peut donner aux soignants, c'est de respecter les gestes sanitaires et de respecter le travail du personnel soignant et de ne pas faire la fête, de ne pas sortir et de ne pas inutilement encombrer le service de la médecine de ville et des urgences.* ».

<https://www.bfmtv.com/economie/darmanin-la-meilleure-prime-qu-on-peut-donner-aux-soignants-c-est-de-respecter-les-gestes-sanitaires-1877034.html>

Mars-avril 2020

- Le 19 mars, trois médecins - Philippe Naccache, Emmanuel Sarrazin et Ludovic Toro - saisissent la Cour de Justice de la République (CJR) au nom du collectif C19, rassemblant plus de 600 professionnels de santé et représenté par le cabinet d'avocats Di Vizio, afin de porter plainte contre le Premier ministre Édouard Philippe et l'ex-ministre de la Santé Agnès Buzyn. Ils estiment que les ministres « *avaient conscience du péril et disposaient des moyens d'action, qu'ils ont toutefois choisi de ne pas exercer* » et les accusent de s'être abstenus « *volontairement de prendre ou de provoquer les mesures permettant (...) de combattre un sinistre de nature à créer un danger pour la sécurité des personnes* », *crime passible selon l'article 223-7 du Code pénal de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende*

<https://www.laprovence.com/actu/endirect/5938820/coronavirus-des-medecins-portent-plainte-contre-edouard-philippe-et-agnesbuzyn.html>

Le 15 avril 2020

- Les trois médecins saisissent à nouveau la CJR afin de porter plainte contre l'actuel ministre de la Santé Olivier Véran, après que leur demande de publication des commandes de masques et de tests de dépistages effectuées est restée lettre morte

<https://www.caducee.net/actualite-medicale/14865/covid-19-des-medecins-deposent-une-plainte-penale-contre-olivier-veran.html>

19 mars 2020

- *Une circulaire du ministère de la Santé suggérant de limiter fortement l'admission en réanimation des personnes les plus fragiles a visiblement conduit à une aggravation du bilan de l'épidémie pour les patients les plus âgés - Les vieux ont-ils été privés de réa ?*

Le Canard Enchaîné, 22 avril 2020

21-22 mars 2020

- *Le Canard Enchaîné révèle dans son numéro paru le 25 mars 2020 que le week-end précédent plusieurs membres du gouvernement se sont livrés à une étrange discussion sur l'application Telegram.*

22 mars 2020

- Alors qu'un premier médecin hospitalier est mort du covid-19 en France, le ministre de la Santé Olivier Véran, interrogé sur LCI quant à la possibilité pour les personnels soignants insuffisamment protégés de contracter le virus, déclare : « *Ce que nous savons pour la France, comme pour les pays étrangers, c'est que la plupart des soignants qui vont contracter la maladie virale ne vont pas la contracter dans le cadre de leurs missions hospitalières mais en dehors des missions hospitalières. C'est pour ça par exemple que nous mettons tout en œuvre pour pouvoir assurer des transports individualisés pour des soignants dans les hôpitaux, dans les grandes métropoles, c'est pour ça que nous donnons aussi des indications à l'ensemble des soignants comme à l'ensemble des Français sur le respect des gestes barrières* »

<https://www.youtube.com/watch?v=GTNFsL40n6Q>

25 mars 2020

- Alors que les enseignants s'efforcent d'assurer la continuité de leur cours sur les ENT depuis le début du confinement, Sibeth Ndiaye déclare à propos de l'appel du ministère de l'Agriculture à

aller participer aux récoltes : « *Nous n'entendons pas demander à un enseignant qui aujourd'hui ne travaille pas, compte-tenu de la fermeture des écoles, de traverser la France entière pour aller récolter des fraises gariguettes* »

<https://www.rtl.fr/actu/politique/coronavirus-ndiaye-evoque-les-enseignants-qui-netravaillent-pas-puis-s-excuse-7800316149>

03 avril 2020

- Le Préfet de Police de Paris Didier Lallement - nommé par Emmanuel Macron le 20 mars 2019 - déclare sur BFM TV : « *Il n'y a pas besoin d'être sanctionnée pour comprendre que ceux qui sont aujourd'hui hospitalisés, ceux qu'on trouve dans les réanimations, désormais aujourd'hui ce sont ceux qui au début du confinement ne l'ont pas respecté. C'est très simple, il y a une corrélation très simple.* » Le jour même Didier Lallement dira regretter ses propos devant la polémique suscitée

https://www.huffingtonpost.fr/entry/coronavirus-didier-lallement-estime-que-ceux-qui-sont-en-reanimation-nont-pas-respecte-le-confinement_fr_5e872548c5b6d302366e8931

08 avril 2020

- *Emmanuel Macron fait un déplacement à Pantin qui provoque un attroupement, au mépris de toutes les règles de distanciation sociale promues par le gouvernement et le corps médical.*

<https://twitter.com/BFMTV/status/1247740903080333312>

09 avril 2020

- Après un déplacement d'Emmanuel Macron au CHU du Kremlin-Bicêtre sans aucun journaliste, l'Association de la Presse Présidentielle publie un communiqué dénonçant le traitement de la presse par les équipes de l'Élysée qui ont « *empêché ou interrompu des journalistes lors de prises de vue ou de son lors d'échanges du Chef de l'État* ». L'association « *s'alerte de la dégradation, inédite dans un quinquennat, de la couverture des déplacements présidentiels.* » et demande « *la présence systématique de journalistes lors des déplacements officiels du Chef de l'État pour assurer la plus grande transparence et l'information de tous* »

https://www.pressepresidentielle.fr/app_communiques.html

10 avril 2020

- Alors que le Premier ministre a critiqué les citoyens qui sont allés se confiner à la campagne au risque de propager l'épidémie sur le territoire, le député LREM de la 3ème circonscription de Moselle Richard Lioger, sèchement battu au 1er tour de l'élection municipale de Metz, s'est confiné dans sa résidence secondaire du Lubéron, provoquant la stupeur des habitants de sa circonscription.

https://actu.fr/grand-est/metz_57463/le-deputelrem-moselle-richard-lioger-est-confine-dans-maison-vacances-dans-sud_32930153.html

13 avril 2020

- Selon un article du Parisien, qui a obtenu l'information de la Cour de Justice de la République, 28 plaintes auraient déjà été déposées contre l'exécutif pour sa gestion de la crise du covid-19. Édouard Philippe, Christophe Castaner, Agnès Buzyn, Olivier Véran et Muriel Pénicaud sont notamment concernés

<https://www.capital.fr/economie-politique/deja-28-plaintes-contre-lexecutif-mais-peu-de-chances-quelles-aboutissent-1367316>

13 avril 2020

- La Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France en Auvergne-RhôneAlpes écrit une lettre à Emmanuel Macron pour exprimer sa colère. Guillaume Dessard, coprésident du syndicat en Haute-Savoie explique : « *Tout d'abord, nous demandons un peu de reconnaissance. Que l'on n'oublie pas, par exemple, de nous citer lorsque l'on remercie le personnel de santé. Ensuite, nos préparateurs ne sont pas considérés comme des professionnels de santé donc en théorie ils n'ont pas le droit aux masques de protection... c'est aberrant. (...) Il y a de la fatigue mais surtout un vrai ras-le-bol de la gestion de la crise qui est faite au jour le jour avec des changements quotidiens dans la distribution et le suivi des masques par exemple. On nous demande également de fabriquer du gel hydroalcoolique mais ils ont tout bonnement oublié que l'on n'avait pas le droit de le faire. On nous redonne le droit puis on nous le retire encore. Il y a une fatigue due à des directives pas claires. C'est le bordel, le bazar. On comprend que ce soit une première et que personne ne sait vraiment gérer la crise mais à un moment donné... On nous rajoute en permanence un tas de fonctions qui nous prennent du temps et ce temps-là on ne l'a plus. On nous demande de pister les infirmiers, les médecins, les kinés qui*

viennent chercher des masques chez nous... on a autre chose à faire que de passer des heures à remplir des tableaux et papiers pour savoir à qui on a donné des masques ou pas »

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/coronavirus-fatigues-et-en-colere-les-pharmaciens-d-auvergne-rhone-alpes-ecrivent-a-emmanuel-macron-1586610949>

14 avril 2020

- Le Dr Patrick Bouet, président du Conseil de l'Ordre des médecins, critique vertement la décision d'Emmanuel Macron de rouvrir les écoles, collèges et lycées à compter du 11 mai : *« Ce choix révèle un manque absolu de logique. Nous ne comprenons pas cette annonce. La première décision a été de fermer les écoles, lycées et universités. Pour deux raisons. D'une part, parce qu'on sait que les enfants sont des vecteurs potentiels sans développer eux-mêmes l'infection, sauf à de rares exceptions. D'autre part, parce qu'il est très difficile en milieu scolaire de faire respecter les gestes barrières. Et maintenant le premier milieu que le Président veut déconfiner est le milieu scolaire ! Comment ne porterait-il plus les mêmes risques ? Il faut qu'il y ait une logique entre les affirmations du gouvernement et celles des scientifiques. »*

<https://www.lefigaro.fr/sciences/l-ordre-des-medecins-s-oppose-a-une-reouverture-precocoe-des-ecoles-20200414>

20 avril 2020

- *Alors qu'Emmanuel Macron s'est engagé dans son discours du 13 avril à ce que L'État, à partir du 11 mai, permette à chaque Français de se procurer un masque grand public, il semble que l'État compterait en fait sur les collectivités locales pour assurer les commandes sous trois semaines*

Les masques fantômes, Le Canard Enchaîné, 22 avril 2020

21 avril 2020

- Édouard Philippe déclare lors d'une visioconférence avec les dirigeants de la majorité : *« Il faut impliquer les collectivités locales dans le plan de déconfinement. Ça permettrait de l'adapter au terrain, d'utiliser l'expertise locale. Mais qu'ils (les présidents de région) arrêtent de demander des solutions à l'État pour s'éviter de réfléchir et pour pouvoir critiquer, avec une bonne foi toute relative, ce qui est recommandé ! »*

Le Canard Enchaîné, Philippe, adepte du virage sur l'aile, 22 avril 2020

23 avril 2020

- Emmanuel Macron annonce aux élus locaux que le retour à l'école à compter du 11 mai se ferait sur la base du volontariat. L'enseignement à distance sera maintenu. Cette ambivalence inquiète enseignants et parents. Pour Hubert Salaün, porte-parole de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP), *« il reste trois semaines au gouvernement pour convaincre les parents que le retour à l'école va pouvoir se faire dans de bonnes conditions. Les craintes des parents sont légitimes. Il va falloir adresser des messages un peu plus clairs, dire aux parents comment leurs enfants vont être pris en charge s'ils ne viennent pas à l'école. Vont-ils rester pendant six mois sans faire de travail scolaire avec un enseignant ? On nous avait dit que la continuité pédagogique ne devait pas aborder de nouvelles notions, mais là si ces élèves restent à la maison pendant que d'autres élèves continuent à travailler, ça va créer des distorsions. La question, c'est comment on va gérer la rentrée, avec des élèves qui auront eu une scolarité un peu plus préservée et des élèves qui auront été éloignés de l'école pendant six mois. »*

<https://www.europe1.fr/societe/quels-risques-scolaires-pour-un-retour-a-lecole-sur-la-base-du-volontariat-3964000>

24 avril 2020

- Invité sur France Bleu Nord, Bertrand Legrand, médecin généraliste à Tourcoing et secrétaire général de la Confédération des syndicats médicaux français 59-62 (CSMF) s'exprime après la mort de deux médecins généralistes du coronavirus dans le Nord : *« On est choqués, endeuillés, mais en même temps pas vraiment surpris parce qu'on a été envoyés en première ligne sans masque, sans protection. Juste pour mon cabinet où on est deux médecins, on a eu, en tout et pour tout, un peu moins d'une centaine de masques depuis le début de l'épidémie.*

On a des chiffres qui nous viennent d'Amérique ou d'Italie, où on parle de 40 à 50% des soignants contaminés dans les deux premières semaines. Les personnes qui transmettent le plus le virus aujourd'hui, ce sont les soignants, les médecins, car c'est une maladie qui se transmet avant d'être malade, au moment où il n'y a pas de signes. C'est totalement criminel de la part du gouvernement de ne pas nous avoir équipés de protections.

La deuxième vague se prépare. Des nouvelles contaminations, j'en vois

tous les jours au cabinet. On fait les mauvais choix les uns après les autres. C'est le même problème pour la politique de tests. (Il faut) tester massivement les gens qui sont porteurs, chercher le virus, non pas les anticorps. Comme l'ont fait l'Islande, la Corée du Sud, Taïwan, il faut les faire de manière aléatoire. Le reste du monde existe, la France n'est pas une exception. Si on ne teste que les gens symptomatiques, on va se retrouver avec des faux négatifs. Ça veut dire qu'on est en train de libérer dans la nature des malades contagieux, c'est proprement scandaleux. On va droit vers une catastrophe avec cette politique de tests. C'est une colère froide, parce que ce sont des choses qu'on apprend en première année de médecine ! On a un médecin qui est ministre de la santé ! A un moment, il faut qu'il se pose devant une feuille, et qu'il réfléchisse intelligemment. »

<https://www.francebleu.fr/infos/sante-sciences/coronavirus-un-medecin-generaliste-de-tourcoing-juge-criminelle-la-politique-du-gouvernement-1587653136>

25 avril 2020

- Deux avis publics du conseil scientifique de suivi de l'épidémie sont rendus publics : le conseil qui proposait de reporter la rentrée scolaire à septembre prend acte de la décision de l'exécutif mais assortit son avis de dix pages de recommandations (distanciation sociale, lavage des mains, créneaux différenciés de récréation, etc.) qui s'avéreront très contraignantes pour les enseignants

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/coronavirus-le-conseil-scientifique-verrouille-le-retour-a-l-ecole-20200426>

26 avril 2020

- Dans un entretien accordé à Libération, le président de l'Assemblée Nationale Richard Ferrand explique l'impression de flottement à l'approche du déconfinement : « *Sur le plan médical, les connaissances ne sont pas encore bien établies sur ce virus. Les pouvoirs publics, des maires au Président, doivent prendre des décisions malgré des équations comportant de nombreuses inconnues. Dans ce contexte, où l'impatience est de surcroît générale, on voudrait des « jardins à la française », des décisions immédiates, évidentes et parfaitement ordonnées. Or la situation et ses inconnues ne permettent pas d'agir vite et simplement. Il faut admettre une part d'ignorance et de tâtonnement.* »

https://www.liberation.fr/france/2020/04/26/il-faut-admettre-une-part-d-ignorance-et-de-tatonnement_1786484

**Nous remercions tous ceux qui ont participé à ce livre
et ont nourri notre réflexion.**

Illustrations : Shutterstock et Wikimedia Commons

Plus de 30 000 morts, un état stratège évanoui, un état gestionnaire qui fléchit, un système de santé qui craque, un gouvernement contraint à des contorsions pour masquer son amateurisme, un président hagard... La crise du Covid-19 a donné un triste spectacle : un état d'impréparation manifeste, une piteuse indigence logistique de la sixième puissance mondiale, une débâcle sans précédent des échelons du commandement politique et administratif, le discrédit d'une parole publique aléatoire, fluctuante et parfois mensongère.

Dans un pays comme la France, qui pouvait s'enorgueillir d'avoir le système de santé parmi les plus performants du monde, l'hospitalisation de personnes du fait de leur âge ou de leur antécédents médicaux a été empêchée.

C'est là une situation que personne n'aurait osé imaginer. De grands médecins l'ont dit et encore davantage l'ont pensé : beaucoup de morts auraient pu être évités si l'épidémie avait été gérée différemment. L'exemple de nos voisins allemands, en fournit une illustration tangible. Au lendemain de plusieurs mois de tension sanitaire et de drames humains irréparables, à la veille d'une possible seconde vague épidémique, il ne s'agit nullement de pointer du doigt des coupables et de réclamer des têtes. On attend des politiques des analyses et des propositions. Les réquisitoires, vraisemblablement inévitables, relèveront du judiciaire.

En prenant le recul nécessaire, le Rassemblement National a voulu analyser la crise pour chercher à comprendre les dysfonctionnements, leurs causes immédiates comme leurs raisons plus profondes. Ce constat n'en demeure pas moins accablant : accablant pour les gouvernements actuels comme pour ceux qui se sont succédés en faisant des choix dommageables et parfois injustifiables, accablant parce que ce fiasco révèle l'inquiétant état de déclassement de notre pays.

LE LIVRE NOIR DU CORONAVIRUS

Du fiasco à l'abîme

